



# Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 11 - Numéro 21

29 mai 2014



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014

ISSN 1710-4149

# Table des matières

<b>1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers</b>	<b>6</b>
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
<b>2. Bureau de décision et de révision</b>	<b>10</b>
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
<b>3. Distribution de produits et services financiers</b>	<b>80</b>
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Avis d'audiences	
3.7 Décisions administratives et disciplinaires	
3.8 Autres décisions	
<b>4. Indemnisation</b>	<b>134</b>
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	
4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	

<b>5. Institutions financières</b>	<b>141</b>
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
<b>6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés</b>	<b>148</b>
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
<b>7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées</b>	<b>243</b>
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	
<b>8. Entreprises de services monétaires et Contrats publics</b>	<b>250</b>
8.1 Avis et communiqués	
8.2 Réglementation	
8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public	
8.5 Autres décisions	
<b>9. Régimes volontaires d'épargne-retraite</b>	<b>261</b>
9.1 Avis et communiqués	
9.2 Réglementation	
9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire d'épargne-retraite	

## 9.4 Autres décisions

### Liste des acronymes et abréviation :

- Autorité : Autorité des marchés financiers  
instituée en vertu de la LAMF
- BDR : Bureau de décision et de révision
- CSF : Chambre de la sécurité financière
- ChAD : Chambre de l'assurance de dommages  
instituée en vertu de la LDPSF
- OAR : Organismes d'autoréglementation et  
organismes dispensés de reconnaissance  
à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la  
surveillance de l'Autorité
- OCRCVM : Organisme canadien de réglementation  
du commerce des valeurs mobilières

# 1.

## Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

---

- 1.1 Avis et communiqués
  - 1.2 Réglementation
  - 1.3 Autres décisions
-

## 1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.



# 2.

## Bureau de décision et de révision

---

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

---

## 2.1 RÔLES D'AUDIENCES



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Carole Morinville, Carole Morinville, représentante autonome, 9068-3442 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination sociale d'Agence Carole Morinville et 9074-5613 Québec inc.</p> <p>M Banque Nationale du Canada et Banque TD Canada Trust</p> <p>M Litwin Boyadjian inc. (<i>Stein &amp; Stein inc.</i>)</p>	2010-028	Jean-Pierre Cristel	30 mai 2014 10 h	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
2.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i>)</p> <p>I Jacques Gauthier (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)</p>	2013-014	Jean-Pierre Cristel	30 mai 2014 9 h 30	Demande de remise
3.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i>)</p> <p>I Jean-Louis Kègle et Les Entreprises D.P.P. inc. (<i>Lacoursière LeBrun avocats s.e.n.c.r.l.</i>)</p>	2012-034	Claude St Pierre	3 juin 2014 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
4.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i> )  I Jacques Gauthier ( <i>Woods s.e.n.c.r.l.</i> )	2013-014	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	3 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
5.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i> )  I Jacques Gauthier ( <i>Woods s.e.n.c.r.l.</i> )	2013-014	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	4 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
6.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i> )  D Syndique de la Chambre de la sécurité financière ( <i>Bélanger Longtin s.e.n.c.r.l.</i> )  I Richard Langlois ( <i>M<sup>e</sup> Jean-Y. Nadeau, avocat</i> )  M Banque Laurentienne du Canada, Banque Manuvie du Canada et Officier du Bureau de la publicité des droits de Montréal	2013-031	Claude St Pierre	4 juin 2014 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
7.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i> )  I Jacques Gauthier ( <i>Woods s.e.n.c.r.l.</i> )	2013-014	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	5 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
8.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i> )  I Jacques Gauthier ( <i>Woods s.e.n.c.r.l.</i> )	2013-014	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	6 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
9.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i> )  I Henri Lemieux, faisant affaires sous la raison sociale Financière Hélios Capital, Agence Créditis plus inc., Altima environnement technologique inc., Rémy Pelletier, Jeffrey Harris et Jonathan Archer  I Michel Rolland ( <i>Audet F.G. &amp; Associés</i> )  I 9218-3524 Québec inc., faisant affaires sous la raison sociale Altima environnement technologie et Raymond Rivard ( <i>Lord Poissant &amp; Associés</i> )  I Alexandre Royer ( <i>Astell Lachance Du Sablon De Sua</i> )  M Caisse Desjardins des Rivières de Québec	2010-018	Claude St Pierre	9 juin 2014 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
10.	D Autorité des marchés financiers I Archer Or inc., Guy Gravel Guy Bégin, Paul Vigneault et Helga Leuthe (M <sup>e</sup> Hanh-Bao Lam) M TD Canada Trust	2011-002	Claude St Pierre	9 juin 2014 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
11.	D Autorité des marchés financiers I Robert Morin, Roger Éthier, Incase Finance inc. et Vivre-Entreprise en soins de santé (BCF s.e.n.c.r.l.) M Gestion M.E.R.R. inc., Les Résidences Desjardins (St-Sauveur) inc., Bilodeau Spécialiste en chaussure inc., Pantero Technologies inc., Banque Canadienne Impériale de Commerce et Banque HSBC du Canada IT Labelle Marquis inc. (Kaufman Laramée s.e.n.c.r.l.)	2011-021	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	9 juin 2014 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
12.	D Autorité des marchés financiers I Nathalie Beckers et 9093-4035 Québec inc. M Banque Laurentienne, Banque de Montréal, Banque Royale du Canada, Caisse Desjardins Centre-Est de la Métropole et Officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne	2013-020	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	9 juin 2014 9 h 30	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
13.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i> )  I Assurances Annie Chaussé inc. et Annie Chaussé ( <i>Robert Jodoin, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Daniel Messier Courtier d'assurance et services financiers inc.	2013-028	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	9 juin 2014 10 h	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de radiation et de suspension d'inscription
14.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i> )  I Assurances Annie Chaussé inc. et Annie Chaussé ( <i>Robert Jodoin, Société d'avocats, s.e.n.c.r.l.</i> )  I Daniel Messier Courtier d'assurance et services financiers inc.	2013-028	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	11 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi, de radiation et de suspension d'inscription
15.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i> )  I Louis-Robert Lemire ( <i>Séguin Racine, Avocats</i> )	2014-003	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	11 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalité administrative et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur  <i>Audience pro forma</i>
16.	D Autorité des marchés financiers ( <i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i> )  I Karatbars International GMBH, Robert La Rivière, Michel Desroches, Anthoni Snopek et Michel Galipeau	2014-020	Claude St Pierre	12 juin 2014 14 h	Avis de contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>  <i>Audience pro forma</i>



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
17.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Groupe Depretis inc. et James De Pretis (Miller Thomson s.e.n.c.r.l.)	2014-014	Lise Girard Claude St Pierre	13 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de mesures propres au respect de la loi, de suspension d'inscription, de conditions à l'inscription et d'interdiction d'agir à titre de dirigeant  <i>Audience pro forma</i>
18.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I André Gauthier et 9131-7156 Québec inc.	2014-016	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	13 juin 2014 9 h 30	Demande d'interdiction d'opérations sur dérivés, d'imposition de pénalités administratives et mesure propre au respect de la loi
19.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.)	2013-018	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	16 juin 2014 10 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
20.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.)	2013-018	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	17 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
21.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Investissements Nubia inc., Georges Pierre Jr, Serge St-Martin et Marie-Esther Dumond (Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés sencrl)  M Banque ING du Canada	2014-010	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	17 juin 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>  Audience <i>pro forma</i>
22.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.)	2013-018	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	18 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
23.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Affluent Group Corp., Ali Haida Tarafdar et Sean Pugliese	2014-002	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	18 juin 2014 9 h 30	Demande d'interdiction d'opérations sur valeurs, de mesure propre au respect de la loi et de pénalités administratives  Audience <i>pro forma</i>
24.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Gestion de Fonds O'Leary, S.E.C. (Borden Ladner Gervais, s.e.n.c.r.l.)	2013-018	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	19 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
25.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Virginie Dionne-Bourassa et Charles Beaudet (Woods s.e.n.c.r.l.)	2014-012	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	19 juin 2014 9 h 30	Demande d'impositions de pénalités administratives  Audience <i>pro forma</i>





## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
26.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Réjean Côté (Le Palier juridique inc.)	2014-004	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	23 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure propre au respect de la loi, de suspension d'inscription et de radiation d'inscription  <i>Audience pro forma</i>
27.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Investissements Nubia inc., Georges Pierre Jr, Serge St-Martin et Marie-Esther Dumond (Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés sncrl)  M Banque ING du Canada	2014-010	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	25 juin 2014 14 h	Demande de prolongation de l'ordonnance de blocage
28.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I 9207-7833 Québec inc., Carmelina Salvatore Gutta, Francesco Gutta, Carmelo Gutta et Giancarlo Gutta	2014-021	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	25 juin 2014 14 h	Demande de mesure propre au respect de la loi  <i>Audience pro forma</i>
29.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Michel Galipeau (Poupart, Dadour, Touma et Associés)	2013-034	Claude St Pierre	26 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative  <i>Audience pro forma</i>



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
30.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Yvan Cayer, Concept Global V.I.P. inc. et Services financiers Yvan Cayer inc. (Cabinet de services juridiques inc.)	2014-001	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	26 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription
31.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Yvan Cayer, Concept Global V.I.P. inc. et Services financiers Yvan Cayer inc. (Cabinet de services juridiques inc.)	2014-001	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	27 juin 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription
32.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Vilaron Compagnie et Simon Vodovos	2013-015	Claude St Pierre	2 juillet 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de mesures propres au respect de la loi  <i>Audience pro forma</i>



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
33.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Assurexperts Pierre Auchu inc. et Pierre Auchu (Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l.)	2013-036	Claude St Pierre	3 juillet 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de mesure propre au respect de la loi, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de conditions à l'inscription et de suspension d'inscription  <i>Audience pro forma</i>
34.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Marc-Éric Fortin (personnellement et faisant affaire sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde) Mathieu Carignan, Karine Dépatie, Karine Lamarre, Roland Chaput, Jean-François Gagnon, Geneviève Cloutier (Gagnon), Corporation One Land du Canada inc., Lovaganza 2015 et Fer Rouge Creative Company (Osler, Hoskin & Harcourt, S.E.N.C.R.L., s.r.l.)  M Banque de Montréal et Banque CIBC	2014-007	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	7 juillet 2014 9 h 30	Demande d'ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de mesure propre au respect de la loi



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
35.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i>)</p> <p>I Marc-Éric Fortin (personnellement et faisant affaire sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde) Mathieu Carignan, Karine Dépatie, Karine Lamarre, Roland Chaput, Jean-François Gagnon, Geneviève Cloutier (Gagnon), Corporation One Land du Canada inc., Lovaganza 2015 et Fer Rouge Creative Company (<i>Osler, Hoskin &amp; Harcourt, S.E.N.C.R.L., s.r.l.</i>)</p> <p>M Banque de Montréal et Banque CIBC</p>	2014-007	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	8 juillet 2014 9 h 30	Demande d'ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de mesure propre au respect de la loi
36.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i>)</p> <p>I Marc-Éric Fortin (personnellement et faisant affaire sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde) Mathieu Carignan, Karine Dépatie, Karine Lamarre, Roland Chaput, Jean-François Gagnon, Geneviève Cloutier (Gagnon), Corporation One Land du Canada inc., Lovaganza 2015 et Fer Rouge Creative Company (<i>Osler, Hoskin &amp; Harcourt, S.E.N.C.R.L., s.r.l.</i>)</p> <p>M Banque de Montréal et Banque CIBC</p>	2014-007	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	9 juillet 2014 9 h 30	Demande d'ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de mesure propre au respect de la loi

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
37.	<p>D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)</p> <p>I Marc-Éric Fortin (personnellement et faisant affaire sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde) Mathieu Carignan, Karine Dépatie, Karine Lamarre, Roland Chaput, Jean-François Gagnon, Geneviève Cloutier (Gagnon), Corporation One Land du Canada inc., Lovaganza 2015 et Fer Rouge Creative Company (Osler, Hoskin &amp; Harcourt, S.E.N.C.R.L., s.r.l.)</p> <p>M Banque de Montréal et Banque CIBC</p>	2014-007	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	11 juillet 2014 9 h 30	Demande d'ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de mesure propre au respect de la loi
38.	<p>D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)</p> <p>I Marc-Éric Fortin (personnellement et faisant affaire sous les raisons sociales : One-Land films (Les films une Terre) et Mark-Érik Fortin, producteur et One-Land (Une terre) et 1-Monde et Les films 1-Monde) Mathieu Carignan, Karine Dépatie, Karine Lamarre, Roland Chaput, Jean-François Gagnon, Geneviève Cloutier (Gagnon), Corporation One Land du Canada inc., Lovaganza 2015 et Fer Rouge Creative Company (Osler, Hoskin &amp; Harcourt, S.E.N.C.R.L., s.r.l.)</p> <p>M Banque de Montréal et Banque CIBC</p>	2014-007	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	14 juillet 2014 9 h 30	Demande d'ordonnance de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'exercer l'activité de conseiller, de mesure propre au respect de la loi

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
39.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i>)</p> <p>I Assurances crédit Virage inc. et Chantal Thibodeau (<i>Beauvais Truchon, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Assurexperts inc. et Benoit Frenette (<i>Étude Jean Cantin</i>)</p>	2014-008	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	15 juillet 2014 14 h	<p>Demande d'imposition d'une pénalité administrative, de mesure de redressement, de mesure propre au respect de la loi, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de suspension d'inscription, de radiation d'inscription et de conditions à l'inscription</p> <p>Audience <i>pro forma</i></p>
40.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i>)</p> <p>I Yvon Perreault (<i>Dunton Rainville Avocats</i>)</p> <p>I Caisse Desjardins de Joliette</p>	2014-013	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	29 juillet 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
41.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Contentieux de l'Autorité des marchés financiers</i>)</p> <p>I Asim Ahmed (faisant notamment affaires sous la raison sociale Entreprises Financial Bloomer) (<i>M<sup>e</sup> Louis-Nicholas Coupal</i>)</p> <p>I Mahmood Ahmed et Le Groupe Financier Bloomer inc.</p> <p>M Interactive Courtage Canada, Banque de Montréal et Banque Toronto Dominion</p>	2014-019	Jean-Pierre Cristel	30 juillet 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
42.	<p>D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)</p> <p>I Asim Ahmed (faisant notamment affaires sous la raison sociale Entreprises Financial Bloomer) (M<sup>e</sup> Louis-Nicholas Coupal)</p> <p>I Mahmood Ahmed et Le Groupe Financier Bloomer inc.</p> <p>M Interactive Courtage Canada, Banque de Montréal et Banque Toronto Dominion</p>	2014-019	Jean-Pierre Cristel	31 juillet 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
43.	<p>D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)</p> <p>I Asim Ahmed (faisant notamment affaires sous la raison sociale Entreprises Financial Bloomer) (M<sup>e</sup> Louis-Nicholas Coupal)</p> <p>I Mahmood Ahmed et Le Groupe Financier Bloomer inc.</p> <p>M Interactive Courtage Canada, Banque de Montréal et Banque Toronto Dominion</p>	2014-019	Jean-Pierre Cristel	1 <sup>er</sup> août 2014 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
44.	<p>D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)</p> <p>I Abeco courtiers d'assurances inc. Diane Fortin et Fortin Ouellet Assurances inc. (Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, S.E.N.C.R.L.)</p>	2014-011	Claude St Pierre Jean-Pierre Cristel	15 octobre 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, d'interdiction d'agir à titre de dirigeant, de mesure propre au respect de la loi et de suspension d'inscription

## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
45.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Francesco Candido (Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.)  I Alexander Asgary et Benjamin Sherman (Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L., s.r.l.)	2014-005	Claude St Pierre	8 décembre 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur
46.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Francesco Candido (Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.)  I Alexander Asgary et Benjamin Sherman (Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L., s.r.l.)	2014-005	Claude St Pierre	9 décembre 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur
47.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Francesco Candido (Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.)  I Alexander Asgary et Benjamin Sherman (Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L., s.r.l.)	2014-005	Claude St Pierre	10 décembre 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur



## RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
48.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Francesco Candido (Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.)  I Alexander Asgary et Benjamin Sherman (Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L , s.r.l.)	2014-005	Claude St Pierre	11 décembre 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur
49.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Francesco Candido (Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.)  I Alexander Asgary et Benjamin Sherman (Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L , s.r.l.)	2014-005	Claude St Pierre	12 décembre 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur
50.	D Autorité des marchés financiers (Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  I Francesco Candido (Langlois Kronström Desjardins, s.e.n.c.r.l.)  I Alexander Asgary et Benjamin Sherman (Gowling Lafleur Henderson S.E.N.C.R.L , s.r.l.)	2014-005	Claude St Pierre	15 décembre 2014 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et d'interdiction d'agir à titre d'administrateur

Le 29 mai 2014

**Légende :**

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante  
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

**Coordonnées :**

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162  
Courriel : [secretariat@bdr.gouv.qc.ca](mailto:secretariat@bdr.gouv.qc.ca)

2.2 DÉCISIONS

## BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-026

DÉCISION N° : 2011-026-014

DATE : Le 14 avril 2014

---

EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS  
M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE

---

**CORPORATION SUN MEDIA**  
REQUÉRANTE EN INTERVENTION

et  
**LA PRESSE, LTÉE**  
Partie requérante

c.  
**IAB MEDIA INC.**  
et  
**CONSEILS HILBROY INC.**  
et  
**JEAN-FRANÇOIS AMYOT**

et  
**NEURO-BIOTECH INC.**  
et  
**WANDERPORT CORP.**

et  
**6570542 CANADA INC.**

et  
**ANDREW BARAKETT**  
et  
**ANDREA CORTELLAZZI**  
et

2011-026-014

PAGE : 2

**SERGE OLLU**

Parties intimées

et

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

Partie demanderesse / INTIMÉE

et

**BANQUE ROYALE DU CANADA**

Partie mise en cause

---

**DÉCISION SUR UNE DEMANDE D'INTERVENTION**

[art. 42, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*,  
(2004) 136 G.O. II, 4695]

---

2011-026-014

PAGE : 3

---

## DÉCISION

---

[1] Le 11 juillet 2011, suivant une audience *ex parte* tenue le 30 juin 2011 à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* »), le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a prononcé une décision<sup>1</sup> à l'encontre notamment de Jean-François Amyot et de la société Conseils Hilbroy inc., à savoir une ordonnance d'interdiction d'opérations sur les titres de Wanderport Corp. ainsi qu'une ordonnance à l'encontre d'IAB Média inc. visant la fermeture d'un site Internet.

[2] Suite à cette décision, les intimés Jean-François Amyot, Conseils Hilbroy inc. et IAB Média inc. (les « *intimés* ») ont comparu afin de pouvoir être entendus, conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>2</sup>.

[3] Le 18 novembre 2011, l'Autorité a déposé au Bureau une demande amendée visant notamment à obtenir des conclusions supplémentaires. Lors de l'audience du 29 novembre 2011, le Bureau a ordonné la mise sous scellés provisoire de la demande amendée, jusqu'à ce qu'il se prononce au fond sur la requête des intimés visant l'obtention de diverses ordonnances de sauvegarde.

[4] Lors de l'audience du 23 mars 2012, suite à une entente conclue entre le procureur des intimés et celui de l'Autorité relativement au maintien des ordonnances prononcées, le Bureau a prononcé le jour même une ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée de l'Autorité<sup>3</sup>.

[5] Entre temps, La Presse, ltée (« *La Presse* ») a, le 22 février 2013, déposé une requête afin d'obtenir la levée de l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée. Cette dernière a été entendue au fond le 30 septembre 2013. Le Bureau a ensuite pris le dossier en délibéré.

[6] Le 11 octobre 2013, Corporation Sun Media (« *Sun Media* ») a saisi le Bureau d'une demande d'intervention à la requête pour obtenir la levée d'une ordonnance de mise sous scellés de la requérante La Presse. Cette requête a été préalablement notifiée à toutes les parties par télécopieur le 10 octobre 2013.

[7] Les ordonnances recherchées par cette requête sont :

- reconnaître à Sun Media le statut d'intervenante dans le présent dossier;

---

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Excel Gold Mining*, 2011 QCBDR 63.

<sup>2</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

<sup>3</sup> *Autorité des marchés financiers c. IAB Média inc.*, 2012 QCBDR 27.

2011-026-014

PAGE : 4

- mettre fin à l'ordonnance du Bureau plaçant sous scellés la demande, la demande amendée, les pièces déposées et tous autres actes de procédure visés par l'ordonnance de mise sous scellés;
- ordonner qu'une copie de la demande, de la demande amendée, des pièces déposées et tous autres actes de procédure soit transmise au procureur de Sun Media.

[8] Par cette requête, Sun Media demande d'intervenir au présent dossier afin de réclamer les mêmes droits et demander les mêmes conclusions que La Presse. Sun Media a indiqué qu'elle soutenait la demande de La Presse, renonçait à faire valoir des moyens additionnels et s'en remettait entièrement aux représentations faites par le procureur de celle-ci.

[9] Le procureur de Sun Media a indiqué au Bureau, par courriel, qu'il lui convient qu'un jugement soit rendu uniquement sur la base de sa demande d'intervention, sans audition au préalable. Aucune partie au dossier ne s'est manifestée pour s'opposer à cette demande d'intervention de Sun Media, ni pour contester l'intérêt de cette dernière dans le présent dossier.

#### LA DÉCISION

[10] **CONSIDÉRANT** que l'audition au fond sur la requête de La Presse a eu lieu le 30 septembre 2013 et que le Bureau a ensuite pris le dossier en délibéré à cette même date;

[11] **CONSIDÉRANT** la demande d'intervention de Sun Media a été signifiée par huissier auprès du Bureau le 11 octobre 2013;

[12] **CONSIDÉRANT** que cette demande a été préalablement notifiée à toutes les parties par télécopieur le 10 octobre 2013;

[13] **CONSIDÉRANT** que le procureur de Sun Media a déclaré renoncer à faire valoir des moyens additionnels à ceux du procureur de La Presse;

[14] **CONSIDÉRANT** que le procureur de Sun Media soutient la demande de La Presse et s'en remet entièrement aux représentations faites par le procureur de celle-ci;

[15] **CONSIDÉRANT** que le procureur de Sun Media désire intervenir en la présente afin de réclamer les mêmes droits et demander les mêmes conclusions que La Presse;

[16] **CONSIDÉRANT** que Sun Media a précisé, dans ladite demande, son intérêt pour agir, les conclusions recherchées et les faits y donnant ouverture;

2011-026-014

PAGE : 5

[17] **CONSIDÉRANT** que le procureur de Sun Media a proposé les modalités de son intervention dans ladite demande;

[18] **CONSIDÉRANT** qu'en date du présent jugement, aucune des parties au présent dossier ne s'est opposée à ladite demande d'intervention ni n'a contesté l'intérêt de Sun Media dans le présent dossier;

[19] **CONSIDÉRANT** que plus de dix jours se sont écoulés entre la notification aux parties de la demande d'intervention et le présent jugement;

[20] **CONSIDÉRANT** la renonciation du procureur de Sun Media à être entendu par le Bureau;

[21] **CONSIDÉRANT** que bien que les dispositions du *Code de procédure civile du Québec*<sup>4</sup> (le « C.p.c. ») en matière d'intervention ne sont pas applicables devant le Bureau, elles peuvent avoir une valeur supplétive au *Règlement sur les règles de procédures du Bureau de décision et de révision*<sup>5</sup>.

[22] **CONSIDÉRANT** que les conditions en matière d'intervention imposées par l'alinéa 1° de l'article 210 du C.p.c. ont été respectées par Sun Media;

[23] **CONSIDÉRANT** que selon l'alinéa 2 de l'article 210 du C.p.c., en l'absence d'opposition des parties dans les dix jours de la signification, l'intérêt du tiers intervenant est présumé suffisant et les modalités d'intervention acceptées;

[24] **CONSIDÉRANT** que le tribunal est, pour les motifs évoqués plus haut dans la présente décision, prêt à accueillir partiellement la demande en intervention de la requérante en intervention, en vertu de l'article 42 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*<sup>6</sup>

**PAR CES MOTIFS, LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :**

**ACCUEILLE** en partie la demande d'intervention de Corporation Sun Media, requérante en intervention à l'instance;

**ACCORDE** à Corporation Sun Media le statut d'intervenante dans le présent dossier;

---

<sup>4</sup> L.R.Q., c C-25.

<sup>5</sup> (2004) 136 G.O. II, 4695.

<sup>6</sup> *Ibid.*

2011-026-014

PAGE : 6

[25] Le Bureau disposera des autres conclusions de la requête en intervention de Corporation Sun Media dans la décision à intervenir à la suite de la requête de La Presse, Ltée.

Fait à Montréal, le 14 avril 2014.

*(S) Alain Gélinas*

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Alain Gélinas**

*(S) Claude St Pierre*

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président**

**COPIE CONFORME**

**PAR** \_\_\_\_\_  
**Bureau de décision et de révision**



## BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2011-026

DÉCISION N° : 2011-026-015

DATE : Le 14 avril 2014

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> ALAIN GÉLINAS  
M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE**

---

**LA PRESSE, LTÉE**  
Partie requérante

c.  
**IAB MEDIA INC.**  
et  
**CONSEILS HILBROY INC.**  
et  
**JEAN-FRANÇOIS AMYOT**  
et  
**NEURO-BIOTECH INC.**  
et  
**WANDERPORT CORP.**  
et  
**6570542 CANADA INC.**  
et  
**ANDREW BARAKETT**  
et  
**ANDREA CORTELLAZZI**  
et  
**SERGE OLLU**  
Parties intimées

et

**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

2011-026-015

PAGE : 2

Partie intimée / demanderesse  
et  
**CORPORATION SUN MEDIA**  
Partie intervenante  
et  
**BANQUE ROYALE DU CANADA**  
Partie mise en cause

---

**DÉCISION SUR REQUÊTE POUR LA LEVÉE DE L'ORDONNANCE DE MISE SOUS SCÉLLÉS**  
[art. 62, *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*,  
(2004) 136 G.O. II, 4695]

---

M<sup>e</sup> Marc-André Nadon  
(Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.)  
Procureur de La Presse, ltée

M<sup>e</sup> Marc-André Boutin  
(Davies Ward Phillips & Vineberg s.e.n.c.r.l, s.r.l.)  
Procureur d'IAB Média inc., Conseils Hilbroy inc. et Jean-François Amyot

M<sup>e</sup> Magdalini Vassilikos  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
M<sup>e</sup> Stéphane Poulin  
(Bédard Poulin, avocats, s.e.n.c.r.l.)  
Procureurs de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 30 septembre 2013

Dernier document reçu : 18 octobre 2013

2011-026-015

PAGE : 3

---

## DÉCISION

---

[1] Le 11 juillet 2011, suivant une audience *ex parte* tenue le 30 juin 2011 à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* »), le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») a prononcé une décision<sup>1</sup> à l'encontre notamment de Jean-François Amyot et de la société Conseils Hilbroy inc., à savoir une ordonnance d'interdiction d'opérations sur les titres de Wanderport Corp. ainsi qu'une ordonnance à l'encontre d'IAB Média inc. visant la fermeture d'un site Internet.

[2] À la suite de la décision rendue *ex parte* par le Bureau, les intimés Jean-François Amyot, Conseils Hilbroy inc. et IAB Média inc. (les « *intimés* ») ont comparu afin de pouvoir être entendus, conformément à l'article 115.9 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>2</sup>. Les audiences sur cette demande des intimés ont été fixées pour procéder les 21, 24, 25 et 29 novembre 2011. Mais le 9 novembre 2011, le Bureau a été saisi d'une demande de remise de la part de ces derniers.

[3] De plus, le 18 novembre 2011, l'Autorité a déposé au Bureau une demande amendée visant notamment à obtenir des conclusions supplémentaires. Ainsi, pendant l'audience du 21 novembre 2011 sur la demande de remise des intimés, ces derniers ont consenti à prendre certains engagements, soit de procéder à la fermeture des sites Internet [www.glucksteinsilverspoon.com](http://www.glucksteinsilverspoon.com) et [www.i2cg.org](http://www.i2cg.org) dans un délai de 7 jours.

[4] Les intimés Jean-François Amyot et Conseils Hilbroy inc. ont également consenti à un blocage des comptes ouverts auprès de la Banque Royale du Canada, en excluant de ce blocage les chèques déjà émis et payables sur le compte de Jean-François Amyot. De plus, ils ont déclaré être prêts à ne pas faire d'opérations sur valeurs directement ou indirectement.

[5] Le Bureau a donc rendu le même jour des ordonnances de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et de fermeture de sites Internet<sup>3</sup>. Les 15 mars 2012<sup>4</sup>, 5 juillet 2012<sup>5</sup>, 29 octobre 2012<sup>6</sup>, 20 février 2013<sup>7</sup>, 17 juin 2013<sup>8</sup>, 9

---

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Excel Gold Mining*, 2011 QCBDR 63.

<sup>2</sup> L.R.Q., c. A-33.2.

<sup>3</sup> *Autorité des marchés financiers c. IAB Média inc.*, 2011 QCBDR 110.

<sup>4</sup> *Autorité des marchés financiers c. Conseils Hilbroy inc.*, 2012 QCBDR 24.

<sup>5</sup> *Autorité des marchés financiers c. Conseils Hilbroy inc.*, 2012 QCBDR 71.

<sup>6</sup> *Autorité des marchés financiers c. Conseils Hilbroy inc.*, 2012 QCBDR 118.

<sup>7</sup> *Autorité des marchés financiers c. Conseils Hilbroy inc.*, 2013 QCBDR 16.

2011-026-015

PAGE : 4

octobre 2013<sup>9</sup> et 4 février 2014<sup>10</sup>, le Bureau a prolongé l'ordonnance de blocage pour des périodes de 120 jours, renouvelables.

[6] Le 25 novembre 2011<sup>11</sup>, le Bureau a rejeté la demande de remise des intimés et a convoqué les parties à une audience le 29 novembre 2011, afin d'assurer la suite du dossier. Lors de cette audience, le Bureau a ordonné la mise sous scellés provisoire de la demande amendée, jusqu'à ce qu'il se prononce au fond sur la requête des intimés visant l'obtention de diverses ordonnances de sauvegarde.

[7] L'audience a eu lieu le 23 mars 2012. Toutefois, une entente conclue entre le procureur des intimés et celui de l'Autorité a été déposée relativement au maintien des ordonnances prononcées. Ainsi, le Bureau a prononcé le jour même une ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée de l'Autorité et a accordé la remise *sine die* des requêtes dans le présent dossier<sup>12</sup>.

[8] Parallèlement, La Presse, ltée (« La Presse ») a, le 22 février 2013, déposé une requête afin d'obtenir la levée de l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée. Une conférence préparatoire a eu lieu le 22 mars 2013, au cours de laquelle il a été décidé de procéder d'abord sur la question de l'accès par les procureurs uniquement de La Presse à la demande amendée ainsi qu'aux pièces alléguées au soutien de cette demande. Une audience a été fixée au 30 avril 2013 à cet effet.

[9] Suite à l'audience du 30 avril 2013, le Bureau a rendu une décision le 18 juillet 2013<sup>13</sup>, permettant aux procureurs de La Presse de consulter la demande amendée selon la règle « *counsel eyes only* », afin qu'ils puissent préparer leur plaidoirie relativement à la requête de leur cliente pour obtenir la levée de l'ordonnance de mise sous scellés de ladite demande amendée. Il a, par la suite, été convenu de fixer au fond la requête de La Presse au 30 septembre 2013.

[10] L'audience a eu lieu à la date prévue en la présence des procureurs des parties. Le Tribunal a pris le présent dossier en délibéré à la suite de l'audition.

[11] Par ailleurs, le 11 octobre 2013, Corporation Sun Media (« Sun Media ») a saisi le Bureau d'une requête en intervention à la demande de La Presse. Ainsi, par cette demande, elle réclame les mêmes droits et conclusions que La Presse, s'en remettant entièrement aux arguments du procureur de cette dernière et

---

<sup>8</sup> *Autorité des marchés financiers c. Conseils Hilbroy inc.*, 2013 QCBDR 60.

<sup>9</sup> *Autorité des marchés financiers c. Conseils Hilbroy inc.*, 2013 QCBDR 126.

<sup>10</sup> *Autorité des marchés financiers c. Conseils Hilbroy inc.*, 2014 QCBDR 5.

<sup>11</sup> *Autorité des marchés financiers c. IAB Média inc.*, 2011 QCBDR 109.

<sup>12</sup> *Autorité des marchés financiers c. IAB Média inc.*, 2012 QCBDR 27.

<sup>13</sup> *Presse ltée (La) c. IAB Média inc.*, 2013 QCBDR 79.

2011-026-015

PAGE : 5

déclarant ne pas avoir de moyens additionnels à faire valoir. Le 14 avril 2014, le Bureau a rendu une décision accordant à Sun Media le statut d'intervenante<sup>14</sup>.

## LA REQUÊTE

[12] Le Bureau reproduit ci-après les allégations de la requête de La Presse ainsi que les arguments à leur appui :

### LES PARTIES ET L'HISTORIQUE FACTUEL

1. La Presse est le plus grand quotidien français en Amérique. La Presse offre à ses lecteurs des articles, des reportages et des éditoriaux soignés qui sont le fruit d'enquêtes journalistiques rigoureuses.
2. La Presse intervient régulièrement dans les dossiers judiciaires et a, dans le passé, participé à des débats portant sur la levée d'ordonnances de mise sous scellés, sur l'obtention de pièces déposées au soutien de procédures judiciaires et contesté d'autres ordonnances de même nature limitant la liberté de presse, le droit du public à l'information et le principe de la publicité des débats judiciaires.
3. Le 11 juillet 2011, suivant une audience *ex parte* tenue le 30 juin 2011 à la suite d'une demande de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »), le Bureau de décision et de révision (le « **Bureau** ») a prononcé une décision à l'encontre des intimés notamment Jean-François Amyot et la société Conseils Hilbroy inc., soit une ordonnance d'interdiction d'opérations sur les titres de Wanderport Corp. ainsi qu'une ordonnance à l'encontre de l'intimée IAB Média inc. visant la fermeture d'un site Internet.
4. Suite à cette décision rendue *ex parte* par le Bureau, les intimés Amyot, Conseils Hilbroy inc. et IAB Média inc. ont comparu afin d'être entendus conformément à la *Loi sur l'Autorité des Marchés Financiers* et les journées d'audience relativement à la demande ont été fixées au mois de novembre 2011.
5. Le ou vers le 9 novembre 2011, les intimés ont saisi le Bureau d'une demande de remise. De plus, le 18 novembre 2011, l'AMF a déposé une demande amendée visant notamment à obtenir des conclusions supplémentaires.
6. Lors d'une audience le 21 novembre 2011, les intimés ont consenti à certaines mesures d'interdiction d'opérations et de blocage qui ont par la suite été entérinées par des ordonnances du Bureau.
7. Le 25 novembre 2011, le Bureau a rejeté la demande de remise des intimés et convoqué les parties à une audience le 29 novembre 2011. Lors de cette dernière audience, le Bureau a ordonné la mise sous scellés provisoire de la demande amendée, jusqu'à ce qu'il se prononce sur la requête au fond.

<sup>14</sup> *Corporation Sun Media et La Presse c. IAB Média inc. et al.*, Bureau de décision et de révision (Mtl.), n° 2011-026-014, le 14 avril 2014, M<sup>es</sup> A. Gélinas et C. St Pierre, 6 pages.

2011-026-015

PAGE : 6

8. Puis, lors de l'audience du 23 mars 2012, les parties ont soumis une entente relativement à la mise sous scellés des procédures et quant à la suspension du dossier, entente que le Bureau a entérinée.
9. La requérante est d'ailleurs intervenue lors de cette audience et s'est fait reconnaître le statut d'intervenante sur la question des scellés. La requérante a de plus accepté de remettre sa demande d'ordonnance visant la levée des scellés dans l'espoir que l'AMF complète son enquête diligemment et que les ordonnances de mise sous scellés soient levées selon les modalités prévues dans la décision du 23 mars 2012.
10. Depuis le mois de mars 2012, le Bureau a prolongé à trois reprises pour une période de 120 jours les ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations afin de permettre à l'AMF de compléter son enquête, enquête qui n'est pas complétée à ce jour.
11. Considérant qu'un délai de presque 12 mois s'est écoulé depuis l'audience du 23 mars 2012, la requérante est d'avis qu'il est maintenant opportun de traiter sa requête pour obtenir la levée des ordonnances de mises sous scellés.

**LA LEVÉE DES SCELLÉS EST JUSTIFIÉE DANS LE PRÉSENT DOSSIER**

12. D'entrée de jeu, le principe général est la publicité des débats judiciaires et ce principe jouit d'une protection constitutionnelle garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés* et par la *Charte des droits et libertés de la personne*.
13. Or, l'accès aux procédures et aux pièces constitue le « corollaire » du caractère public des débats judiciaires comme l'a reconnu la jurisprudence constante de la Cour suprême du Canada.
14. Ainsi, la requérante soumet respectueusement qu'en règle générale, une demande d'obtention de pièces doit se faire par voie administrative, de manière instantanée, sans restriction et de concert avec le greffe.
15. Par contre en l'espèce, considérant que des ordonnances de mises sous scellés avaient été prononcées avant l'intervention de La Presse, la requérante accepte de présenter la présente requête visant à obtenir la levée desdits scellés.
16. Toutefois, il importe de souligner que c'est néanmoins à la partie qui souhaite empêcher l'obtention et la publication des procédures et des pièces d'assumer le fardeau de la preuve, c'est-à-dire de justifier à l'appui d'une preuve convaincante pourquoi l'obtention, la publication et/ou la diffusion devraient être restreintes ou prohibées. Ce fardeau incombe donc clairement aux intimés en l'espèce.
17. Cela se justifie par le fait que les médias, dont fait partie la requérante, ont la responsabilité d'informer le public sur le fonctionnement des tribunaux et de commenter les procédures judiciaires pour que le public puisse comprendre les fondements des accusations ainsi que la manière dont la justice est administrée.
18. Ainsi, les médias assument un rôle de premier rang dans l'application concrète du principe constitutionnel de la publicité des débats judiciaires.
19. D'ailleurs, les médias d'information sont bien souvent pour les citoyens la seule courroie de transmission de l'information juridique contenue dans les dossiers

2011-026-015

PAGE : 7

judiciaires et ont pour mission de rendre la justice transparente et compréhensible au public.

20. La Cour suprême du Canada a reconnu que c'est l'existence d'une presse « libre et vigoureuse » qui assure le respect du droit du public à l'information, lequel est le corollaire de la liberté d'expression et de la liberté de la presse garanties par l'al. 2b) de la Charte.
21. La Cour suprême a également statué que l'article 2b) de la *Charte canadienne* dispose que l'État ne doit pas empêcher les particuliers « d'examiner et de reproduire » les dossiers et documents publics, y compris les dossiers et documents judiciaires. Il en va de même du principe de la publicité des débats judiciaires.
22. Cette même Cour a finalement statué que la liberté d'expression et le droit du public à l'information sont tributaires de l'efficacité de son exercice qui se traduit par la capacité pour ses acteurs de recueillir sans entrave, d'analyser et de diffuser des informations libres de restrictions.
23. En l'espèce, il est d'intérêt public que les citoyens soient diligemment informés des procédures déposées contre les intimés ainsi que les faits reprochés aux parties qui en font l'objet.
24. D'ailleurs, le simple fait que des ordonnances de blocage et d'interdiction d'opérations soient en vigueur depuis une année démontre le sérieux du présent dossier et confirme son caractère d'intérêt public.
25. Il est indéniable que les procédures judiciaires impliquant des allégations de stratagèmes financiers ou boursiers possiblement frauduleux sont hautement d'intérêt public et au cœur des préoccupations des Québécois notamment depuis les affaires Norbourg, Earl Jones et Norshield.
26. De surcroît, dans la mesure où les procédures relatent un certain *modus operandi*, il est important pour le public de connaître les détails des allégations afin de pouvoir se prémunir contre les stratagèmes financiers allégués.
27. Finalement, les intimés ne peuvent justifier le maintien de l'ordonnance de mise sous scellés afin d'éviter une situation embarrassante ou stressante. Une ordonnance de mise sous scellés n'a pas pour objectif de rendre confidentielles les procédures judiciaires instituées contre les justiciables et *a fortiori* lorsque de telles procédures relèvent d'une autorité publique comme l'AMF, c.à.d. l'organisme mandaté par le gouvernement du Québec pour encadrer les marchés financiers québécois et prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers.
28. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

## L'AUDIENCE

[13] L'audience a eu lieu le 30 septembre 2013, en présence du procureur de La Presse, du procureur des intimés ainsi que des procureurs de l'Autorité. Une ordonnance de huis clos a été prononcée par le tribunal puisque des extraits de la

2011-026-015

PAGE : 8

demande amendée et des pièces mises sous scellés ont été lus pendant l'audience.

#### L'ARGUMENTATION DU PROCUREUR DE LA PRESSE

[14] D'emblée, le procureur de La Presse a informé le Bureau qu'il ne demandait que la levée de l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée et non plus des pièces à son soutien. Il a ensuite débuté ses représentations en rappelant que le *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*<sup>15</sup> (les « Règles de procédure ») prévoit à son article 59 la publicité des débats. Sur le plan constitutionnel, la règle veut que l'audience, les procédures et les pièces déposées soient publiques. La non-divulgation, qu'elle soit partielle ou totale, est l'exception.

[15] Le procureur de la requérante a enchaîné en résumant les grands principes émis par la Cour suprême en matière de publicité des débats judiciaires. Ainsi, selon l'arrêt *Personne désignée c. Vancouver Sun*<sup>16</sup> (« *Personne désignée* »), l'information est au cœur de tout système juridique d'une société démocratique. Le principe de publicité des débats judiciaires est lié à la liberté d'expression qui est garantie par l'article 2b) de la *Charte canadienne des droits et libertés*<sup>17</sup> (la « *Charte canadienne* ») et qui s'applique à toutes les procédures et tous les documents judiciaires.

[16] Ce procureur a également plaidé que l'importance de la liberté d'expression est aussi consacré à l'article 24 de la *Charte des droits et libertés de la personne*<sup>18</sup> (la « *Charte québécoise* »). L'importance de ce droit dans une société démocratique a d'ailleurs été explicitée dans l'arrêt *Dagenais c. Société Radio-Canada*<sup>19</sup> (« *Dagenais* »).

[17] Le procureur de La Presse a indiqué que dans l'arrêt *Société Radio-Canada c. Nouveau-Brunswick (P.G.)*<sup>20</sup> (« *Nouveau-Brunswick* »), la Cour suprême a souligné l'importance de la publicité des débats judiciaires. Le fait que la justice soit publicisée favorise la confiance du public dans la probité du système judiciaire canadien. Ainsi, la presse joue un rôle important dans la publicité des débats

<sup>15</sup> (2004) 136 G.O. II, 4695, art. 59. Les audiences du tribunal sont publiques. Le tribunal peut d'office ou à la demande d'une partie, ordonner le huis clos dans l'intérêt de la morale et de l'ordre public.

<sup>16</sup> [2007] 3 R.C.S. 253.

<sup>17</sup> *Loi constitutionnelle de 1982*, Annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (R-U), 1982, c 11, art 2. Chacun a les libertés fondamentales suivantes :  
b) liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, y compris la liberté de la presse et des autres moyens de communication;

<sup>18</sup> L.R.Q., c. C-12.

<sup>19</sup> [1994] 3 R.C.S. 835.

<sup>20</sup> [1996] 3 R.C.S. 480.



2011-026-015

PAGE : 9

puisque c'est par son intermédiaire que le grand public est informé de ce qui se passe dans le système judiciaire. Les médias doivent donc rapporter l'information de manière exacte et impartiale. Il est donc essentiel qu'elle puisse avoir accès aux audiences, aux procédures ainsi qu'aux pièces.

[18] Selon le procureur de la requérante, le rôle des journalistes a été cristallisé dans les arrêts de la Cour suprême. Cette dernière a d'ailleurs élaboré le test communément appelé *Dagenais/Mentuck* afin de pondérer la liberté d'expression avec d'autres droits et intérêts en jeu. Le critère de ce test souple se veut d'application très large. Plus particulièrement, l'arrêt *R. c. Mentuck*<sup>21</sup> (« *Mentuck* ») a développé deux volets au critère, soit la nécessité et la proportionnalité. Ces deux éléments cumulatifs doivent être rencontrés pour que le tribunal interdise, de façon partielle ou totale, la publicité des débats, des procédures ou des pièces.

[19] Ce procureur a ensuite indiqué que le fardeau de ce test incombe à la personne qui veut restreindre la liberté de presse et qui veut donc déroger à la règle. Aussi, la preuve d'un risque réel et important est nécessaire. Une simple allégation d'atteinte à la vie privée n'est pas suffisante. Par exemple, selon l'arrêt *Mentuck*, la divulgation au grand public des techniques d'enquêtes policières comporte un risque réel mais insuffisant pour justifier une ordonnance de huis clos. Cet exemple démontre donc à quel point ce test est difficile et le fardeau en est lourd.

[20] De l'opinion du procureur de La Presse, le volet « nécessité » du critère n'est pas satisfait par les intimés dans le présent dossier. En effet, la demande initiale de l'Autorité, qui n'est pas sous scellés et donc disponible pour le grand public, comporte 102 paragraphes dont certains allèguent des pièces.

[21] Le procureur a ensuite parcouru et commenté la demande amendée. Ainsi, la première partie traiterait d'informations corporatives générales qui se retrouvent sur des sites Internet publics, tel que le Registraire des entreprises du Québec. Le procureur des intimés ne peut donc prétendre que cette partie comporte des informations préjudiciables portant atteinte à la vie privée de ses clients. La description des entités corporatives en jeu n'engendre aucun préjudice si elle est divulguée.

[22] Quant à la deuxième partie de la demande amendée, elle est, selon ce procureur, totalement publique, car elle reprend intégralement la demande initiale, à l'exception de quelques paragraphes et de quelques modifications dans les conclusions. Ainsi, énormément d'informations se trouvant dans la demande amendée sont déjà publiquement disponibles, que ce soit via la demande initiale

---

<sup>21</sup> [2001] 3 R.C.S. 442.

2011-026-015

PAGE : 10

ou via des documents que le public peut ou pouvait consulter d'une façon ou d'une autre.

[23] Anticipant les arguments du procureur des intimés, le procureur de la requérante a plaidé que le fait de contester une perquisition estimée illégale par ces derniers n'était pas suffisant pour maintenir la demande amendée sous scellés. L'affaire *La Presse, Itée et al. c. Furguele Adriano et al.*<sup>22</sup> (« *Furguele* ») exprimerait d'ailleurs très clairement cette position. De plus, les mandats de perquisition sont supposés valides jusqu'à ce qu'un tribunal ne les déclare illégaux.

[24] En effet, les intimés ont d'abord contesté la légalité de la perquisition en Cour supérieure qui a rejeté leurs prétentions. S'adressant à la Cour d'appel, celle-ci a autorisé l'appel des intimés sur un seul motif, à savoir si la juge de paix a « excédé sa compétence en permettant la saisie de l'intégralité d'ordinateurs, de téléphones cellulaires et autres appareils ou supports susceptibles de contenir des informations personnelles, sans aucun contrôle ni balise<sup>23</sup> ».

[25] M<sup>e</sup> Nadon a fait valoir qu'attendre la fin du processus d'appel avant de permettre la levée des scellés impliquerait l'ajournement de la présente requête sur des années. En effet, les intimés, s'ils sont insatisfaits du jugement à venir de la Cour d'appel, pourront par la suite s'adresser à la Cour suprême pour un appel ultime, prolongeant ainsi encore les délais d'attente. Par ailleurs, aucune date n'a encore été fixée, en date de la présente audition, pour l'audition au fond à la Cour d'appel.

[26] S'appuyant sur la jurisprudence, il a plaidé que les juges reconnaissent le principe que si on devait attendre l'épuisement des recours, un jugement final permettant l'accès aux pièces et aux procédures ne serait disponible qu'après plusieurs années d'attente. Par ailleurs, il a fait remarquer que le mandat de perquisition n'est pas sous scellés et est disponible au grand public. Seules quelques informations ont été caviardées.

[27] Le procureur de La Presse a ensuite mentionné que la présente requête vise plus d'intimés que ceux présents aujourd'hui pour la contester. L'essence même de la demande amendée étant déjà publique, comment prétendre à la nécessité du maintien de l'ordonnance de mise sous scellés ? Il n'y aurait donc pas d'atteinte à la vie privée si la divulgation était permise.

[28] Le procureur de la requérante a soumis au tribunal que le volet de la proportionnalité du test applicable favorise la divulgation et que le fardeau n'est

<sup>22</sup> *Corporation Sun Media et La Presse, Itée. c. Furguele Adriano, Alfredo Magalhaes et Rudolpho Palmerino et La Reine, C. S. (Montréal) (Ch. crim.), n°. 500-36-005750-115, 5 juin 2012, j. David, 12 pages.*

<sup>23</sup> *Amyot c. Autorité des marchés financiers*, 2012 QCCA 2160 (CanLII), par. 20.

2011-026-015

PAGE : 11

donc pas satisfait par les intimés. En effet, se basant sur la jurisprudence, il a fait valoir qu'une allégation générale d'atteinte à la vie privée n'est pas suffisante. Un malaise, un stress ou encore une crainte de perte de réputation ne sont pas des facteurs qui, pris isolément, permettent la mise sous scellés de la demande amendée. Par exemple, le stress est inhérent au processus judiciaire; il ne peut donc servir d'argument.

[29] Ensuite, ce procureur a ensuite plaidé qu'on ne peut prétendre à une atteinte à la vie privée des intimés puisque les faits reprochés ont déjà été largement diffusés dans le public, déposant à l'appui de ses propos, une revue de presse concernant les intimés et les faits reprochés couvrant la période de juillet 2011 à juillet 2013.

[30] Finalement, il s'agit ici d'un concept d'intérêt public où il y a absence d'expectative de vie privée. La procédure a un caractère d'intérêt public. En effet, les crimes boursiers sont un fléau que la société a décidé de combattre. Il n'y a pas de cause en ce moment où l'intérêt public est le plus élevé. La mission de l'Autorité est de protéger les investisseurs, et donc le public en général, et cela en soi favorise la levée des scellés.

[31] Le procureur de La Presse a conclu en mentionnant que les tribunaux reconnaissent un effet pédagogique à la publicité des débats en matière de délits économiques, notamment afin d'en prévenir d'autres<sup>24</sup>. Il y a donc un effet dissuasif et éducatif à la levée de l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée.

#### L'ARGUMENTATION DU PROCUREUR DES INTIMÉS

[32] Le procureur des intimés a débuté ses représentations en mentionnant que le tribunal doit équilibrer les droits suivants, soit la liberté de presse et le droit à la vie privée de ses clients, droit qui sont protégés par les articles 8 de la Charte canadienne<sup>25</sup> et 24.1 de la Charte québécoise contre les saisies et perquisitions abusives<sup>26</sup>. Par ailleurs, le procureur des intimés a fait savoir qu'il s'opposera dans le présent dossier à l'admission de toute preuve émanant de la perquisition, par le biais de l'article 76 des *Règles de procédure*<sup>27</sup>.

<sup>24</sup> M<sup>e</sup> Nadon a notamment fait allusion à l'affaire suivante : *IN RE Bertram Earl Jones*, 2010 QCCQ 1083 (CanLII).

<sup>25</sup> Précitée, note 16, art. 8. Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives.

<sup>26</sup> Précitée, note 17, art. 24.1. Nul ne peut faire l'objet de saisies, perquisitions ou fouilles abusives.

<sup>27</sup> Précité, note 14, art. 76. Le tribunal peut rejeter toute preuve obtenue dans des conditions qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux et dont l'utilisation est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice.

2011-026-015

PAGE : 12

[33] Le procureur des intimés a ensuite plaidé que le fait de donner à La Presse l'accès à la demande amendée mise sous scellés frustrerait irrémédiablement l'appel de ses clients qui porte sur la légalité d'un mandat de perquisition émis à la demande de l'Autorité. La divulgation immédiate de cette demande, au lieu de la tempérer, créera un danger instantané; tous les éléments du dossier seront rendus publics avant que la Cour d'appel ne puisse se pencher sur la question de la légalité du mandat.

[34] De plus, si la Cour d'appel rejette les prétentions des intimés à l'effet qu'il y a eu excès de compétence de la part de la juge de paix, la levée de l'ordonnance de mise sous scellés se fera automatiquement et La Presse pourra alors consulter la demande amendée.

[35] Le procureur des intimés s'est également référé à l'affaire *Furgiuele*<sup>28</sup>, pour démontrer l'importance des circonstances lorsqu'un tribunal décide d'accorder ou non la levée de l'ordonnance de mise sous scellés. Contrairement à cette affaire, dans le présent dossier, les intimés ont contesté la légalité du mandat dans les jours qui ont suivi la perquisition, avant même que la demande amendée ne soit déposée par l'Autorité auprès du Bureau. Ils ont de plus un intérêt direct dans ce recours. Finalement, les pièces saisies et invoquées dans la demande amendée n'apparaissent pas dans des documents accessibles au public.

[36] Par ailleurs, ce procureur a mentionné que la demande de l'Autorité ainsi que le mandat de perquisition sont des documents relatant des faits antérieurs à la saisie. On ne fait donc pas référence à de la preuve saisie dans des documents accessibles au public. La demande amendée, par contre, reprend une partie de la preuve saisie lors de la perquisition, l'intègre et la divulgue. Il a souligné qu'à la suite de la perquisition, 73 pièces ont été saisies; cela correspond en gros à la moitié des allégations de la demande amendée.

[37] En effet, la demande amendée décrit, cite et reproduit des passages des pièces saisies lors de la perquisition. Celles-ci ne se retrouvent ni dans des documents accessibles au public, ni dans la demande originelle de l'Autorité, ni dans le mandat de perquisition.

[38] Le procureur des intimés a, par la suite, plaidé que selon la Cour suprême, il y a une expectative de vie privée sur les éléments qui ont été saisis dans le présent dossier, même si ce sont des documents de nature commerciale. Il s'agit en effet de documents corporatifs internes tels que contrats, ententes avec des tiers, relevés de comptes bancaires, chèques, listes d'employés, courriels internes, propositions de clients potentiels, documents d'ouverture de compte

---

<sup>28</sup> Précitée, note 21.

2011-026-015

PAGE : 13

chez un courtier, correspondance générale ainsi que des projets de communiqués.

[39] Ce sont des documents qui sont protégés contre les saisies abusives et illégales. À titre d'exemple, il cite l'arrêt *143471 Canada Inc. c. Québec (Procureur général)*; *Tabah c. Québec (Procureur général)*<sup>29</sup> (« *143471 Canada Inc.* »). Dans cette cause, les autorités fiscales n'ont pas eu le droit de consulter les documents saisis, et le public, encore moins.

[40] Par la suite, le procureur des intimés a fait référence à plusieurs paragraphes de la demande amendée, décrivant ou citant des pièces saisies. Il a expliqué que c'est le fruit de la perquisition qu'on doit protéger et qui doit demeurer sous scellés et non pas les autres informations autrement disponibles au public, ni les témoignages de tiers.

[41] Ce procureur a, tout comme celui de *La Presse*, rappelé que la Cour suprême s'est à maintes reprises penchée sur la question de la publicité des débats judiciaires. Ainsi, la liberté d'expression, garantie par l'article 2b) de la Charte canadienne<sup>30</sup> assure l'épanouissement de l'administration de la justice. Cependant, ces valeurs fondamentales ne sont pas absolues et, dans certaines circonstances, il est nécessaire de faire exception à cette publicité et ordonner la mise sous scellés.

[42] Dans l'arrêt *Sierra Club du Canada c. Canada (Ministre des Finances)*<sup>31</sup> (« *Sierra Club* »), la Cour suprême a étendu cette exception à la protection d'un intérêt commercial important. Cet arrêt souligne également l'importance d'une approche souple et en fonction du contexte en matière d'ordonnance de non-publication.

[43] Par la suite, le procureur des intimés a mentionné brièvement les principes juridiques s'appliquant en matière de mandat de perquisition, notamment les droits protégés par la Charte canadienne en cette matière, de la contestation, de l'entiercement et du préjudice subi. Il a rappelé que la publication de la demande amendée dans la presse avant l'épuisement de son recours en appel va lui causer un préjudice irréparable. Référant à l'affaire *Zeppetelli c. La Reine*<sup>32</sup> (« *Zeppetelli* »), il a plaidé que la divulgation atteignant la vie privée rend caduque la protection accordée par la Charte.

[44] Il a fait valoir que dans l'arrêt *143471 Canada Inc.*, la Cour suprême a reconnu que l'expectative de vie privée s'appliquait également aux documents

<sup>29</sup> [1994] 2 R.C.S. 339.

<sup>30</sup> Précitée, note 16.

<sup>31</sup> [2002] 2 R.C.S. 522.

<sup>32</sup> 1990 CanLII 3090 (QC CA).

2011-026-015

PAGE : 14

commerciaux. Ce qui inquiète les intimés, c'est que la divulgation des documents rende futile leur appel en Cour d'appel et ainsi faire perdre à ses clients leur droit à la vie privée de façon irrémédiable.

[45] Le procureur des intimés a souligné que le droit d'être protégé contre les saisies et perquisitions abusives enclenche le droit à la vie privée. De plus, la saisie et la perquisition des documents commerciaux sont sujettes à l'expectative de vie privée car elles sont intrusives et tombent sous le coup de la Charte canadienne.

[46] Il a également plaidé que, dans le cas où les prescriptions de la loi n'auraient pas été suivies, la saisie et la perquisition seront déclarées illégales et abusives. La divulgation des renseignements ainsi obtenus compromet de façon irréparable le droit à la vie privée. D'ailleurs, en cas de contestation d'une saisie et d'une perquisition, les tribunaux ont pris les mesures appropriées afin de protéger les informations saisies jusqu'à ce que le litige soit tranché.

[47] Finalement, se référant à l'affaire *Lecours c. Charlebois*<sup>33</sup> (« *Lecours* ») de la Cour du Québec, le procureur des intimés a conclu sa plaidoirie. Dans ce dossier, on demandait l'exclusion de la preuve en raison du secret professionnel. La cour, ne pouvant trancher la question de l'exclusion immédiatement, a choisi de mettre les documents litigieux sous scellés, et ce, afin de protéger les droits de tous. Selon M<sup>e</sup> Boutin, cet exemple s'applique *mutatis mutandis* au présent dossier.

#### L'ARGUMENTATION DES PROCUREURS DE L'AUTORITÉ

[48] Les procureurs de l'Autorité ont indiqué au tribunal que la décision du Bureau du 18 juillet 2013<sup>34</sup> résumait bien la position de ces derniers dans le présent dossier. Rappelons que les procureurs ont laissé à la discrétion du Bureau la question de l'accès à la demande amendée sous scellés par le procureur de La Presse, soulignant au passage l'entente intervenue entre les intimés et l'Autorité.

[49] Celle-ci prévoit que certaines conditions doivent être satisfaites afin de pouvoir lever l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée. Puisqu'aucune de ces conditions ne s'était réalisée, l'Autorité avait décidé de ne pas prendre de position active dans le débat.

[50] Les procureurs ont cependant ajouté, en date de la présente audience, qu'il n'était pas question dans le présent dossier de droit personnel. Au contraire, il s'agit de documents de nature commerciale. Selon les procureurs de l'Autorité, les

---

<sup>33</sup> 2010 QCCQ 4690.

<sup>34</sup> Précitée, note 12.

2011-026-015

PAGE : 15

articles des Chartes canadienne et québécoise soulevés par les intimés visent des droits personnels.

[51] Les procureurs ont plaidé que l'arrêt *143471 Canada Inc.*, cité par les intimés, concerne un dossier fiscal relié à un individu. Cet arrêt ne peut donc servir de base de comparaison avec le présent dossier qui est de nature commerciale.

[52] De plus, ils ont fait valoir que les intimés n'ont pas fait la preuve d'une expectative de vie privée. Par ailleurs, selon la jurisprudence, lorsque l'on choisit de participer à une activité hautement réglementée, on ne peut pas s'attendre à une telle expectative. Dans le présent dossier manque la notion de vie privée, soit de ces éléments qu'on retrouve dans la « *chambre à coucher* », pour pouvoir établir l'existence de cette expectative chez les intimés.

[53] M<sup>e</sup> Poulin a aussi mentionné que le présent litige devant la Cour d'appel concerne strictement un excès de juridiction puisque tous les autres arguments soulevés par les intimés dans leur requête en permission d'appeler ont été écartés par la Cour. Il s'agit ici d'un couloir très restreint qui ne concerne pas une fouille illégale. Une date devrait être fixée pour une audience au fond dans les prochains mois.

[54] Finalement, les procureurs de l'Autorité ont rappelé que le mandat de perquisition est présumé valide jusqu'à preuve du contraire; la Cour supérieure l'a par ailleurs validé. Aucun sursis de procédure n'a été ordonné dans le dossier; il faut donc éviter de paralyser le Bureau avec un précédent dangereux que serait celui d'attendre que les procédures en appel soient complétées.

#### LA RÉPLIQUE DU PROCUREUR DE LA PRESSE

[55] Le procureur de La Presse a fait valoir que bien qu'il soit exact que la demande amendée mentionne l'existence de pièces saisies, cela ne donne pas accès pour autant ni à celles-ci ni à leur contenu. Et les journalistes sont présumés savoir bien faire leur travail et comment évoquer la procédure. Il a ajouté que puisque le présent dossier traite de manipulation boursière; il est donc normal que des documents commerciaux à caractère financier soient impliqués.

[56] C'est l'essence même de la nature de la procédure en cours. Finalement, selon ce procureur, l'expectative de vie privée des intimés est absente, voir minimale. La prétention des intimés concernant le tort engendré par la publication de la demande amendée, si leur appel est accueilli, est purement théorique. Il s'agit d'un scénario hypothétique où le préjudice hypothétique n'est pas suffisant.

2011-026-015

PAGE : 16

**LA RÉPLIQUE DU PROCUREUR DES INTIMÉS**

[57] Selon le procureur des intimés, le maintien de l'ordonnance de mise sous scellés ne bloquerait pas plus les procédures devant le Bureau qu'en novembre 2011 avec l'ordonnance initiale. De plus, le Bureau avait refusé à l'époque la demande de remise des intimés dans le but de bloquer lesdites procédures. L'argument avancé par l'Autorité a un effet de pente glissante; il ne faut pas craindre le précédent.

[58] Ce procureur a ensuite fait valoir que la jurisprudence démontre clairement et sans l'ombre d'un doute que les articles 8 et 24.1 des Chartes canadienne et québécoise s'appliquent aux personnes morales. Le présent dossier se retrouve par contre au bas du spectre au niveau de l'expectative de vie privée.

[59] Le procureur des intimés a terminé sa réplique en demandant au Bureau que le jugement à venir dans le présent dossier ne soit pas exécutoire immédiatement, si le tribunal en venait à la conclusion de lever l'ordonnance de mise sous scellés. Le tout serait en vue de lui laisser la chance de voir avec ses clients la possibilité d'un appel.

**LA RÉPLIQUE DES PROCUREURS DE L'AUTORITÉ**

[60] Les procureurs de l'Autorité ont répliqué que, plus on s'approche de l'entreprise réglementée, moins il y a une expectative de vie privée, voire même pas du tout. Dans le présent dossier, ils soutiennent qu'il n'y en a pas. De plus, selon la jurisprudence, il y a même une acception implicite que l'État soit plus présent quand on fait le choix d'opérer dans une industrie hautement réglementée, tel que dans le présent dossier.

[61] En terminant leur réplique, les procureurs de l'Autorité ont fait valoir que ce n'est pas l'expectative de vie privée qui sera plaidée devant la Cour d'appel mais bien un excès de juridiction. Il s'agit donc d'une question technique.

**L'ARGUMENTATION ÉCRITE DES PARTIES**

[62] Le Bureau a, à la fin de la présente audience, permis aux parties de déposer à une date ultérieure une argumentation écrite ainsi que de la jurisprudence des tribunaux supérieurs sur la question de l'expectative de vie privée en matière de valeurs mobilières spécifiquement.

**L'argumentation écrite des procureurs de l'Autorité**

[63] Les procureurs de l'Autorité ont soumis par écrit au Bureau que l'expectative de vie privée est moindre pour une personne morale que pour une personne



2011-026-015

PAGE : 17

physique; ils se ont appuyés sur les arrêts de la Cour suprême préalablement cités dans la présente décision.

[64] Ainsi, cette expectative est encore moindre pour une personne physique ou morale qui exerce une activité hautement réglementée telles que celles du domaine des valeurs mobilières. En effet, selon l'arrêt *British Columbia Securities Commission c. Branch*<sup>35</sup> (« *Branch* »), les attentes de ces personnes en matière de vie privée ne sont pas élevées.

[65] Selon cet arrêt de la Cour suprême, la réglementation en vigueur en matière de valeurs mobilières vise en premier lieu la protection des investisseurs. La *Securities Act*<sup>36</sup> de la Colombie-Britannique est principalement un régime de réglementation économique visant à repousser les formes préjudiciables de comportement commercial.

[66] La Cour a mentionné qu'il « *vient en effet un moment où le droit de l'individu au respect de sa vie privée doit céder le pas à l'intérêt plus grand qu'a l'État à ce que soient communiqués des renseignements ou un document* »<sup>37</sup>. Selon l'interprétation qu'en font les procureurs de l'Autorité, la décision *Mitton c. British Columbia Securities Commission*<sup>38</sup> de la Cour suprême de la Colombie-Britannique ajouterait la notion d'acceptation et de participation volontaire aux principes émis par la Cour suprême au sujet des activités hautement réglementées.

#### **L'argumentation écrite du procureur de La Presse**

[67] Le procureur de La Presse a fait parvenir une lettre au Bureau dans laquelle il mentionnait s'en remettre entièrement aux propos des procureurs de l'Autorité et faisait intégralement sienne l'argumentation écrite de ces derniers.

#### **L'argumentation écrite du procureur des intimés**

[68] Le procureur des intimés a fait parvenir au Bureau une argumentation écrite dans laquelle il disait ne pas contester celle des procureurs de l'Autorité, puisque cette dernière reprenait des principes généraux déjà bien établis. Ce procureur a de plus mentionné quatre principes qui mettent, selon lui, en perspective la question de l'expectative de vie privée dans le présent débat.

[69] En premier lieu, il n'y a aucun doute que les personnes morales bénéficient de la protection offerte par la Charte canadienne contre les fouilles abusives.

---

<sup>35</sup> [1995] 2 R.C.S. 3.

<sup>36</sup> S.B.C. 1985, ch. 83.

<sup>37</sup> Précitée, note 30, para. 59.

<sup>38</sup> 2001 BCSC 499.

2011-026-015

PAGE : 18

Deuxièmement, il est incontestable qu'afin de respecter l'esprit de l'article 8 de la Charte canadienne, toute fouille, perquisition ou saisie doit être exécutée selon la loi.

[70] Troisièmement, le procureur des intimés a argué que la réparation applicable en cas de cassation de mandat de perquisition jugé illégal et inconstitutionnel par un tribunal, est le retour des documents saisis.

[71] Finalement, il a rappelé que selon un arrêt de la Cour suprême<sup>39</sup>, il est maintenant bien établi que la divulgation ou l'utilisation des documents saisis lors d'une perquisition avant que la validité de la saisie n'ait été prononcée cause un préjudice irréparable au droit à la vie privée, même si ces documents appartiennent à une personne morale ou qu'ils soient en lien avec à une activité hautement réglementée.

### **La réponse du procureur de La Presse**

[72] Le procureur de La Presse a, en réponse à l'argumentation écrite du procureur des intimés, soulevé que ce dernier a débordé de la permission qui a été accordée par le tribunal de soumettre une argumentation complémentaire sur un sujet donné, en faisant parvenir de nouvelles notes et autorités à l'appui d'une plaidoirie déjà complétée devant le tribunal par toutes les parties.

[73] Selon ce procureur, cela est inéquitable et inapproprié; il a demandé au Bureau de ne pas tenir compte de l'argumentation écrite des intimés, si ce n'est que pour constater que ces derniers n'ont aucune autorité à soumettre pour contrer celles de l'Autorité et de la requérante en matière d'expectative de vie privée dans le cadre de l'industrie des valeurs mobilières.

### **L'ANALYSE**

[74] Il appartient au Bureau de déterminer s'il met fin à l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée de l'Autorité qui a été rendue le 23 mars 2012, suivant l'entente entre les intimés et cette dernière, afin que La Presse et Sun Media, entre autres, puissent la consulter.

### **LES PRINCIPES DE LA COUR SUPRÊME SUR LA PUBLICITÉ DES DÉBATS JUDICIAIRES**

[75] Le principe de la publicité des débats judiciaires est bien établi dans notre société démocratique, et ce, depuis des décennies déjà. La règle veut que l'audience, les procédures et les pièces déposées en preuve soient de nature

<sup>39</sup> 143471 *Canada Inc. c. Québec (Procureur général)*; *Tabah c. Québec (Procureur général)*, précitée, note 25.

2011-026-015

PAGE : 19

publique. La non-divulgarion, qu'elle soit partielle ou totale, est l'exception. Ce principe se retrouve codifié dans nos lois en plus d'avoir fait l'objet de plusieurs arrêts de la Cour suprême au fil des années. Ainsi, l'article 59 des *Règles de procédure* prévoit que « [l]es audiences du tribunal sont publiques<sup>40</sup> ».

[76] D'un point de vue constitutionnel, l'article 2b) de la Charte canadienne garantit la liberté d'expression, ce qui inclut la liberté de presse. L'article 23 de la Charte québécoise stipule pour sa part que « [t]oute personne a droit, en pleine égalité, à une audition publique (...). Le tribunal peut toutefois ordonner le huis clos dans l'intérêt de la morale ou de l'ordre public ».

[77] La Cour suprême a également émis plusieurs grands principes en matière de publicité des débats judiciaires. Selon l'arrêt *Personne désignée*, l'information est au cœur de tout système juridique d'une société démocratique. Le principe de la publicité des débats judiciaires est lié à la liberté d'expression et s'applique à toutes les procédures et tous les documents judiciaires.

[78] Ainsi, l'honorable juge Bastarache écrivait dans cet arrêt que :

« 31 Le « principe de la publicité des débats en justice » est une « caractéristique d'une société démocratique », comme notre Cour l'a déclaré dans l'arrêt *Vancouver Sun (Re)*, par. 23. Comme notre Cour l'a signalé dans cet arrêt, ce principe « est depuis longtemps reconnu comme une pierre angulaire de la common law » (par. 24) et figure au nombre de nos principes de droit depuis les arrêts *Scott c. Scott*, et *Ambard c. Attorney-General for Trinidad and Tobago*, dans lequel lord Atkin s'est exprimé ainsi à la p. 335 : [TRADUCTION] « La justice ne se rend pas derrière des portes closes ». « La publicité est le souffle même de la justice. Elle est la plus grande incitation à l'effort et la meilleure des protections contre l'improbité » (J. H. Burton, dir., *Benthamiana : or, Select Extracts from the Works of Jeremy Bentham*).

32 La publicité des débats judiciaires présente plusieurs avantages distincts. L'accès du public aux tribunaux offre à toute personne qui le souhaite la possibilité de constater « que la justice est administrée de manière non arbitraire, conformément à la primauté du droit » : *Société Radio-Canada c. Nouveau-Brunswick (Procureur général)* (« *Société Radio-Canada* »), par. 22. La publicité des débats judiciaires favorise l'indépendance et l'impartialité des tribunaux. S'il y a apparence de justice, il est alors plus probable que justice soit rendue. La publicité des débats constitue « l'élément principal » de la légitimité du processus judiciaire : *Vancouver Sun*, par. 25.

<sup>40</sup> Précité, note 14.

2011-026-015

PAGE : 20

33 Outre son rôle de longue date comme règle de common law inhérente à la primauté du droit, le principe de la publicité des débats judiciaires est d'autant plus important qu'il est manifestement lié à la liberté d'expression, garantie à l'al. 2b) de la *Charte*. Dans le contexte du présent pourvoi, il importe de noter que l'al. 2b) dispose que l'État ne doit pas empêcher les particuliers « d'examiner et de reproduire les dossiers et documents publics, y compris les dossiers et documents judiciaires » (*Edmonton Journal c. Alberta (Procureur général)*), citant *Nixon c. Warner Communications, Inc.*, p. 597. Le juge La Forest ajoute au par. 24 de l'arrêt *Société Radio-Canada* que « [p]our que la presse exerce sa liberté d'informer le public, il est essentiel qu'elle puisse avoir accès à l'information » (je souligne). L'alinéa 2b) protège également le droit de la presse d'assister aux instances judiciaires (*Société Radio-Canada*, par. 23; *Ruby c. Canada (Solliciteur général)*, par. 53) »<sup>41</sup>.

[Références omises]

[79] Dans l'arrêt *Nouveau-Brunswick*, la Cour suprême a souligné l'importance de la publicité des débats judiciaires, « *considéré comme le « souffle même de la justice » et la « garantie des garanties* », [qui] fait en sorte que la justice est administrée de manière non arbitraire, conformément à la primauté du droit »<sup>42</sup>. Le fait que la justice soit publicisée favorise donc la confiance du public dans la probité du système judiciaire canadien.

[80] Dans ce système, la presse joue un rôle important pour la publicité des débats; c'est par son intermédiaire que le grand public est informé de ce qui se passe dans le système judiciaire. Pour ce, les médias doivent rapporter l'information de manière exacte et impartiale. Il est donc essentiel qu'ils puissent avoir accès aux audiences, aux procédures ainsi qu'aux pièces.

[81] Dans l'arrêt *Nouveau-Brunswick*, l'honorable juge La Forest mentionne que:

« 23. (...) L'idée que le droit du public à l'information concernant les procédures judiciaires et le droit correspondant d'émettre des opinions sur les tribunaux sont tributaires de la liberté de la presse de communiquer cette information est fondamentale pour bien comprendre l'importance de cette liberté. La raison d'être des garanties de l'al. 2b) est de permettre des discussions complètes et impartiales sur les institutions publiques, condition vitale à toute démocratie. Le débat au sein du public suppose que ce dernier est informé, situation qui à son tour dépend de l'existence d'une presse libre et vigoureuse. Le droit du public d'être informé impose aux

<sup>41</sup> Précitée, note 15, par. 31 à 33.

<sup>42</sup> Précitée, note 19, par. 22.

2011-026-015

PAGE : 21

médias la responsabilité d'informer de façon exacte et impartiale. Cette responsabilité est particulièrement lourde, étant donné que la liberté de la presse s'exerce et doit s'exercer en grande partie sans entrave. L'importance de cette liberté et de la responsabilité qui s'y rattache m'amène à la seconde question touchant l'al. 2b).

24. Pour que la presse exerce sa liberté d'informer le public, il est essentiel qu'elle puisse avoir accès à l'information. Dans *Société Radio-Canada c. Lessard*, j'ai souligné que la liberté de la presse englobait non seulement le droit de diffuser des nouvelles et d'autres informations, mais également le droit de recueillir ces informations. Aux pages 429 et 430, j'ai dit ceci :

Bien entendu, il ne fait pas de doute qu'elle comprend le droit de diffuser des nouvelles, des renseignements et des opinions. C'est ainsi que ce droit était formulé à l'origine dans la première ébauche de l'al. 2b de la Charte canadienne des droits et libertés, avant qu'il prenne sa forme actuelle. Toutefois, la liberté de diffuser des renseignements serait de peu de valeur si la liberté prévue à l'al. 2b) n'englobait pas également le droit de recueillir des nouvelles et d'autres renseignements sans l'intervention indue du gouvernement. [Je souligne.] »<sup>43</sup>

[Références omises]

[82] Afin de pondérer la liberté d'expression avec d'autres droits et intérêts en jeu, la Cour suprême a élaboré le test communément appelé *Dagenais / Mentuck*. Le critère en deux volets de ce test souple se veut d'application très large. Ces deux éléments cumulatifs, soit la nécessité et la proportionnalité, doivent être satisfaits pour que le tribunal interdise, de façon partielle ou totale, la publicité des débats, des procédures ou des pièces.

[83] Le test élaboré dans l'arrêt *Dagenais* soutient qu'une ordonnance n'est rendue que si :

« a) elle est nécessaire pour écarter le risque réel et important que le procès soit inéquitable, vu l'absence d'autres mesures raisonnables pouvant écarter ce risque;

b) ses effets bénéfiques sont plus importants que ses effets préjudiciables sur la libre expression de ceux qui sont touchés par l'ordonnance. »<sup>44</sup>

[Les soulignés se retrouvent dans le jugement original]

<sup>43</sup> Précitée, note 19, par. 23 à 24.

<sup>44</sup> Précitée, note 18, p. 878.

2011-026-015

PAGE : 22

[84] Le test édicté dans l'arrêt *Mentuck* élargit le critère énoncé dans *Dagenais* « de manière à fournir un guide à l'exercice du pouvoir discrétionnaire des tribunaux dans les requêtes en interdiction de publication, afin de protéger tout aspect important de la bonne administration de la justice<sup>45</sup> ». Il prévoit que :

« Une ordonnance de non-publication ne doit être rendue que si :

- a) elle est nécessaire pour écarter un risque sérieux pour la bonne administration de la justice, vu l'absence d'autres mesures raisonnables pouvant écarter ce risque;
- b) ses effets bénéfiques sont plus importants que ses effets préjudiciables sur les droits et les intérêts des parties et du public, notamment ses effets sur le droit à la libre expression, sur le droit de l'accusé à un procès public et équitable, et sur l'efficacité de l'administration de la justice. »<sup>46</sup>

[85] Ce test incorpore l'essence de l'article premier de la Charte canadienne et les étapes de l'analyse relatives à l'atteinte minimale et à la proportionnalité, établies dans l'arrêt *R c. Oakes*<sup>47</sup>. Selon l'arrêt *Mentuck*, la preuve d'un risque réel et important est nécessaire; ce dernier doit être bien appuyé par la preuve. Ce risque doit comporter un danger grave que l'on tente d'éviter pour la bonne administration de la justice, et non être un bénéfice ou un avantage que l'on cherche à obtenir.

[86] De ce fait, une simple allégation générale « ne pourra étayer à elle seule une demande visant à restreindre l'accès du public à des procédures judiciaires. Si une telle allégation générale suffisait à justifier une ordonnance de mise sous scellés, la présomption jouerait en faveur du secret, plutôt que de la publicité des débats, ce qui serait tout simplement inacceptable »<sup>48</sup>.

[87] Le tribunal constate que le test *Dagenais / Mentuck* s'applique « à chaque fois qu'un juge exerce son pouvoir discrétionnaire de restreindre la liberté d'expression et la liberté de presse relativement à des procédures judiciaires »<sup>49</sup>. Par ailleurs, le Bureau constate également que dans les arrêts *Dagenais*, *Nouveau-Brunswick*, *Mentuck* et *Sierra Club*, la Cour suprême a formulé le critère selon les termes propres à l'affaire. Les principes fondamentaux, établis dans *Dagenais*, demeurent cependant à chaque fois les mêmes.

<sup>45</sup> *Sierra Club du Canada c. Canada (Ministre des Finances)*, précitée, note 30, par. 45.

<sup>46</sup> Précitée, note 20, par. 32.

<sup>47</sup> [1986] 1 R.C.S. 103.

<sup>48</sup> *Toronto-Star Newspapers Ltd c. Ontario*, [2005] 2 RCS 188, par. 9.

<sup>49</sup> *Id.*, par. 7; voir également *Vancouver Sun (Re)*, [2004] 2 R.C.S. 332, par. 31; *Société Radio-Canada c. La Reine*, [2011] 1 R.C.S. 65, par. 13.

2011-026-015

PAGE : 23

[88] Quant au fardeau de la preuve, la Cour suprême mentionnait dans l'arrêt *Nouveau-Brunswick* que « *c'est à la partie qui présente la demande qu'incombe la charge de justifier la dérogation à la règle générale de la publicité des procédures* »<sup>50</sup>. Ce test est difficile et le fardeau lourd. En cas de doute, le tribunal doit favoriser la publicité des débats judiciaires.

#### LES PRINCIPES DE LA COUR SUPRÊME EN MATIÈRE DE VIE PRIVÉE DANS LE SECTEUR FINANCIER

[89] Le présent dossier relève des valeurs mobilières, une sphère hautement réglementée par l'État. Cette lourde réglementation vise la protection du marché financier et des investisseurs, le rendement du marché des capitaux et la confiance du public dans le système financier<sup>51</sup>. Déjà en 1961, la Cour suprême, sous la plume de l'honorable juge Fauteux, s'exprimait ainsi sur l'objet prépondérant des lois en valeurs mobilières :

« [TRADUCTION] L'objet prépondérant de la loi est d'assurer que les personnes qui, dans la province, exercent le commerce des valeurs mobilières ou qui agissent comme conseillers en placement, sont honnêtes et de bonne réputation et, ainsi, de protéger le public, dans la province ou ailleurs, contre toute fraude consécutive à certaines activités amorcées dans la province par des personnes qui y exercent ce commerce.

Ce rôle protecteur, qui est commun à toutes les commissions des valeurs mobilières, donne à ces organismes un caractère particulier qui doit être reconnu lorsqu'on examine la manière dont leurs fonctions sont exercées aux termes des lois qui leur sont applicables. »<sup>52</sup>

[90] Dans l'arrêt *Thomson Newspapers Ltd. c. Canada (Directeur des enquêtes et recherches, Commission sur les pratiques restrictives du commerce)*<sup>53</sup> (« *Thomson Newspapers* »), la Cour suprême indique que :

« les attentes des particuliers ne peuvent être très élevées quant au respect de leur droit à la vie privée dans le cas de lieux ou de documents utilisés ou produits dans l'exercice d'activités qui, bien que légales, sont normalement réglementées par l'État. Dans une société où l'on reconnaît le besoin de réglementer efficacement certains domaines d'activités privées et où l'on y donne suite, l'inspection de lieux et de documents par l'État est un aspect

<sup>50</sup> Précitée, note 19, par. 71.

<sup>51</sup> *Pezim c. Colombie-Britannique (Superintendent of Brokers)*, [1994] 2 R.C.S. 557.

<sup>52</sup> *Gregory & Co. v. Quebec Securities Commission*, [1961] R.C.S. 584, p. 588.

<sup>53</sup> [1990] 1 R.C.S. 425.

2011-026-015

PAGE : 24

routinier auquel les particuliers s'attendent en exerçant cette activité. »<sup>54</sup>

[91] Ainsi, il appert que l'expectative de vie privée est nécessairement moindre pour les gens exerçant dans le domaine des valeurs mobilières. En effet, une personne choisissant d'œuvrer dans ce domaine se doit de connaître la réglementation applicable, ou à tout le moins est présumé la connaître. Selon l'arrêt *Branch* de la Cour suprême, ces personnes « *n'ont pas des attentes élevées en matière de vie privée relativement au besoin de réglementation généralement exprimé dans les lois sur les valeurs mobilières* »<sup>55</sup>.

[92] La Cour suprême indique que :

« (...) la *Securities Act* est essentiellement un régime de réglementation économique destiné à décourager les formes préjudiciables de comportement commercial. Les dispositions adoptées par la législature sont des sanctions pragmatiques destinées à inciter au respect de la Loi. Après tout, la Loi vise vraiment à réglementer certaines facettes de l'économie et des affaires. Cela a des répercussions évidentes sur la prospérité matérielle de la nation: *Thomson Newspapers*. Alors, l'efficacité de la mise en œuvre des lois en matière de valeurs mobilières dépend de la volonté qu'ont les gens qui choisissent d'effectuer des opérations sur ce marché de respecter les normes de conduite établies. À cet égard, nous sommes tout à fait d'accord avec le commentaire du juge Wilson, selon lequel «[i]l vient en effet un moment où le droit de l'individu au respect de sa vie privée doit céder le pas à l'intérêt plus grand qu'a l'État à ce que soient communiqués des renseignements ou un document»: *Thomson Newspapers*, à la p. 495 »<sup>56</sup>.

[93] De plus, la vocation sociale des lois en valeurs mobilières permet de justifier l'atteinte minimale à la vie privée que doivent subir les personnes choisissant d'œuvrer dans ce domaine<sup>57</sup>. Dans le même ordre d'idées, les documents d'une entreprise, et encore plus dans le domaine hautement réglementé des valeurs mobilières, sont assortis d'un droit à la vie privée moindre que ceux de nature strictement personnelle<sup>58</sup>.

[94] En effet, la Cour suprême mentionnait, dans l'arrêt *Thomson Newspapers* que le meilleur argument qui appuie le droit à la vie privée est le fait qu'il appartient à un individu de déterminer la manière dont il mènera sa vie privée.

---

<sup>54</sup> *Id.*, p. 507.

<sup>55</sup> *Id.*, par. 58.

<sup>56</sup> *Id.*, par. 59.

<sup>57</sup> *Id.*, par. 61.

<sup>58</sup> *Id.*, par. 62.



2011-026-015

PAGE : 25

[95] Cependant, lorsque l'intervention de l'État se limite aux dossiers et documents d'une entreprise, cette situation est tout à fait différente, car « [c]es dossiers et documents ne contiennent habituellement pas de renseignements relatifs au mode de vie d'une personne, à ses relations intimes ou à ses convictions politiques ou religieuses. Bref, ils ne traitent pas de ces aspects de l'identité personnelle que le droit à la vie privée vise à protéger de l'influence envahissante de l'État »<sup>59</sup>.

[96] De plus, il est chose courante et prévisible en matière commerciale que l'État intervienne aux activités et aux opérations internes des entreprises<sup>60</sup>. En résumé, il appert donc de l'arrêt *Branch* de la Cour suprême que le secteur des valeurs mobilières est hautement réglementé et que la personne qui y œuvre est consciente :

« qu'une certaine ingérence de l'État est justifiable et accepte cet état de choses. Toutes les personnes qui gagnent ce marché connaissent ou sont réputées connaître les règles du jeu. Alors, une personne qui se livre à une telle activité a peu d'attentes en matière de vie privée pour ce qui est de ses dossiers d'entreprise ». <sup>61</sup>

#### LES COMMENTAIRES

[97] Il appartient au Bureau d'appliquer le test *Dagenais/Mentuck* aux faits en l'instance, afin de déterminer si le maintien de l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée est requis. Selon la jurisprudence de la Cour suprême évoquée tout au long de la présente décision, le fardeau d'obtenir le maintien de cette ordonnance repose clairement sur les épaules des intimés, car ce sont ces derniers qui le demandent.

[98] Le Bureau doit, en utilisant le critère du test *Dagenais/Mentuck*, prendre en considération les droits visés par le présent dossier et les effets découlant du maintien de l'ordonnance, le tout comme nous l'enseigne la Cour suprême dans l'arrêt *Mentuck*<sup>62</sup>. Suivant ce test appliqué aux faits de la présente instance :

- L'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée ne sera maintenue que si :

<sup>59</sup> Précitée, note 47, p. 517 et 518.

<sup>60</sup> *Id.*

<sup>61</sup> Précitée, note 49, par. 64.

<sup>62</sup> Précitée, note 20, par. 32 à 37.

2011-026-015

PAGE : 26

- a) elle est nécessaire pour écarter le risque sérieux d'atteinte à la vie privée des intimés, vu l'absence d'autres mesures raisonnables pour écarter ce risque;
- b) ses effets bénéfiques sont plus importants que ses effets préjudiciables sur les droits et intérêts des parties et du public, notamment ses effets sur le droit à la libre expression, ce qui inclut l'intérêt du public dans la publicité des débats judiciaires, versus le droit des intimés à la protection de leur vie privée.

### La nécessité

#### Le risque sérieux d'une atteinte à la vie privée des intimés

[99] Le Bureau constate tout d'abord que le procureur des intimés n'a fait entendre aucun témoin, ni n'a déposé de document en preuve afin d'appuyer ses prétentions, à l'exception de sa requête pendante en Cour d'appel et d'une liste indiquant les pièces provenant de la perquisition effectuée par l'Autorité et alléguées à la demande amendée.

[100] Hormis ces deux documents, le procureur des intimés n'a présenté qu'une plaidoirie au tribunal afin de justifier la nécessité du maintien de l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée. Selon ce dernier, la levée de l'ordonnance causerait un préjudice irréparable à la vie privée des intimés puisqu'un recours contestant la légalité du mandat de perquisition de l'Autorité est pendant devant la Cour d'appel.

[101] Comme la demande amendée repose en grande partie sur les pièces saisies lors de cette perquisition, il y aurait atteinte à leur vie privée si l'ordonnance de mise sous scellés était levée. Il argue aussi que la levée de l'ordonnance rendrait inutile ledit recours puisqu'advenant une décision favorable de la Cour d'appel, toutes les informations seraient alors déjà du domaine public.

[102] Or, la jurisprudence<sup>63</sup> est claire et constante sur cette question; une simple allégation de risque n'est pas suffisante si elle n'est pas solidement étayée par la preuve. Et encore faut-il que celle-ci démontre un risque réel et important. Une ordonnance de mise sous scellés ne peut servir de rempart contre des dangers incertains et hypothétiques.

[103] Il est nécessaire de démontrer de façon convaincante le risque réel et les conséquences du danger appréhendé, afin de démontrer la nécessité d'une telle

<sup>63</sup> Voir notamment *R. c. Dagenais*, précitée, note 18; *Société Radio-Canada c. Nouveau-Brunswick (P.G.)*, précitée, note 19; *R. c. Mentuck*, précitée, note 20; *Sierra Club du Canada c. Canada (Ministre des Finances)*, précitée, note 26.

2011-026-015

PAGE : 27

ordonnance. Comme cela a été mentionné par l'honorable juge Iacobucci dans l'arrêt *Mentuck*, « *c'est justement parce que la présomption voulant que les procédures judiciaires soient publiques et que leur diffusion ne soit pas censurée est si forte et si valorisée dans notre société que le juge doit disposer d'une preuve convaincante pour ordonner une interdiction* »<sup>64</sup>.

[104] Ainsi, le Bureau n'a pas à extrapoler de la plaidoirie des intimés en quoi consisterait exactement l'atteinte à leur vie privée, en l'absence de preuve à cet effet. Le tribunal constate par ailleurs que l'intérêt à la vie privée des intimés est de beaucoup diminué simplement du fait de nombreux articles de journaux. Cela est démontré par la revue de presse relative aux poursuites engagées par la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis (la « SEC »).

[105] Par ailleurs, se référant à l'affaire *Zeppetelli c. La Reine*<sup>65</sup>, le procureur des intimés a plaidé que la divulgation atteignant la vie privée rend caduque la protection accordée par la Charte canadienne. Mais le Bureau se demande en quoi la publication dans la presse des faits évoqués dans la demande amendée avant l'épuisement du recours en appel des intimés va de façon irréparable causer un préjudice et rendre caduque leur droit à la vie privée, puisque de nombreux faits sont déjà rendus publics ?

[106] En ce qui a trait à la légalité du mandat de perquisition de l'Autorité, ce dernier est présumé valide jusqu'à preuve du contraire. La Cour supérieure a rejeté le recours des intimés afin de le faire invalider. Insatisfaits, ces derniers se sont adressés ensuite à la Cour d'appel. Ce dossier est toujours pendant, la date de l'audition au fond n'ayant pas encore été fixée en date de la présente audience.

[107] Par ailleurs, la Cour d'appel n'a autorisé qu'un seul des trois motifs d'appel invoqués par les intimés, à savoir : « *la juge de paix a-t-elle excédé sa compétence en permettant la saisie de l'intégralité d'ordinateurs, de téléphones cellulaires et autres appareils ou supports susceptibles de contenir des informations personnelles, sans aucun contrôle ni balise ?* »<sup>66</sup>.

[108] À la lecture de la décision de la Cour d'appel, il appert clairement que l'appel autorisé ne concerne pas tous les documents saisis lors de la perquisition. En effet, tous les documents saisis qui étaient conservés autrement que sur ordinateur, téléphone cellulaire ou autre appareil du même genre ne sont pas visés.

<sup>64</sup> Précitée, note 20, par. 39.

<sup>65</sup> 1990 CanLII 3090 (QC CA).

<sup>66</sup> *Amyot c. Autorité des marchés financiers*, 2012 QCCA 2160, par. 20.

2011-026-015

PAGE : 28

[109] Aucune des parties en l'instance n'a offert de preuve quant au support de conservation des documents saisis. Le Bureau ignore donc si les pièces saisies et invoquées dans la demande amendée étaient sur support papier ou autre, ou s'ils provenaient d'un ordinateur, d'un téléphone cellulaire, d'un appareil ou d'un support susceptibles de contenir des informations personnelles.

[110] Avec déférence pour la Cour d'appel, le Bureau ne peut substituer sa décision à celle à venir de cette dernière. Il ne peut non plus l'anticiper ou la présumer. Le tribunal doit se limiter à trancher si le motif invoqué par les intimés pour le maintien de l'ordonnance de mise sous scellés est suffisant et étayé en conséquence par la preuve au dossier.

[111] Le procureur des intimés a également évoqué que, dans le cas où la Cour d'appel en viendrait à la conclusion que les prescriptions de la loi n'auraient pas été suivies, la saisie et la perquisition seraient déclarées illégales et abusives, et que le remède approprié sera le retour des documents aux intimés.

[112] Encore une fois, le Bureau ne peut anticiper sur le jugement éventuel de la Cour d'appel<sup>67</sup>. Qui plus est, seule la question de la perquisition sans balise des ordinateurs et autres supports similaires aurait été analysée par la Cour d'appel. Le tribunal s'interroge à savoir comment les intimés ont pu prétendre à l'avance que tout le mandat de perquisition serait invalidé ?

[113] Également, le procureur des intimés, invoquant l'arrêt *143471 Canada Inc.* de la Cour suprême, a plaidé que ses clients ont une expectative de vie privée sur les éléments qui ont été saisis, même si ce sont des documents de nature commerciale. En effet, s'agissant de documents corporatifs internes, ils seraient donc protégés contre les saisies abusives et illégales.

[114] Le Bureau ne nie pas qu'il existe une expectative de vie privée concernant des documents commerciaux. Cependant, cette expectative demeure minime, d'autant plus que le présent dossier se réfère à un domaine hautement réglementé par l'État. Ce principe ne suffit pas à lui seul pour justifier la nécessité du maintien de l'ordonnance.

[115] De plus, le Bureau note que l'arrêt *143471 Canada Inc.* traite d'une demande pour annuler une ordonnance d'entiercement dans un dossier de nature fiscale. Malgré la demande du tribunal à cet effet, les intimés n'ont pu lui fournir de la jurisprudence au sujet de l'expectative de vie privée en matière de valeurs mobilières appuyant leurs prétentions.

---

<sup>67</sup> Il est à noter que le 12 mars 2014, le Bureau a été avisé que toutes les parties appelantes devant la Cour d'appel du Québec se sont désistées de leur appel.

2011-026-015

PAGE : 29

[116] Le Bureau retient et applique plutôt au présent dossier les principes établis dans l'arrêt *Branch* par la Cour suprême, tel que soumis par les procureurs de l'Autorité, qui traite spécifiquement de l'attente des particuliers œuvrant dans le secteur des valeurs mobilières en matière de vie privée, comme explicité ci-haut. Le principe de la libre circulation des informations dans les marchés financiers milite également en faveur de cette position.

[117] Le fait de conserver confidentielles les informations pourrait au contraire avoir pour effet de miner la confiance du public dans la transparence des marchés financiers. La Cour suprême mentionne que les gens œuvrant dans l'industrie des valeurs mobilières ont une expectative de vie privée moindre. La perquisition a eu lieu exclusivement dans les bureaux des intimés et non dans une résidence privée.

[118] Ainsi, les pièces saisies ne devraient donc pas contenir de renseignements personnels. Mais aucune preuve, que ce soit à cet effet ou à l'effet contraire, n'a été faite par les parties. Selon les intimés, la Cour suprême a, dans l'arrêt *Sierra Club*, étendu l'exception au principe de publicité des débats judiciaires à la protection d'un intérêt commercial important.

[119] Le Bureau constate que ce dossier traite d'un dossier en matière d'ordonnance de confidentialité en vertu des *Règles de la Cour fédérale (1998)*<sup>68</sup>, au sujet de documents détaillés traitant de la construction et de la conception d'une installation nucléaire. Selon le juge Iacobucci, un intérêt commercial important « *ne doit pas se rapporter uniquement et spécifiquement à la partie qui demande l'ordonnance de confidentialité; il doit s'agir d'un intérêt qui peut se définir en termes d'intérêt public à la confidentialité* »<sup>69</sup>.

[120] Une preuve à cet effet demeure encore une fois nécessaire. L'atteinte à la vie privée prônée par les intimés ne constitue pas un intérêt commercial important, ni la contestation en cour de la perquisition effectuée par l'Autorité. Ainsi, et au risque de se répéter, le Bureau réitère que les intimés n'ont fourni aucune preuve au soutien de leurs prétentions.

[121] Aucun témoignage, aucun document ne sont venus prouver l'existence d'un intérêt commercial important et encore moins qu'il soit d'intérêt public à demeurer confidentiel. De plus, il n'y a aucune preuve avancée par les intimés à l'effet qu'un secret commercial serait révélé avec la levée de l'ordonnance dans le présent dossier, qui serait alors un motif, avec preuve à l'appui, de la nécessité de maintenir l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée.

---

<sup>68</sup> DORS/98-106.

<sup>69</sup> Précité note 30, par. 55.

2011-026-015

PAGE : 30

[122] Finalement, le procureur des intimés a indiqué que la décision *Lecours c. Charlebois*<sup>70</sup> de la Cour du Québec s'applique *mutatis mutandis* au présent dossier. Avec égard pour ce procureur, le Bureau ne peut retenir cette affaire pour l'analyse du présent dossier. En effet, celle-ci résulte d'une requête du défendeur afin de mettre sous scellés la requête en saisie-arrêt avant jugement du demandeur, sous motif qu'il y a eu violation du secret professionnel de l'avocat.

[123] Le juge a mis sous scellés l'affidavit et la requête du demandeur jusqu'à ce qu'une décision finale soit rendue dans le dossier. Cependant, aucune analyse n'est faite par le juge sur le principe de la publicité des débats judiciaires, puisque cette question n'est d'ailleurs pas pertinente à l'affaire. Il ne s'agit pas d'un dossier en valeurs mobilières. Aucune perquisition n'a eu lieu suite à l'émission d'un mandat. Le Bureau écarte donc les principes de cette affaire dans l'analyse du présent dossier.

[124] Par ailleurs, tout comme madame la juge Hélène Morin de la Cour du Québec dans l'affaire *Earl Jones*, le Bureau est d'avis qu'il y a un intérêt pédagogique à ce que la demande amendée de l'Autorité soit rendue publique. En effet, il va de l'intérêt public que les débats en matière de délits économiques fassent l'objet d'une certaine publicité, notamment afin de prévenir la répétition de certains gestes inadéquats.

[125] En conclusion, le Bureau n'accorde pas de poids dans la pondération des intérêts en jeu à l'argument soulevé par les intimés quant à une atteinte éventuelle à leur vie privée, étant donné l'absence de preuve à l'appui de ses prétentions et de tout ce qui précède. Considérant que l'essence même de la demande amendée est déjà publique, il n'existe donc pas de préjudice additionnel pour les intimés à divulguer la demande amendée.

[126] Le Bureau estime que les intimés n'ont pas démontré qu'il était nécessaire de maintenir l'ordonnance de mise sous scellés afin d'écartier un risque sérieux d'atteinte à leur vie privée.

#### Les autres mesures raisonnables

[127] Dans le cadre du premier volet du test, le Bureau doit également se demander s'il existe d'autres mesures raisonnables moins vindicatives que le maintien de l'ordonnance de mise sous scellés afin d'écartier ce risque. Bien que le fardeau de prouver la nécessité du maintien de l'ordonnance de mise sous scellés n'ait pas été satisfait par les intimés, le tribunal entend quand même se pencher sur la pertinence d'autres mesures raisonnables.

---

<sup>70</sup> Précitée, note 32.

2011-026-015

PAGE : 31

[128] Le Bureau ne voit que deux mesures alternatives dans la présente situation, soit le caviardage de la demande amendée et l'attente de l'épuisement des recours en appel. Le procureur des intimés a mentionné durant sa plaidoirie que si le Bureau en venait à rendre publique la demande amendée, un exercice de caviardage pourrait être fait avec toutes les parties, afin de déterminer ce qui devrait rester confidentiel.

[129] Le Bureau en vient donc à réviser la demande amendée de l'Autorité afin d'en analyser le contenu dans le cadre de la demande qui fait l'objet de la présente audience. Cela lui permettrait de s'appliquer à faire l'exercice demandé par les intimés. Il appert que cette demande amendée comporte 324 paragraphes, dont 59 émanent de la demande initiale de l'Autorité; cette dernière est de nature publique depuis son dépôt au Bureau.

[130] Soixante-douze pièces alléguées dans la demande amendée, sur un total de 146 pièces, ont été obtenues au cours de la perquisition effectuée par l'Autorité. Il appert que plus de 80 % des paragraphes apparaissant à la demande amendée ont été ajoutés par l'Autorité, à la suite de la saisie, alors que près de 50 % des pièces alléguées découlent de la perquisition. Au premier coup d'œil, cela peut sembler beaucoup et c'est pourquoi le Bureau analyse plus amplement le contenu de la demande amendée.

[131] Cette dernière est divisée en deux parties. La première, qui est intitulée « *Introduction* », fait état des différentes parties à l'instance et fournit de l'information à leur sujet. Certains paragraphes énumèrent des informations corporatives générales qui se retrouvent sur des sites Internet publics, tel que le Registraire des entreprises du Québec. Il n'y a donc là aucun préjudice possible à les évoquer de la part des intimés.

[132] Le Bureau constate que la première partie contient 290 paragraphes, dont seulement 113 font référence ou proviennent des pièces saisies lors de la perquisition contestée par les intimés. Parmi ces 113 paragraphes, certaines informations ont été obtenues grâce aux pièces saisies. Cependant, aucune des parties n'a indiqué quelles étaient spécifiquement ces informations. Il arrive également que plusieurs paragraphes se réfèrent à première vue à une même pièce.

[133] De plus, certains de ces 113 paragraphes, soit quinze d'entre eux, se réfèrent à des alertes ou à des « *newsletters* » envoyées par les intimés aux membres de leurs sites Internet. D'ailleurs, il était déjà allégué par l'Autorité dans sa demande originelle qu'IAB Média inc. envoyait des alertes afin de faire la promotion de titres à ses membres.

2011-026-015

PAGE : 32

[134] Comment les intimés peuvent-ils alors prétendre qu'il y a atteinte à leur vie privée alors qu'ils les ont eux-mêmes, en diffusant leurs alertes, rendu accessibles et donc publiques à leurs membres? N'importe qui pouvait adhérer à leurs sites Internet. Qui plus est, les intimés prétendaient avoir 350 000 membres reliés à ces sites, 200 000 « *Followers* » sur Twitter et 25 000 amis Facebook. Cela rend le critère de confidentialité définitivement inapplicable.

[135] De plus, et comme cela a été mentionné ci-haut, il appert de la revue de presse déposée en preuve par la requérante que les allégations de manipulations boursières des intimés sont largement diffusées sur le réseau public. La SEC poursuit les intimés en raison d'allégations de manipulations boursières des titres de la compagnie Spencer Pharmaceutical.

[136] De plus, le recours de ces derniers pour invalider cette poursuite a été rejeté. Les articles fournissent de nombreux renseignements sur le déroulement des actes reprochés. Or, il appert que la première partie de la demande amendée relate en particulier, et tout au long de 205 paragraphes, cette manipulation boursière alléguée des titres de la compagnie Spencer Pharmaceutical.

[137] La deuxième partie de la demande amendée, intitulée « Les faits », reprend presque intégralement la demande originelle. Les quelques ajouts ici et là représentent des informations déjà connues du public ou des allégations ajoutées par l'Autorité, mais ne découlant pas de la perquisition.

[138] Quant aux conclusions de la demande amendée, trois ordonnances de blocage supplémentaires ont été ajoutées, ainsi qu'une quatrième conclusion demandant la fermeture de deux sites Internet. Deux de ces conclusions font déjà l'objet d'une décision publique de blocage. Et pour les deux autres, puisque la règle veut que les conclusions d'une requête soient publiques, le Bureau ne voit pas pourquoi cela serait différent dans le cas présent, vu tout ce qui précède.

[139] Un fait a été brièvement soulevé par le procureur des intimés, soit que la demande amendée cite le nom d'enfants mineurs à titre de bénéficiaires de la « *Amyot Family Trust*<sup>71</sup> ». Le Bureau estime qu'il est nécessaire que les noms des bénéficiaires mineurs ne puissent être divulgués au grand public.

[140] Pour ce, il suffit de les caviarder. Ainsi, tous les noms des bénéficiaires mineurs devront l'être, afin de protéger leur identité. Par ailleurs, les pièces qui ont été ajoutées à la demande amendée ne sont pas toutes issues de la perquisition. Et, *a contrario* de la plaidoirie du procureur des intimés, toutes pièces ne provenant pas de la saisie devraient donc être publiques.

---

<sup>71</sup> La description de cette fiducie se trouve au paragraphe 23.7 de la demande amendée.



2011-026-015

PAGE : 33

[141] Le Bureau rappelle ensuite que la Cour d'appel avait autorisé un appel uniquement sur la question de la saisie sans balise des pièces issues d'un ordinateur, d'un téléphone cellulaire ou de tout autre appareil du même genre. Toutes les pièces qui ont été saisies sur un autre support, comme le papier, n'auraient pas été analysées par la Cour d'appel. Aucune des parties n'a cependant mis en preuve quelles étaient lesdites pièces visées par le recours.

[142] À défaut de preuve, il n'appartient pas au Bureau d'extrapoler ou de deviner quelles pièces ont été saisies sur support informatique. Le Bureau constate de plus que la requête amendée n'ajoute aucune nouvelle infraction. Une première demande publique concernant des allégués de manipulations boursières de titres visait déjà les intimés.

[143] Il appert donc que, hormis le caviardage des noms des bénéficiaires mineurs, le Bureau estime que cette première mesure est déraisonnable et va à l'encontre du principe de publicité des débats judiciaires.

[144] Une autre mesure alternative au maintien de l'ordonnance de mise sous scellés qui serait théoriquement envisageable, tel que demandé par les intimés, serait l'attente de l'épuisement du recours en appel concernant la contestation de la légalité du mandat de perquisition de l'Autorité. En date de l'audience, les mémoires étaient déjà déposés au dossier de la Cour.

[145] Les parties demeurent cependant en attente d'une date d'audition pour le fond en Cour d'appel. Une fois l'audience passée, il faudra aussi patienter pour que le jugement soit rendu. De plus, si une des parties n'est pas satisfaite du résultat, elle pourrait par la suite s'adresser à la Cour suprême.

[146] Dans l'affaire *Furgiuele*, la Cour supérieure a indiqué qu'attendre l'issue du débat sur la légalité des mandats de perquisition impliquerait un ajournement possible de la demande des médias aux fins d'accéder aux pièces sur des années. Selon monsieur le juge Marc David de la Cour supérieure, cela « constituerait un empiètement inacceptable à la liberté de la presse dans les circonstances de ce dossier »<sup>72</sup>.

[147] Dans cette cause, La Presse avait présenté une requête afin d'avoir accès aux pièces du dossier mises sous scellés. Le Bureau en vient à la même conclusion dans le présent dossier, bien que dans cette affaire, les intimés ont clairement contesté la légalité de la perquisition dans le seul but de contrecarrer la requête des médias, ce qui n'est pas le cas ici. En effet, à l'instar de cette affaire, une grande partie du contenu sous scellés fait déjà l'objet d'une diffusion médiatique. De plus, l'intérêt public pour les crimes boursiers est évident.

---

<sup>72</sup> Précitée, note 21, par. 66.

2011-026-015

PAGE : 34

[148] Et le mandat de perquisition exécuté dans cette affaire est présumé valide, à moins qu'un tribunal ne le déclare illégal. Vu ces arguments, le Bureau applique le même raisonnement aux faits en l'instance que celui dans l'affaire *Furguele*. Ainsi, le recours des intimés en contestation de la légalité du mandat de perquisition peut encore durer des années.

[149] Il est inconcevable d'attendre l'épuisement du recours, comme le suggèrent les intimés, sans nuire à la bonne administration de la justice et à l'intérêt du public dans la transparence des marchés financiers. De l'avis du Bureau, cette mesure serait également déraisonnable, étant donné les circonstances du dossier; elle serait contraire au principe de la publicité des débats judiciaires.

[150] Le Bureau conclut donc à l'inexistence d'un risque sérieux d'atteinte à la vie privée des intimés, vu l'absence de preuve à cet effet. Le maintien de l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée n'est ainsi pas nécessaire. De plus, les deux mesures alternatives ciblées par le tribunal apparaissent, après considérations, déraisonnables eu égard au principe de publicité des débats judiciaires.

### **La proportionnalité**

[151] Puisque les intimés ne se sont pas déchargés de leur fardeau quant au premier volet du test applicable, il n'est nul besoin pour le Bureau d'analyser le deuxième volet du test, soit celui de la proportionnalité. En effet, ces deux volets sont cumulatifs dans l'atteinte du fardeau applicable au test.

[152] Par ailleurs, le Bureau a permis aux parties de compléter ultérieurement à l'audition leur représentation en leur accordant un délai assorti d'une date butoir sur une question très précise, soit l'expectative de vie privée en matière de valeurs mobilières. Le Bureau constate que le procureur des intimés a outrepassé cette permission en soumettant des arguments supplémentaires à l'appui de sa position plaidée lors de l'audition au fond.

[153] Ainsi, les procureurs des parties adverses pourraient se sentir lésés par cette attitude puisqu'ils n'ont pas eu la chance de répondre aux arguments avancés par les intimés. Le Bureau n'a donc pas tenu compte des arguments supplémentaires soumis par les intimés dans leur argumentation écrite dans l'analyse des faits du présent dossier.

[154] Également, considérant les conclusions auxquelles arrive le Bureau, l'ordonnance de huis clos prononcée quant à l'audience du 30 septembre 2013 sera également levée. Toutefois, le Bureau impose un délai avant l'entrée en vigueur de la présente décision, afin que les intimés puissent déterminer ce qu'ils

2011-026-015

PAGE : 35

voudront faire à la suite de la présente décision, étant donné que le contenu de la demande amendée sera dorénavant public.

## LA DÉCISION

[155] Le Bureau de décision et de révision a pris connaissance des demandes de La Presse, Ltée et de Corporation Sun Media pour la levée de l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée de l'Autorité des marchés financiers dans le présent dossier. Il a entendu les arguments des parties et pris connaissance du droit applicable en la matière.

[156] Il est prêt à accéder aux demandes de La Presse, Ltée et de Corporation Sun Media pour les motifs évoqués plus haut, le tout, en vertu de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* et de l'article 62 du *Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision*.

### PAR CES MOTIFS, LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :

**ACCUEILLE** la requête de La Presse, Ltée, requérante en l'instance, et de Corporation Sun Media, intervenante;

**LÈVE** l'ordonnance de mise sous scellés de la demande amendée de l'Autorité des marchés financiers qu'il a prononcée verbalement lors de l'audience du 18 novembre 2011 et qu'il a prolongée jusqu'à nouvel ordre le 23 mars 2012 dans la décision portant le numéro 2011-026-005;

**LÈVE** l'ordonnance de huis clos de l'audience du 30 septembre 2013;

**AUTORISE** la Secrétaire du Bureau à transmettre une copie de la demande amendée aux procureurs de la requérante La Presse, Ltée et de l'intervenante Corporation Sun Media après l'entrée en vigueur de la présente décision, le tout à leur frais, à la condition que les noms des bénéficiaires mineurs de la Amyot Family Trust soient caviardés.

**INTERDIT** au procureur de La Presse, Ltée de partager ou de divulguer le contenu de la demande amendée non caviardée à qui que ce soit, incluant leur cliente La Presse.

[157] La présente décision entrera en vigueur à l'expiration d'une période de trente jours de la date de son prononcé.

Fait à Montréal, le 14 avril 2014.

*(S) Alain Gélinas*

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Alain Gélinas**

*(S) Claude St Pierre*

\_\_\_\_\_  
**M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président**

## BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-041

DÉCISION N° : 2009-041-027

DATE : Le 1<sup>er</sup> mai 2014

---

**EN PRÉSENCE DE : M<sup>e</sup> CLAUDE ST PIERRE**

---

**MARIO DUMAIS**  
PARTIE DEMANDERESSE/intimé

c.  
**AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**  
PARTIE INTIMÉE/demanderesse

et  
**COURTAGE DIRECT BANQUE NATIONALE INC.**  
Partie mise en cause

---

**DÉCISION SUR DEMANDE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE**  
[art. 249 et 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1), art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

---

M<sup>e</sup> Richard F. Pihoda  
Procureur de Mario Dumais

M<sup>e</sup> Isabelle Bédard  
(Contentieux de l'Autorité des marchés financiers)  
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 29 avril 2014

---

## DÉCISION

---

[1] Le 28 mars 2014, Mario Dumais a adressé au Bureau de décision et de révision (le « Bureau ») une demande de levée de blocage dans le présent dossier. Le 8 avril 2014, le Bureau a envoyé un avis afin de convoquer les parties au dossier à une audience devant se tenir le 29 avril 2014, à 9h30, à son siège. Cette audience a eu lieu à la date, à l'heure et au lieu dits.

### L'HISTORIQUE DU DOSSIER

#### L'ORDONNANCE INITIALE

[2] Le 7 décembre 2009, le Bureau a, dans le dossier en titre, prononcé un blocage, une interdiction d'opérations sur valeurs, une interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et une mesure visant à assurer le respect de la loi, le tout à la demande de l'Autorité des marchés financiers (l' « Autorité »)<sup>1</sup>.

#### LES DEMANDES D'AUDIENCE DES INTIMÉS

[3] Les intimés en l'instance Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Fonds de Placement Nor-West et Michel Larocque ont saisi le Bureau d'une demande d'être entendus. Une audience a été fixée au 21 décembre 2009. À cette date, les intimés Tri Minh Huynh, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, 9137-1534 Québec inc. et 9201-7144 Québec inc., ont, par l'entremise de leur procureur, manifesté auprès du Bureau leur désir d'être entendus, suivant la décision du 7 décembre 2009.

[4] Les intimés ont formulé des demandes de levée partielle de blocage et l'audience s'est poursuivie le 22 décembre 2009, afin de permettre aux intimés de compléter leur preuve.

#### LA LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE ET LES PROCÉDURES JUDICIAIRES

[5] À la suite de ces demandes, le Bureau a, le 23 décembre 2009, accordé une levée partielle de blocage en faveur de certains intimés<sup>2</sup>. Les 26 et 27 janvier 2010, les intimés Michel Larocque, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau et Fonds de Placement Nor-West et les intimés Tri Minh Huynh, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, 9137-1534 Québec inc., 9201-7144 Québec inc. ont déposé une requête en annulation d'une partie de la décision numéro 2009-041-001, à savoir celle concernant l'ordonnance de blocage, pour motif d'insuffisance *ab initio*.

---

<sup>1</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2009 QCBDRVM 78.

<sup>2</sup> *Autorité des marchés financiers c. Tremblay*, 2009 QCBDRVM 79.

2009-041-027

Page : 3

[6] Dans l'intervalle, le Bureau a reçu signification d'une requête en jugement déclaratoire et d'un avis d'intention de soulever l'inconstitutionnalité de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*<sup>3</sup> et du deuxième aliéna de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*<sup>4</sup>, le tout déposé à la Cour supérieure par Normand Bouchard, Michel Larocque, Claude Valade, René Viau, Richard Tremblay et Fonds de Placement Nor-West<sup>5</sup>. Les intimés Michel Larocque, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau et Fonds de Placement Nor-West ont retiré le 21 mai 2010 leur requête en annulation de blocage.

#### LES ORDONNANCES DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[7] Le Bureau a prolongé l'ordonnance de blocage initiale prononcée le 7 décembre 2009 à plusieurs reprises :

- le 1<sup>er</sup> avril 2010<sup>6</sup>;
- le 28 juillet 2010<sup>7</sup>;
- le 19 novembre 2010<sup>8</sup>;
- le 18 mars 2011<sup>9</sup>;
- le 11 juillet 2011<sup>10</sup>;
- le 3 novembre 2011<sup>11</sup>;
- le 29 février 2012<sup>12</sup>;
- le 21 juin 2012<sup>13</sup>;
- le 5 octobre 2012<sup>14</sup>;
- le 30 janvier 2013<sup>15</sup>;

<sup>3</sup> L.R.Q., c. V-1.1.

<sup>4</sup> L.R.Q., C. A-32.2.

<sup>5</sup> Dossier n° 500-36-005331-106.

<sup>6</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2010 QCBDR 25.

<sup>7</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2010 QCBDR 53.

<sup>8</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2010 QCBDR 102.

<sup>9</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2011 QCBDR 25.

<sup>10</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2011 QCBDR 66.

<sup>11</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2011 QCBDR 102.

<sup>12</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2012 QCBDR 22.

<sup>13</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2012 QCBDR 77.

<sup>14</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2012 QCBDR 111.

2009-041-027

Page : 4

- le 27 mai 2013<sup>16</sup>;
- le 18 septembre 2013<sup>17</sup>;
- le 13 janvier 2014<sup>18</sup>; et
- le 1<sup>er</sup> mai 2014<sup>19</sup>.

#### L'AUDIENCE ET LA DÉCISION DE MAINTIEN DES ORDONNANCES DU BUREAU

[8] Une audience portant sur la demande d'être entendus des intimés a eu lieu les 20 et 21 octobre 2010 au siège du Bureau, en présence de la procureure de l'Autorité et du procureur des intimés Normand Bouchard, Richard Tremblay, Claude Valade, René Viau, Fonds de Placement Nor-West et Michel Larocque.

[9] Lors de l'audience du 20 octobre 2010, la procureure de l'Autorité a avisé le tribunal que les intimés Tri Minh Huynh, Gia Tuong Quan, Thinh Tuong Quan, 9137-1534 Québec inc. et 9201-7144 Québec inc. renonçaient à leurs droits d'être entendus à l'audition devant se tenir du 20 au 22 octobre 2010.

[10] Après l'audience des 20 et 21 octobre 2010, la demande d'être entendus des intimés a été prise en délibéré par le Bureau. Le Bureau a rendu sa décision le 27 juin 2011<sup>20</sup>; il a alors confirmé le contenu de sa décision du 7 décembre 2009, sauf à l'égard de Michel Larocque; les interdictions et le blocage prononcés à l'encontre de ce dernier ont été levés.

[11] De plus, le Bureau avait été saisi le 15 octobre 2010 d'une requête en intervention et en levée partielle de blocage de la part de la Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC »). Le 22 septembre 2011, l'Autorité a présenté au Bureau une demande de levée partielle de blocage et de restitution de fonds à la GRC et à l'Autorité, cette dernière réclamant le reliquat contenu dans le compte bancaire de Fonds de Placement Nor-West, après le remboursement à la GRC.

[12] Le 6 octobre 2011, la GRC a adressé au Bureau une demande amendée de levée partielle du blocage visant les fonds contenus dans le compte du Fonds de Placement

---

<sup>15</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2013 QCBDR 10.

<sup>16</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2013 QCBDR 56.

<sup>17</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2013 QCBDR 105.

<sup>18</sup> *Autorité des marchés financiers c. Dumais*, 2014 QCBDR 3.

<sup>19</sup> *Autorité des marchés financiers c. Dumais*, Bureau de décision et de révision, n° 2009-041-026, 1<sup>er</sup> mai 2014, M<sup>o</sup> C. St Pierre.

<sup>20</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2011 QCBDR 50.

2009-041-027

Page : 5

Nor-West, le tout pour un montant de 10 913,17 \$. La demande de levée partielle de blocage de la GRC a été accordée par le Bureau le 3 novembre 2011<sup>21</sup>.

[13] Le 29 mai 2012, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande amendée visant à obtenir la levée partielle de l'ordonnance de blocage et la restitution du reliquat des sommes se retrouvant dans le compte de Fonds de Placement Nor-West auprès de la Banque Royale du Canada. Le Bureau a le 21 juin 2012<sup>22</sup> accordé la levée partielle du blocage en faveur de l'Autorité relativement au compte de Fonds de Placement Nor-West auprès de la Banque Royale du Canada.

#### LE BLOCAGE ADDITIONNEL

[14] Le 2 février 2012, suivant une demande de l'Autorité et une audience *ex parte* tenue le 31 janvier 2012, le Bureau a prononcé une ordonnance de blocage à l'encontre de Tri Minh Huynh visant un immeuble détenu par ce dernier<sup>23</sup>. Le 15 février 2012, le Bureau a reçu un avis de contestation de cette décision par Tri Minh Huynh. Ce dernier s'est toutefois désisté de sa contestation le 1<sup>er</sup> mai 2012.

[15] Une requête pour levée partielle de blocage a été présentée le 24 mai 2012, en même temps qu'une demande de prolongation de blocage relativement à l'immeuble. Le 28 mai 2012, le Bureau a prolongé l'ordonnance de blocage du 2 février 2012 et a levé partiellement l'ordonnance de blocage pour permettre à Tri Minh Huynh d'ouvrir un compte bancaire et pour les fins de la vente de l'immeuble, le tout sujet à certaines conditions<sup>24</sup>.

#### LA REQUETE DE LEVEE DE BLOCAGE DE QUAN THINH TUONG

[16] Le 16 décembre 2013, Quan Thinh Tuong a saisi le Bureau d'une demande pour obtenir la levée de l'ordonnance de blocage à l'égard de ses comptes bancaires. Le Bureau a rendu une décision rejetant cette demande le 19 février 2014<sup>25</sup>.

#### LA DEMANDE EN LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE

[17] Le Bureau reproduit ci-après les motifs pertinents de cette demande :

1. Le 7 décembre 2009, le bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (ci après « le Bureau ») a prononcé une ordonnance de blocage concernant les comptes détenus par la partie demanderesse aux institutions financières mises en cause;

<sup>21</sup> *Autorité des marchés financiers c. Bouchard*, 2011 QCBDR 102.

<sup>22</sup> *Autorité des marchés financiers c. Fonds de placement Nor-West*, 2012 QCBDR 70.

<sup>23</sup> *Autorité des marchés financiers c. Huynh*, 2012 QCBDR 16.

<sup>24</sup> *Autorité des marchés financiers c. Huynh*, 2012 QCBDR 55.

<sup>25</sup> *Tuong c. Autorité des marchés financiers*, 2014 QCBDR 25.



2009-041-027

Page : 6

2. L'ordonnance de blocage visait notamment le compte portant le numéro 347674 détenu par la partie demanderesse à la Caisse populaire de Montréal-Nord, située au 5640, boulevard Léger à Montréal ;

3. L'ordonnance de blocage visait également le compte portant le numéro 66W6ZHA détenu par la partie demanderesse à Courtage Direct Banque Nationale Inc., situé au 1100, rue University, 7e étage à Montréal;

4. La partie demanderesse demande la levée de l'ordonnance de blocage pour les motifs suivants:

4.1 La partie demanderesse a été accusée sous diverses accusations criminelles dans le dossier 500-73-003550-114 ;

4.2 Le dossier est fixé au 4 mai 2014 ;

4.3 La partie demanderesse n'a aucun moyen financier pour engager un avocat;

4.4 La partie demanderesse a fait une demande pour que ses frais soient assumés par l'aide juridique;

4.5 L'aide juridique a refusé cette demande;

4.6 La partie demanderesse est en attente d'une décision de demande de révision de cette décision;

4.7 Les revenus de salaire de la partie demanderesse sont insuffisants pour qu'elle puisse engager un avocat ;

4.8 La partie demanderesse n'a aucun autre moyen de payer les frais de son avocat;

4.9 La partie demanderesse est détentrice des comptes bloqués;

4.10 La complexité des procédures à l'origine des frais juridiques exige que la demanderesse soit représentée par un avocat et ce, sans limiter la généralité de ce qui précède;

4.11 La partie demanderesse est accusée conjointement avec deux autres personnes;

4.12 La date de début du procès n'est pas encore connue mais celui-ci doit durer plusieurs semaines pour permettre la présentation de la preuve de la poursuite sans tenir compte des requêtes préliminaires ;

4.13 L'enquête policière s'est échelonnée de l'année 2008 au 15 février 2011 ;

4.14 Quant à la préparation, il a été invoqué par la Couronne que le temps évalué pour la simple lecture de la preuve est de six (6) semaines (voir paragraphe 39 de la décision du 17 mai 2013 de l'Honorable Hélène Di Salvo) ;

4.15 Durant la période de l'enquête policière, les moyens d'enquête suivants ont été utilisés:

4.15.1.1 Agents d'infiltration (conversations enregistrées) ;

4.15.1.2 Juricomptables (enquêtes, documents comptables) ;

4.15.1.3 Surveillances physiques;

4.15.1.4 Témoins civils (déclarations) : plus ou moins 110 ;

4.15.1.5 Policiers, IMET et GICT (GRC) ;

2009-041-027

Page : 7

4.15.1.6 Rapports et enquêtes des organismes réglementant les marchés financiers (IIROC, AMF, MICA, CANAFE) et les services de sécurité des banques pour les red flags ;

4.15.1.7 Communications téléphoniques privées;

4.15.1.8 Déclaration vidéo des coaccusés (14 mois avant les accusations) ;

4.15.1.9 Perquisitions;

4.15.1.10 Caméras de surveillance.

4.16 Les moyens d'enquête sont considérables et, par conséquent, la preuve entièrement numérisée est énorme et très volumineuse;

4.17 Il est évident que la partie demanderesse ne possède ni la connaissance technique pour traiter cette preuve numérisée, ni la connaissance juridique pour préparer adéquatement une défense pleine et entière;

4.18 La partie demanderesse est présentement représentée par le soussigné dans son dossier criminel mais son avocat n'est pas rémunéré;

5. La partie demanderesse n'a aucun autre moyen financier pour retenir les services d'un avocat pour la défendre dans sa cause criminelle, et n'a d'autre moyen que de demander que soit levée l'ordonnance de blocage des comptes détenus dans les institutions financières mises en cause;

6. Il est nécessaire que soit levée l'ordonnance de blocage pour assurer une défense pleine et entière de la partie demanderesse face aux accusations;

7. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

## **L'AUDIENCE**

[18] Lors de l'audience, le procureur du demandeur a amendé sa requête en levée de blocage afin d'y retirer la mise en cause Caisse populaire de Montréal-Nord. Par ailleurs, il n'a présenté aucune preuve au soutien de sa requête.

## **L'ARGUMENTATION DE L'INTIMÉ**

[19] Par la demande, le procureur de Mario Dumais a requis le Bureau d'accorder une levée partielle de blocage pour permettre d'accéder à certaines sommes lui permettant de couvrir les coûts entraînés par les procédures judiciaires le visant.

[20] Il a informé le tribunal que depuis le dépôt de la présente requête auprès du secrétariat du Bureau, l'aide juridique a refusé la demande de révision. En effet, son client n'est pas admissible à l'aide juridique, ayant gagné un revenu de 53 000 \$ l'année passée. Il a également indiqué avoir présenté une requête de type « Rowbotham » dans le cadre des procédures judiciaires et qu'il se doit d'épuiser les recours.

2009-041-027

Page : 8

[21] Il a donc demandé que l'ordonnance de blocage concernant le compte bancaire de son client chez Courtage direct Banque Nationale inc. soit levée afin que ce dernier puisse payer les honoraires de son avocat.

#### L'ARGUMENTATION DE L'AUTORITÉ

[22] La procureure de l'Autorité a, jurisprudence à l'appui, plaidé que le demandeur devait démontrer que les motifs initiaux ont cessé d'exister et qu'il est le possesseur légitime des biens réclamés. Elle a indiqué à cet effet que Mario Dumais ne s'est pas présenté pour en faire la preuve.

[23] De plus, il aurait gagné un revenu de 53 000 \$ l'année dernière. Il n'y a donc aucune preuve à l'appui de ses prétentions qu'il n'a pas les moyens financiers de payer ses avocats, ni qu'il ne bénéficie d'aucune autre forme de soutien.

[24] Également, la procureure de l'Autorité a rappelé que le compte bancaire de Courtage direct Banque Nationale inc., visé par la requête en levée de blocage, a été utilisé dans le cadre du stratagème de manipulation des marchés financiers de Quan Tinh Tuong, un autre intimé au présent dossier.

#### L'ANALYSE

[25] Le Bureau a récemment eu l'occasion de se pencher, dans le présent dossier, sur un cas identique suite à la demande en levée de blocage de l'intimé Quan Tinh Tuong.

[26] Par ailleurs, le Bureau a également eu l'occasion de se pencher par le passé sur des cas semblables de demandes de levée partielle de blocage dans le cadre où les détenteurs de compte tentaient de récupérer leurs biens que le Bureau avait bloqués. La décision *Nechi Investments inc.*<sup>26</sup> en est une bonne illustration. Dans ce dossier, des intervenants avaient obtenu de cours judiciaires un jugement en remboursement de leurs investissements faits auprès de sociétés intimées devant le Bureau, le tout se montant à plus de 14 000 000 \$<sup>27</sup>.

[27] Ces intervenants se sont alors adressés au Bureau pour obtenir une levée partielle du blocage visant ces investissements, ce que ce dernier a refusé d'accorder<sup>28</sup>. Citant une décision de la commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, le tribunal a alors rappelé qu'en matière de blocage « *the purpose (...) is to preserve property for persons who may have common law or statutory claims to or interests in it, for example by way of rescission or damages* »<sup>29</sup>.

<sup>26</sup> *Nechi Investments inc. c. Autorité des marchés financiers*, 2009 QCBDRVM 22.

<sup>27</sup> *Id.*, 11-13.

<sup>28</sup> *Id.*, 35.

<sup>29</sup> *Amswiss Scientific Inc. (Re)*, [1992] 7, BCSCWXS, 12.

2009-041-027

Page : 9

[28] Plus loin dans la même décision, cette commission avait établi le but d'une ordonnance de blocage:

« The immediate effect of a freeze order is to maintain the status quo, ensuring that the frozen property is not dissipated or destroyed before the commission is in a position to determine what, if any, further steps or orders in the public interest should be made under the Act.

In our view, the Legislature has recognize that, with the reality of modern technology and instantaneous securities transactions, securities commissions need tools that can respond accordingly if they are to properly effect the purpose of the legislation. »<sup>30</sup>

[29] Plus loin, la commission ajoutait :

« (...) a freeze order enables the Commission to respond to information that, in its opinion, warrants regulatory intervention to prevent or minimize prejudice to the public interest. Often, it is necessary to take these steps before any investigation is commenced or concluded. The ability of the Commission to act in this fashion is necessary to instill and maintain public confidence in the integrity of the capital markets. »<sup>31</sup>

[30] La Cour d'appel de la Colombie Britannique avait également eu l'occasion de se pencher sur le même point et, s'appuyant sur *Amswiss*, avait déclaré que les blocages « *are made to preserve property until the facts can be established, either through investigation or through a hearing before the Commission* »<sup>32</sup>. C'est que toutes les lois des valeurs mobilières au Canada contiennent des dispositions relatives aux recours civils qui permettent aux investisseurs d'intenter des recours en nullité de contrat, en révision de prix ou en dommages et intérêts.

[31] Mais comme l'a déclaré le Bureau, « *Encore faut-il que les fonds visés par ces recours soient préservés en attendant que les recours soient introduits, qu'ils soient menés à bonne fin et que les tribunaux puissent faire leur détermination à leur sujet* »<sup>33</sup>. Le tribunal, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, peut alors prononcer un blocage, le lever, le modifier et y ajouter des conditions. Mais, comme l'a plaidé la procureure de l'Autorité, en aucun moment, il ne peut déterminer la destination de tels fonds.

[32] Comme l'a déclaré la commission britanno-colombienne dans la décision *Sayre*<sup>34</sup> :

<sup>30</sup> *Id.*, 12-13.

<sup>31</sup> *Id.*, 13.

<sup>32</sup> *Exchange Bank and Trust v. British Columbia (Securities Commission)*, [2000] B.C.J. n° 1227; 2000 BCCA 389; 2000 LNBSC.69.

<sup>33</sup> *Nechi Investments inc. c. Autorité des marchés financiers*, précitée, note 28, 28.

<sup>34</sup> *Sayre (Re)*, 2001, LNBSC 315.

« Freeze orders are intended only as an interlocutory mechanism. The Commission has no authority to determine the distribution of assets among parties. That is a matter for the courts. The Commission's only jurisdiction is to ensure that the assets are preserved for those who may have claims on them based on securities law violations. Given the purpose of a freeze order, once in place it normally stays in place until the Commission determines whether the assets are connected to illegal or improper securities trading and, if so until the claims against those assets are determined in a proper forum. »<sup>35</sup>

[33] Mais, exerçant la discrétion qui lui est conférée en matière de défense de l'intérêt public, le Bureau entend tout de même s'acquitter pleinement de sa mission et assurer que l'intérêt des investisseurs dans le présent dossier soit pleinement protégé. C'est dans leur intérêt que le blocage a été prononcé et ce sera toujours dans le respect de leur meilleur intérêt qu'il pourra être éventuellement levé.

[34] Or, selon la procureure de l'Autorité, lors de l'audition initiale visant à obtenir les ordonnances de blocage, il a été démontré que le compte de courtage ouvert par Mario Dumais auprès de Courtage direct Banque Nationale inc. a été utilisé dans le stratagème de manipulation des marchés financiers de Quan Tinh Tuong. Qui plus est, le demandeur ne s'est pas présenté à l'audience pour démontrer qu'il était le possesseur légitime des sommes contenues dans ce compte de courtage. Et c'est ce qu'il tente de récupérer.

[35] Or, dans la décision *Nechi* précitée<sup>36</sup>, l'Autorité avait soumis au Bureau que, malgré la demande des intervenants pour récupérer la totalité des sommes allouées en vertu d'une décision judiciaire, un « *partage auprès des investisseurs des fonds restants au pro rata des sommes investies ne représenterait aucun préjudice pour les intervenants, mais représenterait la reconnaissance des droits de tous les investisseurs* »<sup>37</sup>.

[36] Le Bureau lui avait alors donné raison, en fonction de l'intérêt public, en préférant attendre le résultat de l'investigation de l'administrateur provisoire dans ce dossier pour avoir un portrait global de la situation et surtout ne pas « *rendre inutile le débours des deniers déjà engagés par l'administrateur provisoire au nom de l'ensemble des investisseurs* »<sup>38</sup>. Le but ultime était de tenir compte de tous les intérêts de tous les autres investisseurs et non pas ceux des intervenants seulement<sup>39</sup>.

[37] Au même effet, le Bureau estime qu'il ne serait pas dans l'intérêt des investisseurs dans le présent dossier de lever le blocage alors que ces derniers pourraient avoir des

---

<sup>35</sup> *Id.*, 4 et 5.

<sup>36</sup> Précitée, note 28.

<sup>37</sup> *Id.*, 32.

<sup>38</sup> *Id.*, 33.

<sup>39</sup> *Ibid.*

2009-041-027

Page : 11

droits à faire valoir sur des sommes qui proviendraient de leurs poches. S'appliquant à protéger l'intérêt des épargnants en général, et des investisseurs au présent dossier en particulier, le Bureau ne peut que tenter d'assurer la défense de l'intérêt public en protégeant ces fonds, au bénéfice de ces derniers.

[38] Puisque les fonds du demandeur dans le compte restant proviennent d'activités illégales qui lui ont été reprochées dans le présent dossier, le Bureau n'est pas prêt à accéder à sa demande de levée partielle de blocage, même si cela serait au bénéfice de sa défense devant les tribunaux. La loi et la jurisprudence sont claires à ce sujet. Pour tous les motifs évoqués tout au long de la présente décision, il est du devoir du tribunal de rejeter sa demande.

### LA DÉCISION

[39] Le Bureau de décision et de révision, en vertu des articles 249 et 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prononce par conséquent la présente décision, pour les motifs évoqués plus haut.

### PAR CES MOTIFS, LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :

**REJETTE** la demande de levée partielle de blocage de Mario Dumais, demandeur en la présente instance.

Fait à Montréal, le 1<sup>er</sup> mai 2014.

(S) Claude St Pierre

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Claude St Pierre, vice-président

### COPIE CONFORME

PAR \_\_\_\_\_  
Bureau de décision et de révision

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

## 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Avis de publication

**Avis 31-335 du personnel des ACVM : Décisions générales dispensant l'OCRCVM et l'ACFM de certaines dispositions du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*.**

Veillez prendre note que la décision 2014-PDG-0053 est publiée à la section 3.8.1 du présent bulletin.

(Texte publié ci-dessous)



## Avis 31-339 du personnel des ACVM

### Décisions générales dispensant l'OCRCVM et l'ACFM de certaines dispositions du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites

**Le 29 mai 2014**

#### **Introduction**

Tous les membres des ACVM ont prononcé des décisions similaires dispensant les sociétés membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« **OCRCVM** ») de l'application de certaines dispositions du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « **Règlement 31-103** ») qui font partie de la deuxième phase du modèle de relation client-conseiller (la « **deuxième phase du MRCC** »). Hormis le Québec, tous les membres des ACVM ont prononcé des décisions similaires dispensant les sociétés membres de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (l'« **ACFM** ») de l'application de certaines dispositions relatives à la deuxième phase du MRCC prévues par le Règlement 31-103. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux sociétés membres de l'OCRCVM et de l'ACFM, pourvu qu'elles se conforment aux obligations correspondantes de l'OCRCVM et de l'ACFM, respectivement.

#### **Contexte**

Les dispositions suivantes du Règlement 31-103, qui font partie de la deuxième phase du MRCC, entreront en vigueur le 15 juillet 2014 :

- a) *le sous-paragraphe m du paragraphe 2 de l'article 14.2 [Information sur la relation];*
- b) *l'article 14.2.1 [Information à fournir sur les frais avant d'effectuer des opérations];*
- c) *les sous-paragraphe b.1 et c.1 du paragraphe 1 de l'article 14.12 [Contenu et transmission de l'avis d'exécution].*

L'OCRCVM et l'ACFM (ces organismes d'autoréglementation sont désignés collectivement comme les « **OAR** ») ont publié chacun des modifications aux règles applicables à leurs membres qui auront sensiblement la même incidence que les modifications au Règlement 31-103 et qui entrent également en vigueur le 15 juillet prochain.

#### **Dispense**

Tous les membres des ACVM ont prononcé des décisions similaires dispensant les sociétés membres de l'OCRCVM de l'application des dispositions pertinentes du Règlement 31-103, pourvu qu'elles se conforment aux obligations correspondantes de l'OCRCVM.

-2-

Hormis le Québec, tous les membres des ACVM ont prononcé des décisions similaires dispensant les sociétés membres de l'ACFM de l'application des dispositions pertinentes du Règlement 31-103, pourvu qu'elles se conforment aux obligations correspondantes de l'ACFM.

Les décisions expireront à la date d'entrée en vigueur des modifications à la partie 9 et aux annexes G et H du Règlement 31-103, qui prévoient des dispenses équivalentes pour les membres de l'OCRCVM et de l'ACFM. Nous prendrons les mesures appropriées pour apporter les modifications nécessaires à la partie 9 du Règlement 31-103 en temps voulu.

### Questions

Pour toute question sur le présent avis, veuillez vous adresser à l'une des personnes suivantes :

Gérard Chagnon  
Analyste expert en réglementation  
Direction des pratiques de distribution et des OAR  
Autorité des marchés financiers  
418 525-0337, poste 4815  
1 877-525-0337  
gerard.chagnon@lautorite.qc.ca

Christopher Jepson  
Senior Legal Counsel  
Compliance and Registrant Regulation  
Commission des valeurs mobilières de  
l'Ontario  
416 593-2379  
cjepson@osc.gov.on.ca

Brian W. Murphy  
Deputy Director, Capital Markets  
Nova Scotia Securities Commission  
902 424-4592  
murphybw@gov.ns.ca

Jason Alcorn  
Conseiller juridique, Valeurs mobilières  
Commission des services financiers et des  
services aux consommateurs (Nouveau-  
Brunswick)  
Tél. : 506 643-7857  
jason.alcorn@fcnb.ca

Kate Holzschuh  
Senior Legal Counsel  
Capital Markets Regulation  
British Columbia Securities Commission  
604 899-6628  
1 800-373-6393  
kholzschuh@bcsc.bc.ca

Katharine Tummon  
Director  
Office of the Superintendent  
of Securities  
Île-du-Prince-Édouard  
902 368-4542  
kptummon@gov.pe.ca

Navdeep Gill  
Manager, Registration  
Alberta Securities Commission  
403 355-9043  
navdeep.gill@asc.ca

Craig Whalen  
Manager of Licensing, Registration and  
Compliance  
Bureau du surintendant des valeurs  
mobilières  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-  
Labrador  
709 729-5661  
cwhalen@gov.nl.ca

Liz Kutarna  
Deputy Director, Capital Markets  
Securities Division  
Financial and Consumer Affairs Authority of  
Saskatchewan  
306 787-5871  
liz.kutarna@gov.sk.ca

-3-

Chris Besko  
Acting General Counsel, Acting Director  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
204 945-2561  
1 800-655-5244 (sans frais au Manitoba)  
chris.besko@gov.mb.ca

Carla Buchanan  
Agent de conformité  
Commission des valeurs mobilières du Manitoba  
204 945-8973  
1 800-655-5244 (sans frais au Manitoba)  
carla.buchanan@gov.mb.ca

Gary MacDougall  
Surintendant des valeurs mobilières  
Ministère de la Justice  
Gouvernement des Territoires du Nord-  
Ouest  
867 873-7490  
gary\_macdougall@gov.nt.ca

Rhonda Horte  
Surintendante adjointe  
Bureau du surintendant des valeurs  
mobilières  
Yukon  
867 667-5466  
rhonda.horte@gov.yk.ca

Louis Arki  
Directeur du bureau d'enregistrement  
Ministère de la Justice, Gouvernement du  
Nunavut  
867 975-6587  
larki@gov.nu.ca

## 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ARCHAMBAULT	NATHALIE	Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	2014-05-20
ASSELIN	JOSEPH PAUL SYLVIO	Financière Banque Nationale Inc.	2014-05-16
BÉLISLE	PHILIPPE JOSEPH ALFRED	Marchés mondiaux CIBC Inc.	2014-05-17
BROUILLETTE	BENOIT	NBCN Inc.	2014-05-16
GIROUX GARNEAU	DENYSE	Industrielle Alliance Valeurs mobilières Inc.	2014-05-16
JAAFOURA	MOHAMED-SLIM	Courtage direct Banque Nationale Inc.	2014-05-26
PARÉ-LEMIRE	MARTIN	JitneyTrade Inc.	2014-05-16
PELLETIER	ANDRE	Valeurs mobilières Desjardins Inc.	2014-05-20
REEVES	JEAN	Valeurs mobilières Dundee ltée	2014-05-17
SIMIONI	MICHAEL	PWL Capital Inc.	2014-05-23
TUNARU	STEFAN COSTIN	Courtage Direct Banque Nationale Inc.	2014-05-26
VAILLANCOURT	MARIE	Valeurs mobilières Dundee ltée	2014-05-17
WONG	ANNA	BMO Nesbitt Burns Inc.	2014-05-16
ZHU	JUN	TD Waterhouse Canada Inc.	2014-05-20

#### Cabinets de services financiers

##### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100641	ASSELIN, SYLVIO	1a, 6a	2014-05-23
103179	BILODEAU, MICHEL	3a	2014-05-23
106482	CHAMAS, GAMIL	4a	2014-05-26
107466	CLOUTIER, LUCIE	3b	2014-05-23
112192	FILION, JULIE	1a, 3a	2014-05-23
116042	HAMEL, JEAN-FRANÇOIS	1a, 2b, 4a	2014-05-26
128003	PROVENCHER, FRANCOIS	1a	2014-05-22
129525	ROULEAU, CHANTAL	6a	2014-05-23

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
131039	SIMONEAU, MAUDE	3b	2014-05-27
133075	TREMBLAY, MICHEL	4a	2014-05-22
133083	TREMBLAY, MICHÈLE	5a	2014-05-23
137457	BEAUDOIN, CLAUDETTE T.	4a	2014-05-22
142109	LANGEVIN, GHISLAINE	6a	2014-05-21
145012	RENAUD, MATHIEU	5a	2014-05-22
148560	ST-PIERRE, LINE	6a	2014-05-26
152437	BRASSEUR, JOHANNE	3b	2014-05-22
158389	DAVID, SUZANNE	4c	2014-05-26
159402	LEBLANC, NICOLE	4a	2014-05-22
159502	DUPLANTIE, PAULE	3b	2014-05-23
161178	LALUMIÈRE, MICHEL	1a	2014-05-26
164497	POIRIER, MONIQUE	3b	2014-05-22
164835	LANDRY, ANDRÉ JR	6a	2014-05-21
164927	GARNEAU, MATHIEU	3a	2014-05-23
168737	BEAUCHESNE, SÉBASTIEN	5a	2014-05-26
169419	TREMBLAY, CAROLINE	4b	2014-05-27
170135	GALLANT, PASCAL	6a	2014-05-27
172873	DE LADURANTAYE, OLIVIER	3b	2014-05-23
174858	BEAUDOIN, FRANÇOIS	1a, 6a	2014-05-23
176648	MASSÉ, TIM	4b	2014-05-27
180320	RUEL, JESSICA	1b	2014-05-23
180564	MARCIL, SÉBASTIEN	3b	2014-05-21
181583	DESROSES, CLIFORD	1a	2014-05-23
183302	LEFEBVRE, YVES-MARIE	1a, 6a	2014-05-26
184129	JANÈS, CHANTAL	5b	2014-05-23
184581	HOUDE, SUZIE	1a	2014-05-22
185157	BUSSIÈRES, LYNE	3b	2014-05-27
189811	HADDAB, SIHAM DALILA	4b	2014-05-23
191064	KONE, ABDLAYE HALASSAN	4b	2014-05-26
192272	SAVARD, JEAN-SÉBASTIEN	3b	2014-05-23
193985	LANGELIER, PATRICK	1a	2014-05-22
194980	TURCOTTE, CHRISTIAN	1a	2014-05-27
195292	DENG, WENJIE	1a	2014-05-26
196296	AKIKI, CHARBEL	3b	2014-05-23



<b>Certificat</b>	<b>Nom, Prénom</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Date de sans mode d'exercice</b>
197248	POIRIER, LUCIE	3a	2014-05-21
197391	BORNAIS, CAROLINE	3a	2014-05-27
197753	PAQUET, MARC-ANDRÉ	1a	2014-05-23
198290	TURBIDE, MARIE-EVE	5b	2014-05-23
198828	LUNN, PAUL	3b	2014-05-21
200895	RHÉAUME, MARLÈNE	1a	2014-05-22
201127	HU, FANG	1a	2014-05-27
201766	GOSELIN-LABRIE, VINCENT	1b	2014-05-27
201840	DIMITRI, DORIS	1a	2014-05-23
203050	HUARD, GERMAIN	3b	2014-05-23
203162	TALBOT, NANCY	1a	2014-05-27
203175	PAPADAKIS, NICKIE	4b	2014-05-26
203484	PAGEAU, HUGO ALEXIS	5a	2014-05-26
203509	PAQUET, HUGO	3b	2014-05-21
204099	RASINSKI, THOMAS	3b	2014-05-21
204443	CYR, CATHERINE	3b	2014-05-23

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
PICTET CANDA S.E.C.	Ouellet	Ana	2014-05-08
PWL CAPITAL INC.	Simioni	Michael	2014-05-23

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502356	AGENCE D'ASSURANCES RICHARD SIMARD INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2014-05-23
505067	COURTIER D'ASSURANCES G. CHAMAS INC.	Assurance de dommages	2014-05-26
507087	ROBERT BOURDEAU	Assurance de personnes	2014-05-22
507630	LES ENTREPRISES ROIS SERVICES FINANCIERS INC.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2014-05-22
511473	LALUMIÈRE, MICHEL	Assurance de personnes	2014-05-26
511498	MARIETTE FOURNIER	Assurance de personnes	2014-05-27
514836	PLANTE, JOSÉE	Assurance de personnes	2014-05-27
515148	ORIGEN SOLUTIONS FINANCIÈRES INC.	Assurance de personnes	2014-05-22
515620	MICHEL BILODEAU ASSURANCES INC.	Assurance de dommages	2014-05-23
515864	9259-7095 QUÉBEC INC.	Assurance collective de personnes	2014-05-21
516116	SCHECTER, NATAN	Assurance de personnes	2014-05-22
600320	ASSURANCES YVES CARON INC.	Assurance de dommages	2014-05-23
600468	HOLMAN, NATASHA	Assurance de personnes	2014-05-23
600531	9298-4053 QUÉBEC INC.	Assurance de dommages	2014-05-22
600543	PASCAL LAPOINTE	Assurance de personnes	2014-05-22

### **3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable**

Aucune information.

### **3.5.4 Les nouvelles inscriptions**

Aucune information.

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) JUIN 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Sébastien Picard, courtier en assurance de dommages des entreprises  Certificat n° : 161424	2013-12-08(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président  M. Philippe Jones, membre  M. Marc-Henri Germain, membre	12 et 13 juin 2014  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré;</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut, avant la conclusion d'un contrat d'assurance, de décrire le produit proposé au client en relation avec les besoins identifiés et de lui préciser la nature de la garantie offerte;</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles;</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'exécuter avec transparence le mandat accepté;</p> <p>1 chef pour ne pas avoir divulgué à la personne avec laquelle il transige qu'il place un risque auprès d'un assureur avec lequel il a des liens d'affaires, ou dont la société autonome ou le cabinet pour lequel il agit a de tels liens;</p> <p>1 chef pour avoir fait une déclaration fausse,</p>	Audition de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) JUIN 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					<p>trompeuse ou susceptible d'induire en erreur;</p> <p>1 chef pour avoir fait de fausses représentations quant à son niveau de compétence ou à l'efficacité de ses services ou quant à ceux de son cabinet ou de sa société autonome;</p> <p>Le tout en contravention avec les articles 12, 16, 26, 27 et 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, 4.8 et 4.10 du Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur, 6, 7 et 8 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant, et 2, 15, 16, 25, 37(1), 37(4), 37(6), 37(7) et 37(10) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages..</p>	
Marie-Josée Pelletier, agent en assurance de dommages des particuliers, autrefois courtier en assurance de dommages des particuliers  Certificat n° : 150827	2014-01-02(C)	M <sup>o</sup> Patrick de Niverville, président  M. Marc-Henri Germain, membre  M. Luc Bellefeuille, membre	19 et 20 juin 2014  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir fait défaut de donner suite, dans les plus brefs délais, aux instructions d'un client ou de le prévenir de l'impossibilité de s'y conformer (articles 25, 26 et 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (article 29 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).</p>	Audition de la plainte

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Juin 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Dun Wang 148512	(CD00-0936)	Janine Kean, président Michel Gendron B Gilles Lacroix, A.V.C.	2 juin 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	Audition sur culpabilité
			3 juin 2014 à 9h30		Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.	
			4 juin 2014 à 9h30		Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	
			5 juin 2014 à 9h30		Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
			9 juin 2014 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7		
Richard Langlois 119135	(CD00-1015)	François Folot, président Jacques Denis, A.V.A. Frédéric Scheidler	4 juin 2014 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.	Audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Juin 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition	
Luc Chartrand 106920	(CD00-1021)	François Folot, président Marc Gagnon, A.V.C. Felice Torre, A.V.A.	9 juin 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	Audition sur culpabilité	
			10 juin 2014 à 9h30				
			16 juin 2014 à 9h30				Commission des lésions professionnelles
			17 juin 2014 à 9h30				500, boul. René-Lévesque
			18 juin 2014 à 9h30	Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7			
Steve Thibault 182269	(CD00-1014)	François Folot, président Yvon Fortin, A.V.A. Shirtaz Dhanji, A.V.A.	12 juin 2014 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	Audition sur culpabilité	
Michel Marcoux	(CD00-1008)	Janine Kean,	16 juin 2014	Chambre de la	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat.	Audition	

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Juin 2014

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
122786		président Robert Chamberland, A.V.A. Benoit Bergeron, A.V.A.	à 9h30	sécurité financière	Refus de collaborer avec une personne chargée de l'application de la loi.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.  Informations et/ou explications fausses, trompeuses ou mensongères.	sur culpabilité
			17 juin 2014 à 9h30	300, Léo-Pariseau,		
			18 juin 2014 à 9h30	bureau 2600, Montréal (Québec)		
			19 juin 2014 à 9h30	H2X 4B8		
			20 juin 2014 à 9h30			
			25 juin 2014 à 9h30			
			26 juin 2014 à 9h30			
			27 juin 2014 à 9h30			
Pierre Nantel 124885	(CD00-0999)	Sylvain Généreux, président Ginette Racine, A.V.C. John Ruggieri, A.V.A.	26 juin 2014 à 9h00	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.  Défaut de divulguer à l'assureur son statut d'agent.	Audition sur culpabilité



### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

#### 3.7.1 Autorité

Aucune information.

#### 3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

#### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0918

DATE : Le 23 mai 2014

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Janine Kean	Présidente
Mme Nacera Zergane	Membre
M. Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin.	Membre

---

**NATHALIE LELIÈVRE**, ès qualités de syndique-adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

**YONGXIN LOU**, conseiller en sécurité financière et représentant de courtier en épargne collective (no certificat 169334 et no BDNI 1883081)

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :**

- **Ordonnance de non-divulgation, de non-publication et de non-diffusion des renseignements concernant la situation financière du consommateur J.C.**

[1] Les 3 avril et 6 mai 2014, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni respectivement à la Commission des lésions professionnelles, sise au 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18<sup>e</sup> étage, salle 18.111, et au siège social de la Chambre, à Montréal, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée le 21 mars 2012 contre l'intimé.

CD00-0918

PAGE : 2

[2] Dès le début de l'audience, la procureure de la plaignante, se déclarant incapable de remplir son fardeau de preuve à l'égard du premier chef d'accusation, a demandé la permission de le retirer. Le comité a fait droit à cette demande non contestée par l'intimé.

[3] En conséquence, la plainte dont le comité est saisi est donc la suivante :

### **LA PLAINTÉ AMENDÉE**

1. (Retiré);
2. À Montréal, le ou vers le 22 octobre 2007, l'intimé, n'a pas cherché à avoir une connaissance complète des faits quant à la situation financière de son client J.C. avant de lui faire souscrire le fonds distincts numéro M157632306/P1888553-0 auprès de London Life, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q. c. D 9.2) et 15 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
3. À Montréal, le ou vers le 22 octobre 2007, l'intimé, a fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en faisant souscrire à son client J.C. le contrat de fonds distincts numéro M157632306/P1888553-0 auprès de London Life, pour un montant de 100 000 \$ au moyen d'un prêt investissement, alors que ce produit ne convenait pas à sa situation financière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q. c. D 9.2), 12 et 20 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3).

### **PLAIDOYER DE CULPABILITÉ**

[4] La procureure de l'intimé a confirmé que son client désirait enregistrer un plaidoyer de culpabilité sous chacun des chefs 2 et 3 de la plainte amendée portée contre lui.

[5] Après que le comité se fut assuré que l'intimé comprenait que, par ce plaidoyer, il reconnaissait non seulement les gestes reprochés, mais aussi qu'ils constituaient des infractions déontologiques, ce dernier a enregistré son plaidoyer de culpabilité sous chacun des chefs 2 et 3 de la plainte amendée.

CD00-0918

PAGE : 3

[6] Ensuite, les procureurs ont informé le comité qu'ils présenteraient une preuve sur sanction. À cette fin, la plaignante a fait entendre le consommateur J.C.

[7] Pour sa part, la procureure de l'intimé a fait témoigner M. ShouKang Cao, collègue de l'intimé, et l'intimé lui-même.

### **LA PREUVE**

[8] La procureure de la plaignante a résumé les circonstances entourant la commission des infractions reprochées et a déposé, à l'appui, la preuve documentaire (P-1 à P-14).

[9] Il ressort de cette preuve que l'intimé a fait défaut de colliger toutes les informations concernant la situation financière du consommateur J.C., dans le document daté du 14 mai 2007, intitulé « Financial Security Profile » et non signé par J.C. (P-2).

[10] Le 22 octobre 2007, J.C. a signé un profil d'investisseur (P-3) ainsi qu'un document intitulé « Checklist » (P-4) dans lequel se retrouvent également des informations concernant son profil d'investisseur. Toutefois, certaines informations se trouvant dans ce « Checklist » contredisent celles du profil d'investisseur. Par exemple, à la question 9 traitant des connaissances en placement de J.C., celles-ci sont décrites comme « good », plutôt que « limited » comme indiqué dans le profil d'investisseur.

[11] L'intimé a fait souscrire à J.C. des fonds distincts pour une valeur de 100 000 \$. Afin de financer cet investissement, il lui a recommandé de contracter un prêt investissement au même montant alors que, selon le rapport de l'expert retenu par la plaignante, ce produit ne convenait pas à sa situation financière (P-12).

CD00-0918

PAGE : 4

[12] J.C. a conservé jusqu'au 16 mars 2012 tant l'investissement que le prêt correspondant. Une fois les frais acquittés, cet investissement lui a rapporté 112 004,64 \$. Les parties se sont entendues pour une évaluation du préjudice pécuniaire d'environ 2 600 \$, lequel ne tient cependant pas compte de la déduction fiscale des intérêts payés pour la durée du prêt dont J.C. a potentiellement profité.

### **Témoignage de J.C.**

[13] J.C. est d'origine chinoise. Il est arrivé au Canada vers la fin de l'année 2004 après avoir obtenu en Angleterre une maîtrise en médias. Il s'est installé à Montréal vers le mois de novembre 2005, alors qu'il était âgé de 33 ans. Auparavant, il a travaillé en Chine pendant environ cinq ans, comme journaliste en marketing, traitant des sujets de politique internationale et sociale.

[14] À son arrivée en 2005, il ne travaillait pas, mais recevait du gouvernement du Québec environ 500 \$ par mois pour étudier le français à temps plein.

[15] Son épouse était étudiante en comptabilité. Ses revenus étaient composés de prêts et bourses du gouvernement. Le couple est divorcé depuis l'été 2008.

[16] J.C. n'a travaillé qu'en mai et juin 2007 pour le journal chinois *Sept Days*. Toutefois, ce n'est qu'en 2008 qu'il a touché les 3 000 \$ correspondant à sa rémunération pour ces deux mois de travail. Il a décrit son travail pour ce journal d'« editing » ou comme un travail éditorial de texte pour publication.

CD00-0918

PAGE : 5

[17] Ainsi, il a été sans travail du mois d'août 2007 à la fin de l'année 2008, alors qu'il a commencé à travailler pour le journal *Chinese Montreal Newspaper*, et ce, jusqu'au début de l'année 2011. Il y faisait également un travail d'« editing ».

[18] Il possédait en 2007 trois comptes de banque, dans lesquels il avait moins de 5 000 \$.

[19] En 2007, il n'avait pas de connaissance professionnelle en placement, ou « no professional knowledge » selon ses propres dires. Toutefois, entre 1997 et 1999, alors qu'il habitait toujours en Chine, il a fait des placements en bourse, pour environ 2 000 \$ d'actions seulement.

[20] J.C. a rencontré l'intimé en mars 2007 au cours d'un voyage à Kingston offert pour la communauté chinoise au Canada.

[21] Il a accepté de contracter un prêt d'investissement, car il avait confiance en l'intimé. Suivant sa compréhension, il n'y avait pas de risque puisque les illustrations de rendement n'allaient qu'en augmentant. L'intimé lui a représenté qu'en un an, il aurait suffisamment de rendement pour payer les intérêts. Il n'y avait pas de frais de sortie et il pouvait retirer les profits annuellement.

[22] J.C. a conservé cet investissement de 2007 à 2012. Les placements ont été faits dans des fonds immobiliers, comme suggéré par l'intimé.

[23] Contre-interrogé, J.C. a indiqué avoir eu des revenus d'emploi de novembre 2009 à juin 2011, ayant ensuite mis sur pied sa propre entreprise.

CD00-0918

PAGE : 6

[24] En 2007, il était locataire et le loyer mensuel variait entre 250 \$ et 280 \$. Sa sœur habitant à Toronto lui fournissait de l'aide financière, qu'il évalue à moins de 2 000 \$ annuellement.

[25] Il a expliqué avoir réussi à défrayer les intérêts sur ce prêt investissement avec ses économies à la banque.

[26] En tant que journaliste pour le *Chinese Montreal Newspaper*, il gagnait moins de dix dollars l'heure et faisait quarante heures par semaine, totalisant environ 1 300 \$ mensuellement ou 15 600 \$ par année. En 2007, il a eu des revenus autour de 2 000 \$, mais aucun en 2008.

[27] En octobre 2011, J.C. a procédé à l'achat d'un duplex au coût de 360 000 \$, moyennant une mise de fonds de 70 000 \$. Cette somme provenait de sa famille et des parents de son épouse. Sa conjointe et lui ont loué le rez-de-chaussée et habité à l'étage. Ils acquittaient les coûts de la maison avec les revenus de loyer.

[28] Sa conjointe actuelle occupe un emploi. Pour sa part, il possède sa propre entreprise.

[29] Quant à l'information apparaissant sur la demande de prêt (« Credit Application », P-5), voulant qu'il eût pour employeur *Chinese News Montreal*, J.C. s'est dit surpris, car il avait travaillé pour ce journal comme bénévole et n'a commencé à y travailler moyennant rémunération qu'après 2008.

[30] Pour ce qui est des revenus d'environ 1 500 \$ par mois ou 18 000 \$ annuellement y indiqués, J.C. a répondu ne pas avoir donné cette information à l'intimé.



CD00-0918

PAGE : 7

[31] Quant aux articles publiés dans la section financière des journaux chinois, J.C. a nié les avoir écrits ajoutant qu'il ne faisait que traduire des entrevues. En ce qui concerne les autres articles de journaux chinois et le courriel joint (I-2), il n'en est pas l'auteur.

[32] En ce qui concerne les déclarations faites à l'enquêtrice voulant qu'il n'eût pas signé le « Financial Profile » (P-3), J.C. a indiqué qu'il s'agissait d'une erreur, car il ne savait pas à quel document elle faisait référence à ce moment-là.

[33] Réinterrogé par la procureure de la plaignante au sujet de la copie d'un journal (I-5), J.C. a indiqué que la colonne gauche de cette page traitait de la façon d'écrire un plan d'affaires tandis que les deux colonnes de droite en haut de la page indiquaient comment lancer une entreprise.

### **Témoignage de l'intimé**

[34] L'intimé a commencé à exercer en courtage en épargne collective vers le mois de juin ou juillet 2006.

[35] Il a rencontré J.C. le 20 mars 2007. Comme il défrayait de la publicité dans le journal *Sept Days*, J.C. l'a invité à participer à un voyage à Kingston. Au cours de ce voyage, J.C. lui a dit disposer de 20 000 \$ pour investir à la bourse et que le marché immobilier l'intéressait particulièrement. C'est dans ce contexte que J.C. lui a transmis un article paru dans le journal au mois de mai 2007.

[36] Quant au document « Financial Profile » (P-2) du mois de mai 2007, les informations y apparaissant sont celles que J.C. lui a transmises.

CD00-0918

PAGE : 8

[37] Le « Profil d'investisseur » (P-3) daté du 22 octobre 2007 a été rempli au bureau de l'intimé. C'est lui-même qui a apposé les crochets aux endroits appropriés selon les réponses que J.C lui donnait.

[38] Quant au « Financial Security Profile » (P-2), il l'a rempli selon les informations obtenues de J.C. au cours de leur voyage à Kingston et dont il se souvenait. Bien que ces informations aient été confirmées avec J.C. par téléphone, il n'a jamais exigé de preuve au soutien.

[39] En ce qui concerne le prêt investissement « Express loan », il s'agissait d'un nouveau programme conclu entre la Banque Nationale du Canada (BNC) et London Life. Le crédit était accordé pourvu que le client eût la capacité de payer les intérêts. L'intimé a toutefois reconnu que le revenu de J.C. n'était pas assez élevé pour lui recommander ce prêt investissement.

[40] Il s'est dit désolé pour les clients. Depuis, il ne conseille que très rarement des prêts investissements.

[41] Il n'a jamais eu d'autre plainte portée contre lui, hormis la présente, ni de la part de clients ni de son employeur.

[42] Il a expliqué que perdre son certificat serait une honte et que pour la communauté chinoise, le terme « coupable » signifie être criminel.

### **Témoignage de M. Cao**

[43] M. Cao connaît l'intimé depuis l'arrivée de ce dernier chez London Life, alors que lui-même était représentant. De juin 2010 à mars 2014, M. Cao étant devenu directeur

CD00-0918

PAGE : 9

des ventes, l'intimé a fait partie de son équipe, et à sa connaissance, il n'a fait l'objet d'aucune plainte. En mars 2014, l'intimé a été transféré dans une autre équipe. M. Cao agit maintenant comme « director of business development ».

[44] Aux dires de M. Cao, l'intimé est très impliqué dans la communauté chinoise. Il participe au gala de Noël et autres activités de la communauté. Pour ce qui est de J.C., il a déjà vu son nom dans la section financière du journal *Sept Days*.

[45] Les parties ont alors convenu de plaider sur sanction à une date ultérieure fixée au 6 mai suivant.

#### **REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION**

[46] Le 6 mai 2014, les procureures ont confirmé qu'elles s'étaient finalement entendues sur des recommandations communes.

[47] Ainsi, elles ont proposé de condamner l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ sous chacun des chefs d'accusation 2 et 3, pour un total de 10 000 \$.

[48] De plus, elles ont recommandé la publication de la décision et la condamnation de l'intimé au paiement des déboursés.

[49] Ensuite, M<sup>e</sup> Jeanine Guindi, représentant la plaignante à l'audience du 6 mai 2014, a invoqué les facteurs aggravants et atténuants suivants :

##### *Aggravants*

- a) La gravité objective des infractions reprochant le défaut de procéder à une analyse complète des besoins financiers (ABF) du consommateur, et la non-convenance du produit recommandé, ces deux infractions étant au cœur du rôle du représentant;

CD00-0918

PAGE : 10

- b) La vulnérabilité du consommateur du fait de son arrivée récente au Canada;

*Atténuants*

- a) Le peu d'expérience de l'intimé qui avait obtenu son certificat au cours de l'année précédente;
- b) L'absence de préméditation;
- c) La présence d'un seul consommateur et d'un seul événement;
- d) L'absence d'intention malhonnête;
- e) L'expression réelle de remords;
- f) La révision par l'intimé de sa pratique, afin de ne pas répéter un tel geste et le fait d'avoir développé une meilleure compréhension du produit;
- g) L'absence d'antécédent disciplinaire;
- h) L'avantage peu important tiré par l'intimé de cette transaction;
- i) Le préjudice pécuniaire peu important subi par le consommateur.

[50] Elle a ensuite passé en revue une série de décisions<sup>1</sup> et souligné les similitudes et les distinctions qui s'imposaient avec le cas en l'espèce.

**Représentations de l'intimé**

[51] La procureure de l'intimé a soutenu que la décision rendue dans l'affaire *Gilbert*<sup>2</sup> faisant partie de son cahier d'autorités, était celle qui s'apparentait le plus au cas en l'espèce, bien que ce représentant possédait plus de 17 ans d'expérience, était directeur de division au sein de son cabinet, que la perte pécuniaire subie par les consommateurs était beaucoup plus importante, et que M. Gilbert n'avait même pas exprimé de remords.

---

<sup>1</sup> *Thibault c. Borgia*, CD00-0637, décision sur culpabilité du 2 février 2009 et décision sur sanction du 28 juillet 2011; *Champagne c. Charbonneau*, CD00-0858, décision sur culpabilité du 30 juillet 2012 et décision sur sanction du 22 janvier 2013; *Champagne c. Di Salvo*, CD00-0970, décision sur culpabilité et sanction du 26 novembre 2013.

<sup>2</sup> *Champagne c. Gilbert*, CD00-0944, décision sur culpabilité et sanction du 3 avril 2013.

CD00-0918

PAGE : 11

[52] Quant aux autres décisions se trouvant dans son cahier<sup>3</sup>, elle les avait choisies pour démontrer qu'une radiation n'était pas appropriée dans le présent cas. À la lumière de ces affaires, des éléments de gravité et des facteurs aggravants d'une autre nature que ceux en l'espèce pouvaient justifier une ordonnance de radiation pour le même type d'infraction que celle reprochée au deuxième chef d'accusation.

[53] Elle a ajouté aux facteurs atténuants, mentionnés par sa consœur, l'enregistrement par l'intimé d'un plaidoyer de culpabilité et sa collaboration à l'enquête.

[54] Elle a fait valoir qu'il s'agissait plutôt d'une erreur de parcours qui a beaucoup affecté l'intimé.

[55] Quant à l'analyse des besoins financiers, elle a reconnu que l'intimé n'y avait pas procédé adéquatement. Toutefois, à même les pièces P-3 et P-4, elle a soutenu que J.C. n'était pas un client aussi vulnérable que la plaignante ou lui-même avaient voulu laisser croire. L'intimé avait été impressionné par son client et avait développé une confiance en ce dernier, croyant qu'il était l'auteur des pages financières des deux journaux chinois mentionnés.

[56] Elle s'est dite d'avis que les sanctions suggérées étaient suffisamment sévères dans les circonstances du présent dossier pour justifier l'absence de radiation, cette dernière sanction ayant été ordonnée plutôt dans des cas où il y avait notamment

---

<sup>3</sup> *Thibault c. Pollender*, CD00-0676, décision sur culpabilité du 12 mars 2009 et décision sur sanction du 25 août 2009; *Thibault c. Martel*, CD00-0683, décision sur culpabilité du 3 février 2010 et décision sur sanction du 20 décembre 2010; *Martel c. Thibault*, 2012 QCCQ 90, décision de la Cour du Québec du 16 janvier 2012; *Rioux c. Fortier*, CD00-0619, décision sur culpabilité du 21 août 2008 et décision sur sanction du 30 avril 2009; *Thibault c. Camplone*, CD00-0615, décision sur culpabilité du 12 avril 2007 et décision sur sanction du 9 novembre 2007; *Bureau c. Rioux*, CD00-0455, décision sur culpabilité du 17 juillet 2003 et décision sur sanction du 6 avril 2004; *Thibault c. Turgeon et Lemieux*, CD00-0608 et CD00-0606, décision sur sanction corrigée du 30 avril 2009.

CD00-0918

PAGE : 12

plusieurs clients impliqués, un nombre important de facteurs aggravants et dans lesquels le représentant ne reconnaissait pas ses torts.

[57] Enfin, elle a demandé d'échelonner le paiement de l'amende sur une période de douze mois, demande qui a été laissée à la discrétion du comité par la plaignante.

### **ANALYSE ET MOTIFS**

[58] L'intimé, qui possédait à peine un an d'expérience au moment des événements, s'est malheureusement fié aux données fournies par son client au cours d'un voyage en mars 2007. Or, en octobre 2007, avant de faire souscrire J.C. aux fonds distincts et contracter le prêt, il ne s'est pas assuré de l'exactitude des informations le concernant alors que la situation de J.C. pouvait avoir changé depuis le printemps précédent.

[59] Comme maintes fois souligné par le comité, tant la cueillette d'informations servant à l'ABF que la confection d'un profil d'investisseur décrivant adéquatement les objectifs et les horizons de placement du consommateur sont au cœur du travail des représentants, et en conséquence essentielles à la formulation de leurs recommandations. La gravité objective des infractions en cause ne fait aucun doute.

[60] Aussi, l'intimé sera déclaré coupable sous chacun des chefs 2 et 3 pour avoir contrevenu respectivement à l'article 15 et 12 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*. Par conséquent, le comité ordonnera l'arrêt conditionnel des procédures quant aux autres dispositions invoquées à ces chefs.

[61] Cependant, l'intimé débutait dans la profession. Il a plaidé coupable, a exprimé des regrets qui ont paru sincères et l'a même exprimé à J.C. alors que ce dernier

CD00-0918

PAGE : 13

quittait la salle d'audience. Il s'agit d'un seul événement impliquant un seul consommateur. Il y a également absence d'intention malhonnête et d'antécédent disciplinaire.

[62] De plus, le préjudice pécuniaire du consommateur et l'avantage tiré par l'intimé sont peu élevés.

[63] Les sanctions suggérées par les parties, notamment lorsqu'elles sont examinées dans leur globalité, sont justes et raisonnables et respectent le principe de la parité des sanctions pour des infractions de même nature. Le comité n'est pas en présence d'une situation qui le justifierait de s'écarter des recommandations conjointes des parties.

[64] Par conséquent, considérant tant les facteurs objectifs que subjectifs, aggravants qu'atténuants, et l'individualisation de la sanction, le comité donnera suite aux recommandations des parties et condamnera l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ sous chacun des chefs 2 et 3, pour un total de 10 000 \$. L'intimé sera également condamné au paiement des débours.

[65] Enfin, une période de douze mois lui sera accordée pour le paiement desdites amendes.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**AUTORISE** le retrait du chef 1 de la plainte amendée;

**PREND ACTE** du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous chacun des chefs 2 et 3 contenus à la plainte amendée;

CD00-0918

PAGE : 14

**DÉCLARE** l'intimé coupable sous chacun des chefs 2 et 3 contenus à la plainte amendée;

**ORDONNE** l'arrêt conditionnel des procédures pour les chefs 2 et 3 quant à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ainsi que pour le chef 3, quant à l'article 20 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière*.

**ET PROCÉDANT SUR SANCTION**

**CONDAMNE** l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$, sous chacun des chefs d'accusation 2 et 3, pour un total de 10 000 \$;

**ACCORDE** à l'intimé un délai de douze mois pour le paiement desdites amendes, lequel devra s'effectuer au moyen de versements mensuels et consécutifs, débutant le 30<sup>e</sup> jour de la présente décision, sous peine de déchéance du terme;

**CONDAMNE** l'intimé au paiement des débours conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

(s) Janine Kean

M<sup>e</sup> Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Nacera Zergane

M<sup>me</sup> Nacera Zergane

Membre du comité de discipline

(s) Louis Rouleau

Louis Rouleau, A.V.A., Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Julie Piché et M<sup>e</sup> Jeanine Guindi



CD00-0918

PAGE : 15

TERRIEN COUTURE, s.e.n.c.r.l.  
Procureurs de la partie plaignante

M<sup>e</sup> Sonia Paradis  
DONATI MAISONNEUVE, s.e.n.c.r.l.  
Procureurs de la partie intimée

Dates d'audience : Les 3 avril et 6 mai 2014

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

### 3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

### 3.7.3.3 OCRCVM

## Re CTI Capital Valeurs Mobilières

### AFFAIRE INTÉRESSANT :

**Les Règles pour les courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)**

et

**CTI Capital Valeurs Mobilières Inc.**

2014 OCRCVM 20

Formation d'instruction  
de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières  
(Section du Québec)

Audience tenue le : 6 mars 2014  
Décision rendue le : 28 avril 2014

#### Formation d'instruction

Me Alain Arsenault, président, M. John Ballard, et M. François Demers

#### Comparutions

Me Martin Hovington, procureur de l'OCRCVM

Me Linda Julien, procureure de l'intimée

---

## DÉCISION SUR RÈGLEMENT

---

1. Après enquête, le Service de la mise en application de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (ci-après « l'OCRCVM ») a conclu que CTI Capital Valeurs Mobilières Inc. (ci-après « CTI ») pouvait avoir commis une infraction pour laquelle une formation d'instruction, nommée en vertu de la partie C de l'Addenda C.1 à la Règle transitoire no1 de l'OCRCVM, pourrait lui imposer des sanctions disciplinaires, soit :

- a) Entre le mois de septembre 2010 et le mois de décembre 2011, CTI a omis de faire preuve de la diligence voulue pour veiller à ce que l'acceptation d'ordres dans le compte de Milad Nassif, conseiller en placement, ceux de sa conjointe et celui de son fils soit dans les limites d'une saine pratique des affaires, contrevenant ainsi à l'article 1 (o) de la Règle 1300 et à la Partie 1 C (4) de la Règle 2500 de l'OCRCVM.

2. Le 26 février 2014, les parties ont consenti au règlement de l'affaire par la voie de l'entente de règlement annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

3. Par cette entente, l'intimée reconnaît sa culpabilité relativement à l'infraction qui lui est reprochée, et accepte les modalités de règlement suivantes :

- a) Le paiement d'une amende de 25 000 \$;
- b) Le paiement d'une somme de 5 000 \$ à titre de frais.

4. Le 6 mars 2014, une audience de règlement a été tenue, au cours de laquelle la formation d'instruction a entendu les représentations des procureurs des parties, qui demandaient la ratification de l'entente de règlement

intervenue entre elles le 26 février 2014, le tout conformément à l'article 36 de la Règle 20 des courtiers membres de l'OCRCVM et de la Règle 15 des Règles de procédure de l'OCRCVM.

5. Le contexte factuel du présent dossier est ainsi résumé, aux paragraphes 9 à 17 de l'entente de règlement :

« 9. CTI est une société membre de l'OCRCVM et employait Milad Nassif (monsieur Nassif) à titre de conseiller en placements depuis janvier 2005;

10. Monsieur Nassif, entre septembre 2010 et décembre 2011 (période visée), à l'emploi de CTI, a effectué de nombreuses opérations dans les comptes dont il s'occupait soit son compte marge, les comptes marge et RÉER de sa conjointe, madame AD, et dans le compte marge de son fils, monsieur EN [...], qui étaient tous des comptes PRO, sans que ces comptes ne disposent des fonds ou des marges requises pour couvrir les opérations et sans qu'aucun effort ne soit fait pour assurer le règlement adéquat de ces opérations, se livrant ainsi à la pratique communément appelée le « resquillage boursier (free-riding) »;

11. ce faisant, monsieur Nassif a également enfreint les règles applicables aux comptes marges et aux comptes RÉER, en ce qu'il a :

- a. Omis ou refusé de maintenir une marge suffisante dans les comptes marge;
- b. Omis ou refusé de se soumettre aux appels de marge effectués par le service de conformité de CTI;
- c. Contrevenu aux règles fiscales applicables aux comptes RÉER en plaçant ces comptes en position débitrice.

12. CTI n'est pas intervenue de façon adéquate aux fins de régulariser les appels de marge effectués à l'égard de monsieur Nassif;

13. CTI n'est pas intervenue de façon adéquate à l'égard des opérations de resquillage boursier effectuées par monsieur Nassif dans ses comptes PRO alors qu'il était sous surveillance étroite;

14. CTI n'est pas intervenue de façon adéquate à l'égard des opérations effectuées par monsieur Nassif dans des comptes RÉER Pro, tolérant notamment que les comptes RÉER Pro de celui-ci se retrouvent en position débitrice.

[...]

15. En tout temps pertinent aux présentes, monsieur Nassif était à l'emploi de CTI à titre de conseiller en placement et faisait l'objet d'une surveillance étroite.

16. En tout temps pertinent aux présentes, monsieur Nassif détenait des autorisations de transiger pour les comptes de sa conjointe, madame AD, et son fils, monsieur EN.

17. Le 15 octobre 2013, monsieur Nassif a quitté son emploi auprès de CTI, effectif à cette date et n'est plus à l'emploi d'une société membre de l'OCRCVM. »

6. Au cours de l'audience, les procureurs des parties ont plus particulièrement insisté sur les circonstances aggravantes et atténuantes qui justifient, selon eux, les modalités de règlement convenues entre les parties.

7. Les circonstances aggravantes soulevées par les procureurs des parties sont les suivantes :

- Entre septembre 2010 et septembre 2011, monsieur Nassif a effectué plus de 450 opérations « aller-retour », dont la plupart contrevenaient aux règles et constituaient du resquillage boursier, sans que CTI n'intervienne de façon appropriée et avec diligence;
- Durant la période visée, soit entre les mois de septembre 2010 et décembre 2011, le service de la conformité de CTI a effectué un total approximatif de 116 appels de marge auprès de monsieur

Nassif, pour les comptes de madame AD, de monsieur EN et de monsieur Nassif;

- Durant la période visée, les seuls apports financiers effectués par monsieur Nassif dans les comptes susmentionnés ont été le dépôt d'une somme de 16 000 \$ dans le compte marge de madame AD, et le dépôt d'une somme de 20 000 \$ dans le compte RÉER de monsieur EN.

8. Les circonstances atténuantes soulevées par les procureurs des parties sont les suivantes :

- CTI n'a pas d'antécédent disciplinaire;
- Aucun client de CTI n'a subi de préjudice financier découlant des opérations de resquillage boursier effectuées par son conseiller en placement, monsieur Nassif;
- CTI n'a subi aucun préjudice financier découlant des opérations de resquillage boursier effectuées par son conseiller en placement, monsieur Nassif;
- CTI n'a tiré aucun avantage financier découlant des opérations de resquillage boursier effectuées par son conseiller en placement, monsieur Nassif;
- CTI a offert une bonne collaboration lors de l'enquête effectuée par le Service de la mise en application de l'OCRCVM;
- CTI a promptement apporté les corrections demandées par le Service de la mise en application de l'OCRCVM;
- Dans le cadre de la supervision étroite dont monsieur Nassif était l'objet, CTI croyait naïvement qu'il était suffisant que son service de la conformité s'assure que les opérations de celui-ci balancent à la fin de chaque mois, et non à chaque jour.

9. Concernant ce dernier facteur, la formation d'instruction est d'avis qu'il ne constitue pas un facteur atténuant, mais bien un facteur aggravant, puisque CTI aurait dû savoir que la règle de l'industrie en matière de surveillance étroite consiste en une vérification quotidienne des comptes du conseiller visé.

10. En effet, la surveillance étroite d'un conseiller en placement a notamment pour objectif de protéger le marché des valeurs mobilières, et ne doit pas être prise à la légère.

11. Les courtiers doivent être proactifs dans le cadre d'une surveillance étroite, en vérifiant quotidiennement la conformité des opérations effectuées par le représentant visé. Une vérification mensuelle est insuffisante, car elle peut cacher la non-conformité des opérations effectuées durant cette période.

12. Le procureur de l'OCRCVM a ensuite remis à la formation d'instruction de la jurisprudence tendant à établir la raisonnable des sanctions prévues par les parties dans l'entente de règlement intervenue entre elles.

13. Compte tenu des éléments propres au présent dossier, la formation d'instruction a plus particulièrement retenu les décisions *Re Moss, Lawson & Co.*<sup>1</sup> et *Re Brant Securities Ltd*<sup>2</sup>:

14. Dans l'affaire *Re Moss, Lawson & Co.*, le courtier avait admis avoir commis les infractions suivantes :

« As a result of the Association's investigation it was alleged that, at various times between January, 1991 and October, 1994, the member firm :

1. Permitted the purchase of securities in a client's regular and locked-in RRSP accounts which resulted in the creation of debit balances, which is prohibited under the Canada Income Tax Act, and in violation of By-laws 20.10 (b) (4) and (5);
2. Failed to adequately and properly supervise the accounts of three (3) clients in accordance with the provisions of Regulation 1300.2 and policy No. 2;

<sup>1</sup> [1996] I.D.A.C.D. No. 9.

<sup>2</sup> 10 mai 2004.

3. Failed to adequately and properly supervise the activities of a branch office and employees thereof, contrary to By-law 29.1 and Policy No. 2;
4. Permitted employees of a branch office to engage in conduct which contravened the provisions of the Alberta Securities Act and/or failed to properly supervise the conduct of these employees, contrary to By-laws 20.10 (b) (5) and Regulations 1300.1 and 1300.2;
5. Permitted the transfer of securities between a client and employee account, and thereby demonstrated conduct unbecoming a Member firm and detrimental to the public interest, contrary to By-law 29.1;
6. Permitted the transfer of monies between three (3) client accounts and that of any employee, and thereby demonstrated conduct unbecoming a Member firm and detrimental to the public interest, contrary to By-law 29.1;
7. Failed to maintain written policies or procedures governing the transfer of funds and securities between client and employee accounts, contrary to section 1 of Policy No. 2.  
»

15. Dans cette affaire, la formation d'instruction avait accepté une entente de règlement prévoyant les sanctions suivantes :

- « i) A fine in the amount of 30 000,00 \$;
- ii) Enactment of comprehensive policies and procedures regarding the transfer of funds and securities between client and employee accounts;
- iii) Payment toward the Association's costs of investigation in the amount of 1 500,00 \$ . »

16. Dans l'affaire *Re Brant Securities Ltd*, le courtier avait admis avoir commis les infractions suivantes :

« 85. From December 1998 through 2001, as noted above, Brant, a Member of the Association, contravened Association By-laws, Regulations and Policies and engaged in conduct unbecoming a Member by failing to respond in a timely manner to Association concerns regarding the design, establishment, oversight and implementation of an effective sales compliance program to ensure proper compliance with regulatory requirements; contrary to Association By-law 29.1.

86. From December 1998 through 2001, as noted above, Brant, a Member of the Association, failed to maintain adequate supervisory procedures in accordance with Association Policy No. 2, contrary to Association Regulation 1300.2.

87. From December 1998 through 2001, as noted above, Brant, a Member of the Association, failed in many instances to use due diligence to learn the essential facts relative to certain customers and orders or accounts accepted, and to ensure that such orders or accounts accepted were within the bounds of good business practice contrary to Association Regulations 1300.1 (a) and 1300.1 (b).

88. From December 1998 through 2001, as noted above, Brant, a Member of the Association violated Association By-law 29.1 by engaging in a business conduct or practice that is unbecoming and detrimental to the public interest by failing in many instances to ascertain the identities and investigate trading activity as required by clause 1.5 (1) of Rule 31-505, made under the *Securities Act*, R.S.O. 1990, c. S.5, as amended. »

17. Dans cette affaire, la formation d'instruction avait accepté une entente de règlement prévoyant les sanctions suivantes :

- « (a) a fine in the amount of 125 000,00 \$ ;

[...]

The panel also approved the imposition of costs against the Respondant Brant in the amount of 60 000,00 \$ . »

18. La formation d'instruction tient à préciser, concernant cette dernière affaire, que pratiquement tous les comptes du courtier avaient fait l'objet de transactions irrégulières et de contraventions multiples, sans qu'aucune investigation n'ait été effectuée par son service de la conformité.

19. De plus, l'amende de 125 000,00 \$ imposée au courtier couvrait toutes les infractions commises, sans que l'on puisse savoir exactement la portion attribuable à chacune d'elles.

20. En l'espèce, la formation d'instruction doit analyser le contenu de l'entente de règlement intervenue entre les parties, afin de déterminer si les sanctions qui y sont prévues sont raisonnables, compte tenu de la jurisprudence applicable, et rencontrent les objectifs mentionnés dans les *Lignes directrices sur les sanctions disciplinaires des courtiers membres* (ci-après les « Lignes directrices ») :

#### « 1. Principales préoccupations intervenant dans la détermination de la sanction appropriée

Ainsi qu'il est exposé dans l'affaire *Derivative Services Inc.*, [2000] I.D.A.C.D. No. 26, à la page 3, les principales préoccupations de la formation d'instruction, en ce qui concerne la détermination de la sanction appropriée, sont les suivantes :

1. La protection du public investisseur ;
2. La protection de la qualité de membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières ;
3. La protection de l'intégrité de la procédure de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières ;
4. La protection de l'intégrité des marchés de valeurs mobilières ;
5. La prévention de la répétition de conduites du type de celle qui est examinée.

La sanction imposée dans une procédure donnée doit refléter l'appréciation que fait la formation d'instruction des mesures nécessaires dans l'affaire en cause pour atteindre ces objectifs, du blâme jusqu'à l'interdiction absolue, et peut tenir compte de la gravité des agissements de l'intimé ainsi que de la dissuasion spécifique et générale.

#### 2. Les sanctions disciplinaires en tant que moyen de dissuasion

Les personnes inscrites et les courtiers membres doivent s'acquitter de responsabilités importantes pour que soient assurées la protection des investisseurs et l'intégrité du marché. [...] Les sanctions doivent être fonction des circonstances de la faute particulière commise par l'intimé, avec un objectif de dissuasion générale.

La dissuasion générale découlera d'une décision appropriée : les tiers seront dissuadés de commettre une faute similaire et il en résultera une amélioration globale des normes professionnelles dans le secteur des valeurs mobilières. On y arrivera par un juste équilibre entre la faute particulière reprochée à la personne inscrite et les attentes de la profession. Dans l'affaire *Mills*, [2001] I.D.A.C.D. No. 7, 17 avril 2001, le conseil de section de l'Ontario a formulé les observations suivantes :

[TRADUCTION] Les attentes et les conceptions de la profession sont particulièrement pertinentes par rapport à la dissuasion générale. Si une sanction est inférieure ce que feraient attendre à ses membres les conceptions de la profession, cela peut nuire aux objectifs visés par la procédure disciplinaire de la Société ; de même, des sanctions excessives peuvent réduire le respect à l'égard de la procédure



et, du coup, diminuer son effet dissuasif. Donc, dans une audience sur la sanction, le conseil de section a pour mission de déterminer une sanction appropriée par rapport à la conduite en cause et à l'intimé, pénétré de l'idée que le but premier est la prévention plutôt que le châtement.

[...] »

21. En ce qui a trait à l'amende plus particulièrement, les Lignes directrices mentionnent qu'elles « servent à exprimer la condamnation générale d'une faute particulière<sup>3</sup> » et prévoient, pour certaines infractions, des amendes minimales :

« **LIGNES DIRECTRICES**

**Préambule** : Les amendes minimales indiquées dans les lignes directrices visent à établir l'amende de base pour les infractions particulières – c'est-à-dire l'amende la plus faible à laquelle doit s'attendre l'intimé lorsqu'il n'y a pas de facteurs aggravants et que tous les facteurs atténuants ont déjà été pris en compte.

Cependant, aucune disposition de ces lignes directrices ne doit entraver l'exercice du pouvoir discrétionnaire de la formation d'instruction d'infliger une sanction plus légère ou plus forte que dans des circonstances particulières.

[...]

**3.4 Ordre qui n'entre pas dans les limites d'une saine pratique des affaires – article 1 (o) de la Règle 1300 des courtiers membres**

Dans le passé, cette contravention a surtout intéressé des situations où la personne inscrite exécute des opérations dans le compte d'un client qui ne contient pas suffisamment de fonds pour le règlement de l'opération (c.-à-d. le *resquillage* (*free-riding*)). [...]

Considérations s'ajoutant aux principes généraux :

1. Motif pour lequel l'ordre n'entre pas dans les limites d'une saine pratique commerciale ;
2. Nombre d'ordre exécutés ;
3. Ampleur des pertes directement attribuables aux ordres exécutés ;
4. Acceptation des ordres par le client ;
5. Degré de sophistication du client.

Sanctions recommandées :

Amende : minimum de 10 000 \$

[...]

**4.3 Manquement à l'obligation de surveillance – article 27 de la Règle 29, article 2 de la Règle 1300, Règles 2500 et 2700 des courtiers membres**

Un courtier membre doit désigner un administrateur, un associé ou un dirigeant qui est responsable de l'ouverture de nouveaux comptes et du contrôle de l'activité des comptes (la personne désignée responsable). Le courtier membre peut nommer un ou plusieurs suppléants à ces personnes désignées, lorsque cela est nécessaire pour assurer une surveillance constante.

<sup>3</sup> Section 4.1 – Amendes, à la page 9 des Lignes directrices.

La personne désignée responsable (ou le directeur de succursale désigné par la personne désignée responsable) est chargée d'établir et de maintenir des procédures de contrôle des comptes et doit veiller à ce que le traitement des affaires des clients soit dans les limites d'une conduite professionnelle, corresponde à des principes de commerce justes et équitables et ne soit pas préjudiciable aux intérêts du secteur des valeurs mobilières.

[...]

Considérations s'ajoutant aux principes généraux :

1. Étendue de l'inadéquation des procédures de surveillance ou de la surveillance effective des employés ;
2. Étendue de la faute de l'employé (des employés) ;
3. Montant des pertes ou de l'indemnisation dont le courtier membre est responsable par suite de la faute de l'employé (des employés) ;
4. Signaux d'alerte qui auraient été captés par un système de surveillance adéquat/absence de suivi ou d'examen périodiques ;
5. Mesures correctives prises depuis la détection du problème.

Sanctions recommandées :

**Courtier membre**

Amende : minimum de 50 000 \$

[...]»

22. En l'espèce, l'amende de 25 000 \$ convenue par les parties dans l'entente de règlement intervenue entre elles semble clémente, si l'on tient compte de la jurisprudence applicable et des Lignes directrices.

23. À cet égard, la formation d'instruction estime pertinent de rappeler qu'en vertu de l'article 36 de la Règle 20 des courtiers membres de l'OCRCVM, ses pouvoirs relativement à une entente de règlement sont limités à l'accepter ou la rejeter. Elle ne peut en aucun cas en modifier le contenu.

24. Par ailleurs, bien que la formation d'instruction ne soit pas liée par l'entente de règlement intervenue entre les parties, elle ne peut l'écarter simplement parce qu'elle n'aurait pas appliqué les mêmes sanctions au terme d'une audience disciplinaire.

25. Dans l'affaire *Re BMO Nesbitt Burns*<sup>4</sup>, la formation d'instruction a rappelé ce principe, au paragraphe 8 de sa décision :

« 8. It is clear from jurisprudence emanating from the courts and from Hearing Panels of IIROC, Investment Dealers Association and the Mutual Fund Dealers Association, that our task is not to decide whether, in this case, we would have arrived at the same decision as that reached by the parties. Rather, our duty is to determine whether the penalty is a reasonable one and that it meets the objectives of the disciplinary process which are to maintain the integrity of the investment industry. We cite from the recent decision of the Hearing Panel in *Re CIBC World Markets Inc.*, [2011] IIROC No. 38 :

13 Finally, hearing panels will not lightly interfere with a negotiated settlement. As was said in *Re Milewski*, [1999] IDACD No. 17,

... a District Council considering a settlement agreement will tend not to alter a penalty that it considers to be within a reasonable range, taking into account the settlement process and the fact that the parties have agreed. It will not reject a

<sup>4</sup> [2012] IIROC 21.

settlement unless it views the penalty as clearly falling outside a reasonable range of appropriateness.

14 Or, as put by Winkler J. (albeit in another context) in *Gilbert v. CIBC* [2004] O.J. 4260 :

There is a presumption of fairness when a proposed class settlement negotiated at arms length... is presented to the court for approval. A court will only reject a proposed settlement when it finds that the settlement does not fall within a range of reasonableness.

The test to be applied is whether the settlement is fair and reasonable... This allows for a range of possible results and there is no perfect settlement. Settlement is a product of compromise, which by definition, necessitates give and take.

15 In our view, the settlement, negotiated as it was by the parties assisted by capable counsel, does not clearly fall « outside a range of appropriateness » and it should therefore be, and was, accepted by the panel. »

26. La Cour d'appel du Québec s'était déjà prononcée dans le même sens, dans l'affaire *Poulin c. La Reine*<sup>5</sup>, au paragraphe 10 du jugement :

« [10] Bien que le juge ne soit pas lié par la suggestion commune des parties, il ne peut l'écarter sauf si elle est déraisonnable, contraire à l'intérêt public ou susceptible de déconsidérer l'administration de la justice. En outre, il doit informer les avocats de sa réticence à l'égard de leur suggestion et leur donner l'occasion d'y répondre. »

27. La Cour d'appel a également mentionné, dans l'affaire *Paradis c. La Reine*<sup>6</sup>, qu'une peine clémente ne suffisait pas pour conclure à son caractère déraisonnable :

« [...] il ressort de son jugement que le juge était d'avis que la peine suggérée était trop clémente compte tenu notamment des antécédents judiciaires de l'appelant. Mais cela, en l'espèce, ne suffisait pas pour conclure au caractère déraisonnable de la suggestion, et ce, d'autant moins que la peine recommandée par les parties, bien qu'assez légère, se situe à l'intérieur de la fourchette des sanctions imposées en pareilles matières. »

28. En l'espèce, avoir évalué la faute admise par l'intimée à la lumière de tous les facteurs aggravants et atténuants, et après avoir pris en compte tant la jurisprudence applicable que les objectifs énoncés dans les Lignes directrices, la formation d'instruction est d'avis que les sanctions convenues entre les parties dans leur entente de règlement se situent à la limite inférieure de la fourchette des sanctions considérées comme raisonnables pour le type d'infraction reprochée.

29. Compte tenu notamment du caractère de prévention et de dissuasion que doit revêtir toute sanction disciplinaire, celles convenues entre les parties ne lui apparaissent pas déraisonnables.

30. Plus globalement, la formation d'instruction est d'avis que l'entente de règlement intervenue entre les parties est conforme à l'intérêt public. Par conséquent, elle l'accepte pour y donner plein effet.

#### **POUR CES MOTIFS, LA FORMATION D'INSTRUCTION :**

**ACCEPTÉ ET DONNE EFFET** à l'entente de règlement signée par les parties en date du 26 février 2014.

Montréal, ce 28 avril 2014

Me Alain Arsenault, président

<sup>5</sup> 2010 QCCA 1854.

<sup>6</sup> J.E. 2009-1376, au paragraphe 13.

M. John Ballard, membre

M. François Demers, membre

## **ENTENTE DE RÈGLEMENT**

### **I. INTRODUCTION**

1. Le personnel de la Mise en application de l'OCRCVM et l'intimée, CTI Capital Valeurs mobilières inc. (CTI), consentent au règlement de l'affaire par la voie de la présente entente (l'entente de règlement);
2. Le Service de la mise en application de l'OCRCVM a mené une enquête (l'enquête) sur la conduite de CTI;
3. L'enquête a révélé des faits pour lesquels une formation d'instruction nommée en vertu de la partie C de l'addenda C.1 à la Règle transitoire n° 1 de l'OCRCVM (la formation d'instruction) pourrait imposer à l'intimée des sanctions disciplinaires.

### **II. RECOMMANDATION CONJOINTE DE RÈGLEMENT**

4. Le personnel et l'intimée recommandent conjointement que la formation d'instruction accepte l'entente de règlement;
5. L'intimée reconnaît les contraventions suivantes aux Règles, Lignes directrices, Règlements ou Politiques des courtiers membres de l'OCRCVM :
  - (ii) Entre le mois de septembre 2010 et le mois décembre 2011, CTI a omis de faire preuve de la diligence voulue pour veiller à ce que l'acceptation d'ordres dans le compte de Milad Nassif, conseiller en placement, ceux de sa conjointe et celui de son fils soit dans les limites d'une saine pratique des affaires contrevenant ainsi à l'article 1 (o) de la Règle 1300 et à la Partie I C (4) de la Règle 2500 de l'OCRCVM.
6. Le personnel et l'intimée acceptent les modalités de règlement suivantes :
  - (ii) Une amende de 25 000 \$.
7. L'intimée accepte de payer à l'OCRCVM une somme de 5 000 \$ au titre des frais.

### **III. EXPOSÉ DES FAITS**

#### **(i) Reconnaissance des faits**

8. Le personnel et l'intimée conviennent des faits exposés dans la présente section et reconnaissent que les conditions du règlement contenues dans la présente entente de règlement sont basées sur ces faits précis.

#### **(i) Contexte factuel**

### **RÉSUMÉ**

9. CTI est une société membre de l'OCRCVM et employait Milad Nassif (Monsieur Nassif) à titre de conseiller en placements depuis janvier 2005;
10. Monsieur Nassif, entre septembre 2010 et décembre 2011 (période visée), à l'emploi de CTI, a effectué de nombreuses opérations dans les comptes dont il s'occupait soit son compte marge, les comptes marge et RÉER de sa conjointe, Madame AD, et dans le compte marge de son fils, Monsieur EN (les comptes PRO), qui étaient tous des comptes Pro, sans que ces comptes ne disposent des fonds ou des marges requises pour couvrir les opérations et sans qu'aucun effort ne soit fait pour assurer le règlement adéquat de ces opérations, se livrant ainsi à la pratique communément appelée le « resquillage boursier (free-riding) »;
11. Ce faisant, Monsieur Nassif a également enfreint les règles applicables aux comptes marge et aux comptes RÉER, en ce qu'il a :

- a. Omis ou refusé de maintenir une marge suffisante dans les comptes marge;
  - b. Omis ou refusé de se soumettre aux appels de marge effectués par le service de conformité de CTI;
  - c. Contrevenus aux règles fiscales applicables aux comptes RÉER en plaçant ces comptes en position débitrice.
12. CTI n'est pas intervenue de façon adéquate aux fins de régulariser les appels de marge effectués à l'égard de Monsieur Nassif;
  13. CTI n'est pas intervenue de façon adéquate à l'égard des opérations de resquillage boursier effectuées par Monsieur Nassif dans ses comptes PRO alors qu'il était sous surveillance étroite;
  14. CTI n'est pas intervenue de façon adéquate à l'égard des opérations effectuées par Monsieur Nassif dans des comptes REER Pro, tolérant notamment que les comptes RÉER PRO de celui-ci se retrouvent en position débitrice.

#### LE REPRÉSENTANT MILAD NASSIF

15. En tout temps pertinent aux présentes, Monsieur Nassif était à l'emploi de CTI à titre de conseiller en placement et faisait l'objet d'une surveillance étroite;
16. En tout temps pertinent aux présentes, Monsieur Nassif détenait des autorisations de transiger pour les comptes de sa conjointe, Madame AD, et son fils, Monsieur EN;
17. Le 15 octobre 2013, Monsieur Nassif a quitté son emploi auprès de CTI, effectif à cette date et n'est plus à l'emploi d'une société membre de l'OCRCVM.

#### OPÉRATIONS IRRÉGULIÈRES DE MILAD NASSIF

##### COMPTES DE MADAME AD

18. Madame AD détenait trois (3) comptes chez CTI:

Titulaire du compte	Numéro de compte	Type de compte
Madame AD	4FXXX9E/F	MARGE CDN ET US
Madame AD	4FXXX9S	RÉER
Madame AD	4FXXX9R	RÉER au profit du CONJOINT

19. Tel qu'indiqué précédemment, Monsieur Nassif détenait des autorisations de transiger pour ces trois (3) comptes et effectuait toutes les transactions;
20. À plusieurs reprises au cours de la période visée, Monsieur Nassif a effectué des opérations dans ces comptes alors que ceux-ci ne disposaient pas de fonds ou de liquidités nécessaires pour procéder à l'achat de titres et sans que, à la date de règlement de l'achat des titres, Monsieur Nassif ne fasse l'effort de déposer les fonds ou liquidités requis pour en assurer le règlement, effectuant ainsi du resquillage boursier;
21. Par ailleurs, durant la période visée, Monsieur Nassif a effectué des opérations dans le compte marge de Madame AD, transactions qui ne respectaient pas le taux de marge prescrit par la réglementation, plaçant ainsi à plusieurs reprises le compte dans une position de marge déficitaire;
22. À plusieurs reprises durant la période visée, le compte marge de Madame AD a fait l'objet d'appels de marge sans que Madame AD ou Monsieur Nassif ne dépose les sommes requises aux termes de ces appels de marge;
23. Durant la période visée, il y a eu approximativement 66 appels de marge dans le compte marge de Madame AD;
24. À titre d'exemple, le 2 septembre 2010, alors que le compte marge de Madame AD faisait l'objet d'un appel de marge toujours non régularisé, Monsieur Nassif a fait l'achat de 10 000 actions d'Advanced Micro Device pour un montant net de 58 429 \$;

25. À la date de règlement, soit le 7 septembre 2010, Monsieur Nassif n'a fait aucun effort pour s'assurer du règlement adéquat de cet achat;
26. Pour le mois de septembre 2010, il y a eu 32 achats de titres dans le compte marge de Madame AD, pour une valeur d'achat de 2 107 739,10 \$ et des ventes de 2 086 475,45 \$, alors que la valeur estimative au marché des titres au compte était de 55 377,61 \$ avec une équité estimative de 7 639,52 \$ au 30 septembre 2010;
27. La quasi-totalité des opérations effectuées durant ce mois dans le compte marge de Madame AD l'a été dans un cadre de resquillage boursier, Monsieur Nassif ne faisant aucun effort pour s'assurer du règlement adéquat de ces achats, se contentant de vendre rapidement les titres ainsi acquis;
28. Au surplus, durant la période visée, Monsieur Nassif a effectué des opérations dans les comptes RÉER de Madame AD alors que ces comptes ne disposaient pas de fonds ou de liquidités nécessaires à l'achat de titres, plaçant ainsi, à plusieurs reprises, les comptes dans une position débitrice, à l'encontre des règles et lois fiscales applicables à ce type de compte;
29. Dans le compte RÉER de Madame AD portant le numéro 4FXXX9S, Monsieur Nassif a effectué des achats alors que les liquidités dans ce compte étaient inférieures à la somme des achats et que la valeur du portefeuille RÉER était nettement inférieure à la somme des opérations;
30. Monsieur Nassif effectuait des opérations aller-retour dans ce compte RÉER, sans libérer les liquidités nécessaires afin de couvrir les achats, se contentant de fermer la même position avant la fermeture des marchés;
31. À titre d'exemple, le 15 septembre 2011, Monsieur Nassif effectua dans ce compte RÉER un achat de 4 000 actions de Research in Motion d'une valeur nette de 116 909 \$ alors que la liquidité au compte au moment de l'achat était de 972 \$;
32. La valeur du portefeuille au 31 août 2011 était de 46 159 \$ avec une encaisse créditrice de 1 343,93 \$ pour des avoirs courants de 47 503,87 \$;
33. Les mêmes constats ont été effectués dans le compte RÉER au profit du conjoint.

#### **COMPTE DE MONSIEUR EN**

34. Monsieur EN détenait le compte marge CND/US portant le numéro 4FXXX4E/F chez CTI;
35. Monsieur Nassif disposait d'une autorisation de transiger pour ce compte et, durant la période visée, effectuait toutes les transactions;
36. À plusieurs reprises au cours de la période visée, Monsieur Nassif a effectué des opérations dans ce compte alors que celui-ci ne disposait pas de fonds ou de liquidités nécessaires pour procéder à l'achat de titres et sans, qu'à la date de règlement de l'achat des titres, Monsieur Nassif ne dépose les fonds ou liquidités requis pour en assurer le règlement, effectuant ainsi du resquillage boursier;
37. Par ailleurs, durant la période visée, Monsieur Nassif a effectué des opérations dans ce compte en contravention avec le taux de marge prescrit par la réglementation, plaçant ainsi, à plusieurs reprises, le compte dans une position de marge déficitaire;
38. À plusieurs reprises durant la période visée, le compte marge de Monsieur EN a fait l'objet d'appels de marge sans que Monsieur EN ou Monsieur Nassif ne dépose les sommes requises aux termes de ces appels de marge;
39. Plus précisément, 34 interventions d'appel de marge ont été faites par le service de la conformité de CTI sur un total de 56 opérations effectuées par Monsieur Nassif.

#### **COMPTE DE MILAD NASSIF**

40. Monsieur Nassif détenait le compte marge CND/US portant le numéro 4FXXX1F/E chez CTI;

41. Les opérations dans ce compte, durant la période visée, ont surtout été concentrées au mois de novembre 2010;
42. Durant la période visée et particulièrement durant le mois de novembre 2010, Monsieur Nassif a effectué des opérations dans ce compte alors que celui-ci ne disposait pas de fonds ou de liquidités nécessaires pour procéder à l'achat de titres et sans que, à la date de règlement de l'achat des titres, Monsieur Nassif ne dépose les fonds ou liquidités requis pour en assurer le règlement, effectuant ainsi du resquillage boursier;
43. Par ailleurs, durant la période visée, Monsieur Nassif a effectué des opérations dans ce compte en contravention avec le taux de marge prescrit par la réglementation, plaçant ainsi le compte, à plusieurs reprises, dans une position de marge déficitaire;
44. À plusieurs reprises durant la période visée, le compte marge de Monsieur Nassif a fait l'objet d'appels de marge sans que Monsieur Nassif ne dépose les sommes requises aux termes de ces appels de marge;
45. À titre d'exemple, le 2 novembre 2010, alors que le compte marge de Monsieur Nassif était en appel de marge pour une somme de 5 808 \$, Monsieur Nassif a procédé aux achats suivants :
  - Advanced Micro Device : 37 200 \$ US;
  - Carterpillar: 160 067,20 \$ US;
  - Freeport McMoRan Copper & Gold : 97 277,50 \$ US;
  - Radian Group: 62 491,67 \$ US.
46. Monsieur Nassif aurait dû régulariser l'appel de marge dans ce compte avant d'effectuer quelque achat que ce soit;
47. Le compte marge de Monsieur Nassif avait une marge déficitaire de 7 867,30 \$ au 30 novembre 2010; durant ce mois, il a pourtant effectué des achats dont la valeur totalisait 2 300 000 \$ alors que l'équité dans le portefeuille était de 3 682,28 \$ au 31 octobre 2010 et de 2 450,27 \$ en date du 30 novembre 2010;
48. Monsieur Nassif n'a effectué aucun dépôt ou aucun apport dans ce compte durant le mois de novembre 2010;
49. Au mois de novembre 2010, Monsieur Nassif a reçu huit (8) appels de marge dans son compte sans que ces appels de marge n'aient été régularisés;
50. De septembre 2010 à décembre 2011, Monsieur Nassif n'a effectué aucun apport financier dans son compte marge ou fourni quelques garanties valables pour cautionner ses achats.

#### **DÉFAUT DE DILIGENCE DE LA FIRME À L'ÉGARD DE MILAD NASSIF**

51. Monsieur Nassif était sous surveillance étroite depuis juillet 2009;
52. Les rapports de surveillance pour la période visée, à l'exception du rapport de décembre 2011, n'indiquent aucune intervention concernant le resquillage boursier;
53. Durant la période visée, à l'exception du rapport de décembre 2011, aucun des rapports de CTI n'a soulevé quelques problèmes que ce soit à l'égard des opérations qu'effectuait Monsieur Nassif dans ses comptes PRO;
54. Le rapport de décembre 2011 indique qu'il y aurait eu des achats non réglementaires et des ventes forcées dans les comptes PRO de Monsieur Nassif;
55. Les commentaires au rapport de surveillance du mois de décembre 2011 de CTI ont été rajoutés suite aux constats du Service de la CCA de l'OCRCVM dans le cadre de son inspection;
56. Ce n'est qu'en janvier 2012 que le service de conformité de CTI adressa finalement une lettre

d'avertissement à Monsieur Nassif l'avisant qu'il effectuait des transactions alors que ses comptes étaient en défaut, l'informant de surcroît que dorénavant, toutes transactions dans un compte ne disposant pas de fonds nécessaires seraient annulées et transférées au compte erreur;

57. De plus, CTI se réservait le droit d'imposer des mesures supplémentaires, dont la restriction de ses comptes;
58. Entre septembre 2010 et septembre 2011, Monsieur Nassif a effectué plus de 450 opérations aller-retour dont la plupart contrevenaient aux règles et constituaient du resquillage boursier, sans que CTI n'intervienne de façon appropriée et avec diligence;
59. Durant la période visée, le service de la conformité de CTI a effectué un total approximatif de 116 appels de marge auprès de Monsieur Nassif pour les comptes de Madame AD, de Monsieur EN et de Monsieur Nassif;
60. Durant la période visée, les seuls apports financiers effectués par Monsieur Nassif dans les comptes susmentionnés ont été le dépôt d'une somme de 16 000 \$ dans le compte marge de Madame AD, et le dépôt d'une somme de 20 000 \$ dans le compte RÉER du conjoint de Madame AD;
61. Hormis la lettre du 10 janvier 2012 par laquelle CTI reconnaît les irrégularités et contraventions aux règles commises par Monsieur Nassif aux termes des opérations effectuées dans ses comptes PRO, CTI, durant la période visée, a omis de prendre les mesures correctrices appropriées pour s'assurer de mettre un terme aux pratiques irrégulières de Monsieur Nassif, manquant ainsi de diligence.

#### **IV. MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

62. Le présent règlement est convenu conformément aux articles 35 à 40, inclusivement, de la Règle 20 des courtiers membres de l'OCRCVM et à la Règle 15 des Règles de procédure des courtiers membres;
63. L'entente de règlement est conditionnelle à son acceptation par la formation d'instruction;
64. L'entente de règlement prendra effet et deviendra obligatoire pour l'intimée et le personnel à la date de son acceptation par la formation d'instruction;
65. L'entente de règlement sera présentée à la formation d'instruction à une audience (l'audience de règlement) en vue de son approbation. Au terme de l'audience de règlement, la formation d'instruction pourra accepter ou rejeter l'entente de règlement;
66. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, l'intimée renonce au droit qu'elle peut avoir, en vertu des règles de l'OCRCVM et de toute loi applicable, à une audience disciplinaire, à une révision ou à un appel;
67. Si la formation d'instruction rejette l'entente de règlement, le personnel et l'intimée peuvent conclure une autre entente de règlement; ou le personnel peut demander la tenue d'une audience disciplinaire portant sur les faits révélés dans l'enquête;
68. L'entente de règlement sera mise à la disposition du public lorsqu'elle aura été acceptée par la formation d'instruction;
69. Le personnel et l'intimée conviennent, si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, qu'ils ne feront pas personnellement et que personne ne fera non plus en leur nom de déclaration publique incompatible avec l'entente de règlement;
70. Sauf indication contraire, les amendes et les frais imposés à l'intimée sont payables immédiatement, à la date de prise d'effet de l'entente de règlement;
71. Sauf indication contraire, les suspensions, les interdictions, les expulsions, les restrictions et les autres modalités de l'entente de règlement commencent à la date de prise d'effet de l'entente de règlement;



ACCEPTÉE par l'intimée à Montréal, Québec, le 26 février 2014.

(s) Linda Julien

TÉMOIN

(s) Viet Buu

**VIET BUU**, président,  
au nom de l'intimée

ACCEPTÉE par le personnel à Montréal, Québec, le 26 février 2014.

(s) Linda Vachet

TÉMOIN

(s) Martin Hovington

**Me Martin Hovington**  
Avocat de la mise en application,  
au nom du personnel de l'OCRCVM

*Droit d'auteur © 2014 Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Tous droits réservés.*

#### 3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

## 3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

### 3.8.1 Dispenses

#### DÉCISION N° 2014-PDG-0053

**Décision générale relative à la dispense de l'application du sous-paragraphe m) du paragraphe 2) de l'article 14.2, de l'article 14.2.1 et des sous-paragraphe b.1) et c.1) du paragraphe 1) de l'article 14.12 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites au bénéfice des courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières**

Vu le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*, RLRQ, c. V-1.1, r. 10 (le « Règlement 31-103 »), qui prévoit notamment les obligations des personnes inscrites;

Vu l'article 11.1 du *Règlement sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, r. 1, qui prévoit notamment que le paragraphe 1) de l'article 9.3 et les articles 14.2 à 14.14 du Règlement 31-103 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à la personne inscrite dans la catégorie de courtier en dérivés;

Vu l'entrée en vigueur le 15 juillet 2014 des dispositions suivantes du Règlement 31-103 (collectivement, les « modifications de l'Autorité ») :

- le sous-paragraphe m) du paragraphe 2) de l'article 14.2 [information sur les indices de référence];
- l'article 14.2.1 [information sur les frais avant d'effectuer des opérations];
- les sous-paragraphe b.1) et c.1) du paragraphe 1) de l'article 14.12 [contenu de l'avis d'exécution pour les titres de créance];

Vu l'article 9.3 du Règlement 31-103 selon lequel le courtier qui est membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») est dispensé de certaines obligations prévues au Règlement 31-103, à la condition qu'il se conforme aux dispositions de l'OCRCVM correspondantes en vigueur;

Vu l'article 1.1 du Règlement 31-103 qui définit une « disposition de l'OCRCVM » comme étant un règlement intérieur, une règle, un règlement ou une politique de l'OCRCVM figurant à l'Annexe G du Règlement 31-103, et ses modifications;

Vu l'entrée en vigueur le 15 juillet 2014 de modifications aux Règles de l'OCRCVM pour les harmoniser avec les modifications de l'Autorité (les « modifications de l'OCRCVM »);

Vu l'Annexe G du Règlement 31-103 qui ne comprend pas les modifications de l'OCRCVM;

Vu l'harmonisation importante des modifications de l'OCRCVM avec les modifications de l'Autorité;

Vu le pouvoir de l'Autorité, prévu à l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1, de dispenser aux conditions qu'elle détermine, une personne ou un groupe de personnes de tout ou partie

des obligations prévues par les titres deuxième à sixième de cette loi ou par règlement, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants;

Vu le pouvoir de l'Autorité, prévu à l'article 86 de la *Loi sur les instruments dérivés*, RLRQ, c. I-14.01, de dispenser un dérivé, une personne, un groupement de personnes, une offre ou une opération de tout ou partie des obligations prévues par cette loi, lorsqu'elle estime que cette dispense ne porte pas atteinte à l'intérêt public;

Vu l'objectif d'harmonisation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières en matière d'inscription et d'obligations des personnes inscrites;

Vu l'analyse faite par la Direction des pratiques de distribution et des OAR et la recommandation du surintendant de l'assistance aux clientèles et de l'encadrement de la distribution à l'effet que l'octroi de la présente dispense ne porte pas atteinte à la protection des épargnants et à l'intérêt public;

En conséquence :

L'Autorité dispense la personne inscrite au Québec qui est membre de l'OCRCVM de l'application des dispositions suivantes du Règlement 31-103 à la condition que cette personne se conforme aux modifications de l'OCRCVM :

- a) le sous-paragraphe m) du paragraphe 2) de l'article 14.2;
- b) l'article 14.2.1;
- c) les sous-paragraphe b.1) et c.1) du paragraphe 1) de l'article 14.12.

La présente décision prendra effet le 15 juillet 2014. Elle cessera d'avoir effet à la date d'entrée en vigueur de modifications à l'article 9.3 et à l'Annexe G du Règlement 31-103 au même effet que la présente décision.

Fait le 27 mai 2014.

Louis Morisset  
Président-directeur général

### **3.8.2 Exercice d'une autre activité**

Aucune information.

### **3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés**

Aucune information.

### **3.8.4 Autres**

Aucune information.

# 4.

## Indemnisation

---

- 4.1 Avis et communiqués
  - 4.2 Réglementation
  - 4.3 Autres consultations
  - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
  - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
  - 4.6 Autres décisions
-

## 4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.



#### 4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

## 4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

## 4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### **Compagnie d'Assurance-Vie Household (autre nom utilisé par Household Life Insurance Company)**

Avis de modification de permis  
*Loi sur les assurances, c. A-32*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a modifié, en date du 22 mai 2014, le permis d'assureur de Compagnie d'Assurance-Vie Household (autre nom utilisé par Household Life Insurance Company) aux seules fins d'y substituer son nom pour celui de Compagnie d'assurance-vie Pavonia de Michigan (autre nom utilisé par Pavonia Life Insurance Company of Michigan) et de limiter ses opérations d'assurance au Canada à la gestion des polices existantes. L'Autorité autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec, sous son nouveau nom, dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance sur la vie\*
- Assurance contre la maladie ou les accidents\*

\*Les opérations d'assurance au Canada sont limitées à la gestion des polices existantes.

Le représentant principal au Québec est monsieur Daniel Picotte de la firme Fasken Martineau Dumoulin dont l'établissement d'affaires est situé à Tour de la Bourse, 800 place Victoria, bureau 3700, Montréal (Québec) H4Z 1E9.

Le siège de l'assureur est situé au 180 Mount Airy Road, Basking Ridge, New Jersey, U.S.A. 07920.

Fait le 29 mai 2014

Autorité des marchés financiers

### 5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information

### 5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information



## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 6.

## Marchés de valeurs et des instruments dérivés

---

- 6.1 Avis et communiqués
  - 6.2 Réglementation et instructions générales
  - 6.3 Autres consultations
  - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
  - 6.5 Interdictions
  - 6.6 Placements
  - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
  - 6.8 Offres publiques
  - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
  - 6.10 Autres décisions
  - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

## 6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

### Avis de publication

**Avis 31-335 du personnel des ACVM : Décisions générales dispensant l'OCRCVM et l'ACFM de certaines dispositions du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites.***

(Voir section 3.1 du présent bulletin)

## 6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

### 6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 6.4 Sanctions administratives pécuniaires

L'Autorité des marchés financiers publie dans cette section la liste des sanctions administratives pécuniaires. Les décisions de révision des sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs ainsi qu'aux initiés sont publiées à la section 6.4.3, distinctement des sections 6.4.1 et 6.4.2 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières* (« LVM ») ou encore, les articles 96 à 98 ou 102 de cette même loi. (274.1 LVM / 271.13, 271.14 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

### 6.4.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 *Loi sur les valeurs mobilières* et 271.13 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

#### 271.13 RVM.

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

#### 271.15 RVM.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
----------	--------------	------------------	----------------

Aucune information

## 6.4.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les sanctions administratives pécuniaires imposées aux initiés suivant leur défaut de respecter l'une des dispositions des articles 96 à 98 ou 102 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. (274.1 Loi sur les valeurs mobilières et 271.14 et 271.15 *Règlement sur les valeurs mobilières* (« RVM »)).

### 271.14.

Tout initié ou dirigeant réputé initié qui contrevient à une disposition des articles 96 à 98 ou 102 de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déclarer son emprise sur des titres ou une modification à cette emprise, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

### 271.15.

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.14 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'Autorité des marchés financiers.

Le tableau ci-dessous indique le nom de l'initié concerné, le nom de l'émetteur à l'égard duquel il n'a pas fait la déclaration requise, la date où a été prise la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire ainsi que le montant imposé.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé
CHARETTE, GUY	CAPITAL KNOWLTON INC.	20140010685-1	2014-05-27	200,00 \$
MC MASTER, PIERRE	HYBRID PAYTECH WORLD INC.	20140010683-1	2014-05-27	2 500,00 \$
TRAHAN, MARIO	GROUPE CVTECH INC.	20140010684-1	2014-05-27	5 000,00 \$



### 6.4.3 - Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'Autorité, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

#### 6.4.3.1 - Émetteurs assujettis

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

#### 6.4.3.2 - Initiés

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Nom de l'initié	Émetteur	No référence	Date de décision	Montant imposé initialement	Montant révisé
-----------------	----------	--------------	------------------	-----------------------------	----------------

Aucune information

## 6.5 INTERDICTIONS

### 6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

#### **CJL Capital Inc.**

Interdit à CJL Capital Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 21 mai 2014 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2014-FIIC-0126

#### **Times Three Wireless Inc.**

Interdit à Times Three Wireless Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 26 mai 2014 et demeure valide jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou levée.

Décision n°: 2014-FIIC-0131

### 6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds tactique de revenu O'Leary (parts de séries A (\$ US) et F (\$ US))	27 mai 2014	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
American Hotel Income Properties REIT LP	22 mai 2014	Colombie-Britannique
Chemtrade Logistics Income Fund	26 mai 2014	Ontario
FNB Horizons Indice chaîne d'approvisionnement intermédiaire du secteur pétrolier et gazier canadien	23 mai 2014	Ontario
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie	26 mai 2014	Ontario
Fonds mondial de petites et moyennes sociétés Franklin	23 mai 2014	Ontario
Ivanhoe Mines Ltd.	26 mai 2014	Colombie-Britannique
NewGrowth Corp.	26 mai 2014	Ontario
Regal Lifestyle Communities Inc.	22 mai 2014	Ontario
Summit Industrial Income REIT	22 mai 2014	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds de titres d'emprunt de marchés émergents Standard Life	21 mai 2014	Québec
Fonds de dividendes de marchés émergents Standard Life (parts de séries A, F, E et Légende)		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
Catégorie de société Standard Life :		- Ontario
Catégorie de dividendes de marchés émergents Standard Life (actions de série A)		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoire du Nord-Ouest
		- Yukon
Compagnie de la Baie d'Hudson	26 mai 2014	Ontario
Dividend 15 Split Corp.	22 mai 2014	Ontario
Fonds Équilibré Lincluden	22 mai 2014	Ontario
PrairieSky Royalty Ltd.	22 mai 2014	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds à Revenu Mensuel CIBC	26 mai 2014	Ontario
Fonds d'actions petite capitalisation Sprott	23 mai 2014	Ontario
Fonds de revenu à taux variable Renaissance	23 mai 2014	Ontario
Fonds De Revenu Mensuel Canadien Renaissance	26 mai 2014	Ontario
Fonds De Valeur Mondial Renaissance		
Fonds Asiatique Renaissance		
Fonds Chine Plus Renaissance		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 mai 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 mai 2014	16 octobre 2013
Banque Canadienne Impériale de Commerce	20 mai 2014	16 octobre 2013
Banque Nationale du Canada	20 mai 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	22 mai 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	22 mai 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	23 mai 2014	8 juin 2012

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	23 mai 2014	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	26 mai 2014	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	12 mai 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	14 mai 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	14 mai 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	20 mai 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	20 mai 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	20 mai 2014	20 décembre 2013
Banque Royale du Canada	27 mai 2014	20 décembre 2013
Fonds de placement immobilier Crombie	23 mai 2014	13 mai 2014
Fonds de placement immobilier RioCan	26 mai 2014	11 juin 2012
Inter Pipeline Ltd.	27 mai 2014	9 décembre 2013
Inter Pipeline Ltd.	27 mai 2014	9 décembre 2013
Keyera Corp.	22 mai 2014	19 août 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 mai 2014	26 mars 2013
La Banque de Nouvelle-Écosse	23 mai 2014	26 mars 2013
La Banque Toronto-Dominion	26 mai 2014	11 juin 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et

la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

### SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
1805847 Alberta Ltd.	2014-04-04	Débetures	7 636 000 \$	4	158	2.3
Aerohive Networks, Inc.	2014-04-02	200 000 actions ordinaires	2 206 200 \$	1	0	2.3
Alpha Bank A.E.	2014-04-03	12 000 000 d'actions ordinaires	11 797 500 \$	1	2	2.3
Alto Ventures Ltd.	2014-04-07	1 666 667 actions ordinaires	250 000 \$	1	0	2.3
Antibe Therapeutics Inc.	2014-03-31 et 2014-04-04	6 542 264 actions ordinaires	3 925 358 \$	1	82	2.3 / 2.5
Bank of America Corporation	2014-04-01	7 600 000 billets	92 543 408 \$	3	12	2.3
Bombardier Inc.	2014-04-03	Billets	1 986 300 000 \$	2	35	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Capital Knowlton Inc.	2014-04-04, 2014-04-08, 2014-04-10, 2014-04-14	10 000 000 d'actions ordinaires et 10 000 000 de bons de souscription d'actions ordinaires	500 000 \$	3	8	2.3 / 2.24
CBS Outdoor Americas Inc.	2014-04-02	105 000 actions ordinaires	3 243 114 \$	1	1	2.3
Centurion Apartment Real Estate Investment Trust	2014-03-31	1 840 037,70 unités	21 454 842 \$	3	212	2.3 / 2.9
Columbus International Inc.	2014-03-31	1 250 000 billets	20 171 725 \$	1	3	2.3
Daimler Canada Finance Inc.	2014-03-26	Billets	399 968 000 \$	8	49	2.3
DraftTeam Fantasy Sports Inc.	2014-03-28	8 882 667 actions ordinaires	666 200 \$	1	21	2.3 / 2.5
Eagle Hill Exploration Corporation	2014-04-08	7 518 797 unités	1 000 000 \$	3	0	2.3
Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc.	2014-04-03	240 000 actions ordinaires	50 400 \$	0	1	2.3
Everyday Health, Inc.	2014-04-02	11 000 actions ordinaires	169 877 \$	1	1	2.3
General Growth Properties, Inc.	2013-05-10	23 431 803 actions ordinaires	18 542 847 \$	3	2	2.3
GeoNovus Minerals Corp.	2014-04-08	1 574 500 unités	78 725 \$	1	3	2.5



Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Gespeg Copper Resources Inc.	2014-04-02 et 2014-04-04	700 000 actions ordinaires et 4 150 000 unités	242 500 \$	21	2	2.3 / 2.5 / 2.14
Golden Share Mining Corporation	2014-04-08	100 000 actions ordinaires	5 000 \$	1	0	2.13
King Digital Entertainment plc	2014-03-31	795 000 actions ordinaires	19 859 100 \$	2	4	2.3
Les Appartements Linton Inc.	2014-04-04	10 983 actions ordinaires	1 080 000 \$	1	0	2.10
Mountain Province Diamonds Inc.	2014-03-28	5 538 171 actions ordinaires	28 244 672 \$	1	34	2.3
Ressources Affinor Inc.	2014-04-04	4 030 636 unités	1 007 659 \$	17	27	2.3
Société d'épargne des autochtones du Canada	2014-03-07	100 obligations	100 000 \$	1	0	2.9

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Bain Capital Fund XI, L.P.	2014-04-16	Parts	231 588 000 \$	1	2	2.3
Clarion Investors II, LP	2013-07-04 au 2013-11-27	645 230,14 actions	667 064 \$	4	0	2.3
Deans Knight Equity Growth Fund	2013-01-17 au 2013-12-31	6 364,09 parts	11 025 924 \$	13	39	2.3 / 2.10 / 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Deans Knight Income Fund	2013-01-03 au 2013-12-31	3 410 003,32 parts	25 942 476 \$	20	32	2.3 / 2.10 / 2.19
Fonds de Rendement Newport	2014-03-31 au 2014-04-09	20 636,38 parts	2 606 582 \$	2	41	2.3
Fonds de Revenu Diversifié Inviso	2014-03-26, 2014-03-27	193 837 parts	1 938 370 \$	10	91	2.3 / 2.9
Invesco Global Real Estate Pool	2014-04-18, 2014-04-22	1 244 905 parts	18 100 000 \$	1	0	2.3
Invesco Small Cap Value Fund	2013-04-12 au 2014-03-28	271 238 parts	6 372 139 \$	1	0	2.3
Kingwest US Equity Portfolio	2014-03-31	15 252,87 parts	354 687 \$	2	0	2.3 / 2.10 / 2.19
Manning & Napier Global Equity Pooled Fund	2014-03-31, 2014-04-01	51 673,66 parts	728 513 \$	2	0	2.3
Marlin Heritage, L.P.	2014-03-28	Parts	10 978 000 \$	1	0	2.3
Newport Balanced Fund	2014-03-20 au 2014-03-29	3 690,32 parts	531 465 \$	1	17	2.3
Phoenix Capital Fund - US, a Mutual Fund Trust	2013-12-04 au 2013-12-13	59 733 parts	298 665 \$	7	9	2.9
Romspen Mortgage Investment Fund	2014-04-01	712 149 parts	7 121 490 \$	3	36	2.3
Romspen Mortgage Investment Fund	2014-04-15	313 128 parts	3 131 280 \$	39	1 238	2.3 / 2.10
Sensato Asia Pacific Offshore Fund, Ltd.	2014-04-01	25 000 actions	27 567 500 \$	1	0	2.3
SLI Global SICAV Global Absolute Return Strategies Pooled Fund	2013-01-02 au 2013-12-31	17 796 383 parts	119 589 954 \$	3	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
The Calleva Trust	2013-01-01 au 2013-12-01	2 953,74 parts	97 052 \$	1	0	2.3 / 2.19
The Tudor BVI Global Fund Ltd.	2013-01-01, 2013-07-01, 2013-10-01	77 674,89 actions	78 455 \$	1	1	2.3
Trez Capital Yield Trust	2014-01-14 au 2014-01-23	56 095 parts	560 950 \$	2	6	2.9 / 2.10
Tudor Tensor Fund Ltd.	2010-04-01, 2013-05-01	68 692,71 parts	55 453 000 \$	1	0	2.3
Tweedy, Browne Value Fund	2013-04-01 au 2014-03-31	53 646,88 actions	725 262 \$	1	0	2.3
UBS (Canada) High Yield Debt Fund	2014-03-26, 2014-03-27	8 933 parts	104 605 \$	1	6	2.3
WMP (Dublin) P.L.C. Emerging Markets Equity Portfolio	2013-01-01 au 2013-12-31	218 483,28 actions	4 454 971 \$	3	2	2.3
WMP (Dublin) P.L.C. Emerging Markets Local Equity Portfolio	2013-01-01 au 2013-12-31	191 741,71 actions	2 150 220 \$	1	1	2.3
York Credit Opportunities Unit Trust	2014-04-01	Parts	12 129 700 \$	2	0	2.3

**Information corrigée****Bulletin 2014-04-17 vol. 11, n° 15**

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Phoenix Capital Fund – US, a Mutual Fund Trust	2014-03-03 au 2014-03-11	<b>140 741 parts</b>	<b>703 705 \$</b>	12	<b>40</b>	2.9

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **American Hotel Income Properties REIT LP**

Vu la demande présentée par American Hotel Income Properties REIT LP (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 16 mai 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 22 mai 2014 (la « dispense demandée ») :

1. le rapport financier intermédiaire non audité comparatif pour la période terminée le 31 mars 2014 ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne;
  2. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 20 mai 2014;
- (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 21 mai 2014.

Benoit Marcil  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0068

##### **Chemtrade Logistics Income Fund**

Vu la demande présentée par Chemtrade Logistics Income Fund (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 mai 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 26 mai 2014 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels comparatifs et audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
  2. le rapport financier intermédiaire non audité comparatif ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 31 mars 2014;
  3. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 23 avril 2014;
- (collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 23 mai 2014.

Benoit Marcil  
 Directeur du financement des sociétés  
 Décision n°: 2014-FS-0070

#### **Ivanhoe Mines Ltd.**

Vu la demande présentée par Ivanhoe Mines Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 mai 2014, modifiée le 22 mai 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 23 mai 2014 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels comparatifs et audités ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013;
3. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 26 mars 2014;
4. le rapport financier intermédiaire non audité comparatif ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 31 mars 2014;
5. la déclaration de changement important datée du 2 avril 2014;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 22 mai 2014.

Benoit Marcil  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0069

### **Regal Lifestyle Communities Inc.**

Vu la demande présentée par Regal Lifestyle Communities Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 20 mai 2014 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du rapport financier intermédiaire non audité comparatif pour la période terminée le 31 mars 2014 ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne (collectivement, les « documents visés ») qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 21 mai 2014 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 20 mai 2014.

Benoit Marcil  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2014-FS-0067

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

## 6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.



## 6.8 OFFRES PUBLIQUES

### 6.8.1 Avis

Aucune information.

### 6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.8.3 Refus

Aucune information.

### 6.8.4 Divers

Aucune information.

## 6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

### 6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

### 6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.9.3 Refus

Aucune information.

### 6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

#### **Slate U.S. Opportunity (No. 2) Realty Trust**

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Slate U.S. Opportunity (No. 2) Realty Trust.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0149

#### **Tigray Resources Inc.**

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Tigray Resources Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0146

#### **Vitran Corporation Inc.**

En conséquence, l'Autorité révoque l'état d'émetteur assujetti de Vitran Corporation Inc.

La présente décision prend effet à la date de décision de l'autorité principale.

Décision n°: 2014-FIIC-0098

### 6.9.5 Divers

Aucune information.

**6.10 AUTRES DÉCISIONS**

**Décision générale relative à la dispense de l'application du sous-paragraphe m) du paragraphe 2) de l'article 14.2, de l'article 14.2.1 et des sous-paragraphe b.1) et c.1) du paragraphe 1) de l'article 14.12 du Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites au bénéfice des courtiers membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières**

(Voir la section 3.8.1 du présent bulletin)

## 6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

## ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
ADVANTECH MARKETING INTERNATIONAL INC.	2014-03-31
ALBERTA OILSANDS INC.	2014-03-31
ALVOPETRO ENERGY LTD.	2014-03-31
ANCONIA RESOURCES CORP.	2014-03-31
ANTHEM RESOURCES INCORPORATED	2014-03-31
ATMANCO INC.	2014-03-31
AXE EXPLORATION INC.	2014-03-31
AYLEN CAPITAL INC.	2014-03-31
BANQUE DE MONTREAL	2014-04-30
BANQUE DE NOUVELLE-ECOSSE (LA)	2014-04-30
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2014-04-30
BANQUE ROYALE DU CANADA	2014-04-30
BANQUE TORONTO-DOMINION (LA)	2014-04-30
BENEV CAPITAL INC.	2014-03-31
BESTAR INC.	2014-03-31
BRIGHTPATH EARLY LEARNING INC.	2014-03-31
CANADIAN CREDIT CARD TRUST	2014-03-31
CAPITAL KNOWLTON INC.	2014-03-31
CMQ RESOURCES INC.	2014-03-31
CORPORATION MINIERE GOLDEN SHARE	2014-03-31
CORPORATION MINIERE NORD ABITIBI	2014-03-31
CO2 SOLUTIONS INC.	2014-03-31
ELA TRUST (33938)	2014-03-31
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	2014-03-31
EXCEL LATIN AMERICA BOND FUND (33940)	2014-03-31
EXPLORATION AMEX INC.	2014-03-31
EXPLORATION DIOS INC.	2014-03-31
EXPLORATION KNICK INC.	2014-03-31
EXPLORATION MINIERE MACDONALD LTEE	2014-03-31
EXPLORATION OREX INC.	2014-03-31
FIDUCIE D'ACTIFS BNC	2014-04-30
FIDUCIE DE BILLETS SECONDAIRE BMO	2014-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL BANQUE SCOTIA	2014-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL BMO II	2014-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL BNC	2014-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL RBC	2014-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL TD III	2014-04-30
FIDUCIE DE CAPITAL TD IV	2014-04-30
FIDUCIE DE CATEGORIE 1 (TIER 1) BANQUE SCOTIA	2014-04-30
FIDUCIE DE PLACEMENT IMMOBILIER FRONSAC	2014-03-31
FIDUCIE DE TITRISATION AUTOMOBILE FORD	2014-03-31
FIDUCIE DE TITRISATION DE PROGRAMME DE FINANCEMENT DES STOCKS AUTOMOBILE FORD	2014-03-31
FOND BRIC EXCEL (#15851)	2014-03-31
FONDS AMERIQUE LATINE EXCEL (#15851)	2014-03-31
FONDS CHINDE EXCEL (#15851)	2014-03-31
FONDS CHINE EXCEL (#15851)	2014-03-31

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FONDS D' ACTIONS DE PREMIER ORDRE EXCEL (#15851)	2014-03-31
FONDS D'OBLIGATIONS AMERIQUE LATINE EXCEL II	2014-03-31
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER PRO	2014-03-31
FONDS DE REVENU ELEVE EXCEL (#15851)	2014-03-31
FONDS DE REVENU EN CAPITAL EXCEL (#15851)	2014-03-31
FONDS DES MARCHES EMERGENTS EXCEL (#15851)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES CROISSANCE (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS AMERICAINES VALEUR (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES CROISSANCE (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES PETITE CAPITALISATION (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES TOUTE CAPITALISATION (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER CROISSANCE (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ACTIONS OUTRE-MER VALEUR (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS ENVIRONNEMENT (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE QUEBEC (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS EQUILIBRE TACTIQUE (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS IMMOBILIER MONDIAL (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHE MONETAIRE (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITES (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS A RENDEMENT EN CAPITAL (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIETES (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS OPPORTUNITES DES MARCHES EMERGENTS (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS PLACEMENTS COMPLEMENTAIRES (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (#3109)	2014-03-31
FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (#3109)	2014-03-31
FONDS DU MARCHE MONETAIRE EXCEL (#15851)	2014-03-31
FONDS EQUILIBRE DE PREMIER ORDRE EXCEL (#15851)	2014-03-31
FONDS EUROPE EN EMERGENCE EXCEL (#15851)	2014-03-31
FONDS INDE EXCEL (#15851)	2014-03-31
FORTALEZA ENERGY INC.	2014-03-31
GC-GLOBAL CAPITAL CORP.	2014-03-31
GENTERRA CAPITAL INC.	2014-03-31
GLACIER CREDIT CARD TRUST	2014-03-31
GLEN EAGLE RESOURCES INC.	2014-03-31
GOLD RESERVE INC.	2014-03-31
GROUPE ODESIA INC.	2014-03-31

## RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
HIGH 5 VENTURES INC.	2014-03-31
HYBRID PAYTECH WORLD INC.	2014-03-31
IMAFLEX INC.	2014-03-31
IOU FINANCIAL INC.	2014-03-31
KOBEX MINERALS INC.	2014-03-31
LAMELEE MINERAIS DE FER LTEE.	2014-03-31
LEADER ENERGY SERVICES LTD.	2014-03-31
MAZARIN INC.	2014-03-31
MEGA PRECIOUS METALS INC.	2014-03-31
MILLROCK RESOURCES INC.	2014-03-31
MINCOM CAPITAL INC.	2014-03-31
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE	2014-03-31
MINES INDEPENDANTES CHIBOUGAMAU INC.	2014-03-31
MINES J.A.G. LTEE (LES)	2014-03-31
MIOCENE METALS LIMITED	2014-03-31
MORIEN RESOURCES CORP.	2014-03-31
NEMASKA LITHIUM INC.	2014-03-31
NEOVASC INC.	2014-03-31
NORONT RESOURCES LTD	2014-03-31
NORTHWEST INTERNATIONAL HEALTHCARE PROPERTIES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2014-03-31
NOVX21 INC.	2014-03-31
PAN ORIENT ENERGY CORP.	2014-03-31
PANGOLIN DIAMONDS CORP.	2014-03-31
PARTNERS VALUE FUND INC.	2014-03-31
PETRICHOR ENERGY INC.	2014-03-31
POET TECHNOLOGIES INC.	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE ELEVEE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE ELEVEE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE CROISSANCE MAXIMALE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBRE CROISSANCE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE EQUILIBRE REVENU (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATEGORIE DE SOCIETE SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EQUILIBRE CROISSANCE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II EQUILIBRE REVENU (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE CHORUS II SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE AMBITIEUX (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE DIVERSIFIE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE EQUILIBRE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MAXIMUM (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON CROISSANCE MODERE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIE (#3109)	2014-03-31



**RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODERE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CROISSANCE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE CROISSANCE PLUS (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE EQUILIBRE (#3109)	2014-03-31
PORTEFEUILLE SOCIETERRE SECURITAIRE BOURSIER (#3109)	2014-03-31
PRESCIENT MINING CORP.	2014-03-31
PROPRIETES GENIUS LTEE (LES)	2014-03-31
QUINSAM CAPITAL CORPORATION	2014-03-31
RESSOURCES ALGOLD LTEE	2014-03-31
RESSOURCES JOURDAN INC.	2014-03-31
RESSOURCES METANOR INC.	2014-03-31
RESSOURCES MINIERES RADISSON INC.	2014-03-31
RESSOURCES MONARQUES INC.	2014-03-31
ROCKY MOUNTAIN LIQUOR INC.	2014-03-31
SCOTIA SCHOOLS TRUST	2014-03-31
SECTION ROUGE MEDIA INC.	2014-03-31
SKI SUTTON INC.	2014-03-31
SOCIETE ASBESTOS LIMITEE	2014-03-31
SOCIETE D'EXPLORATION MINIERE VIOR INC.	2014-03-31
SOCIETE MINIERE AURVISTA	2014-03-31
SOLO INTERNATIONAL, INC.	2014-03-31
SPACKMAN EQUITIES GROUP INC.	2014-03-31
SPECTRA INC.	2014-03-31
SPUR VENTURES INC.	2014-03-31
STRIA LITHIUM INC.	2014-03-31
TECHNOLOGIES URBANIMMERSIVE INC.	2014-03-31
THERAPEUTIQUE KNIGHT INC.	2014-03-31
TRANSPORT SCOLAIRE SOGESCO INC.	2014-03-31
TRINITY VALLEY ENERGY CORP.	2014-03-31
VIRGINIA ENERGY RESOURCES INC.	2014-03-31
WHITEMUD RESOURCES INC.	2014-03-31
YOHO RESOURCES INC.	2014-03-31
0944460 B.C. LTD.	2014-03-31

**ÉTATS FINANCIERS ANNUELS**

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP.	2014-03-10
ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.	2014-03-31
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2014-04-30
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	2014-03-29
INPUT CAPITAL CORP.	2014-03-31
LEGG MASON, INC.	2014-03-31
SILVERCORP METALS INC.	2014-03-31
VELAN INC.	2014-02-28

**RAPPORTS ANNUELS**

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP.	2014-03-10
ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.	2014-03-31
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	2014-04-30
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	2014-03-29
INPUT CAPITAL CORP.	2014-03-31
LEGG MASON, INC.	2014-03-31
SILVERCORP METALS INC.	2014-03-31
VELAN INC.	2014-02-28

#### *CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*

	Date du document
ACASTI PHARMA INC.	
ALACER GOLD CORP.	
ALGONQUIN POWER & UTILITIES CORP.	
AMERICAN BONANZA GOLD CORP	
ANDERSON ENERGY LTD.	
ARGENT NSX INC.	
ARGEX TITANE INC.	
CANADIAN ENERGY SERVICES & TECHNOLOGY CORP.	
CANADIAN ZINC CORPORATION	
CANICKEL MINING LIMITED	
CAPSTONE INFRASTRUCTURE CORPORATION	
CORPORATION PETROLIERE PERISSON	
CORPORATION ROYAL NICKEL	
CORPORATIONS UNIES LIMITEE	
DDS WIRELESS INTERNATIONAL INC.	
DIFFERENCE CAPITAL FINANCIAL INC.	
DISCOVERY AIR INC.	
DRAGONWAVE INC.	
EAST AFRICA METALS INC.	
ENSECO ENERGY SERVICES CORP.	
ERDENE RESOURCE DEVELOPMENT CORPORATION	
EXPLORATION DIOS INC.	
EXPLORATION FIELDEX INC.	
FIRM CAPITAL MORTGAGE INVESTMENT CORPORATION	
FONDS DE CROISSANCE TEMPLETON, LTEE (#9072)	
FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER BTB	
GABRIEL RESOURCES LTD.	
GEOVIC MINING CORP.	
GLEN EAGLE RESOURCES INC.	
GROUPE DATA LTEE	
GROUPE JEAN COUTU (PJC) INC. (LE)	
IMAFLEX INC.	
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	
INFRASTRUCTURES ARMTEC INC.	
JAGUAR FINANCIAL CORPORATION	
LITHIUM AMERICAS CORP.	
MATAMEC EXPLORATIONS INC.	
MINES D'OR ET DE CUIVRE NEWBASKA LTEE	

*CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION*

	Date du document
MINES VIRGINIA INC.	
MORIEN RESOURCES CORP.	
NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.	
NEUROBIOPHARM INC.	
NUINSCO RESOURCES LIMITED	
OPTA MINERALS INC.	
ORBITE ALUMINAE INC.	
PROPRIETES GENIUS LTEE (LES)	
QUEBECOR INC.	
RESSOURCES DE LA BAIE D'URAGOLD INC.	
RESSOURCES GOLDEN TAG LTEE	
RESSOURCES YORBEAU INC. (LES)	
SIR ROYALTY INCOME FUND	
TOREX GOLD RESOURCES INC.	
TREVALI MINING CORPORATION	
VILLAGE FARMS INTERNATIONAL, INC.	
WESTAIM CORPORATION (THE)	
WHITEMUD RESOURCES INC.	
WI-LAN INC.	

*NOTICE ANNUELLE*

	Date du document
ALLBANC SPLIT CORP.	2014-03-10
ATS AUTOMATION TOOLING SYSTEMS INC.	2014-03-31
CAT.PORTEFEUILLE DE RENDEMENT EN CAPITAL STRATEGIQUE TACTICIEL INVESCO (#6795)	2014-03-31
CATEGORIE D'OBLIGATIONS A RENDEMENT EN CAPITAL TACTIQUE POWERSHARES (#6795)	2014-03-31
DRAGONWAVE INC.	2014-02-28
INDIGO BOOKS & MUSIC INC.	2014-03-29
INPUT CAPITAL CORP.	2014-03-31
LEGG MASON, INC.	2014-03-31

## ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

**Liste des symboles SEDI**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

<b>RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI</b>	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	<b>Dérivés émis par l'émetteur</b>	<b>AVIS</b>
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
<b>NATURE DE L'OPÉRATION</b>	54 : Exercice de bons de souscription	
<b>Généralités</b>	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	<b>Dérivés émis par un tiers</b>	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	<b>Divers</b>	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	<b>NATURE DE L'EMPRISE</b>	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	<b>AUTRES MENTIONS</b>	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 5 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Émetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>A.I.S. Resources Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Element, Martyn	4	R	O	2014-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.5500	13 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.6000	17 000
<b>Adherex Technologies Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Rallis, Chris Anigeron	4	R	O	2014-05-15	D	50 - Attribution d'options	4 167	1.2000USD	220 232
Skolsky, Steven	4	R	O	2014-05-15	D	50 - Attribution d'options	4 167	1.2000USD	186 879
<b>Aimia Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Adams, David L.	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	50 000	15.0700	84 261
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	19.2800	34 261
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	45 000	8.4700	79 261
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(45 000)	19.2500	34 261
Graham, Elizabeth	5		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	20 077	8.4700	41 221
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 077)	19.3100	21 144
Johnston, David William	7		O	2010-01-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	166 808	10.8500	166 808
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(166 808)	19.0800	0
<i>Options</i>									
Adams, David L.	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(50 000)		607 262
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(45 000)		562 262
Graham, Elizabeth	5		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(20 077)		472 488
Johnston, David William	7		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(166 808)		608 711
<b>Air Canada</b>									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Houle, Pierre	5		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	2 416	0.9600	2 416
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 416)	8.2700	0
Isford, Chris	5		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	12 500	1.5900	35 749
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 500)	8.4100	23 249
Rovinescu, Calin	4, 5								
Family Holding Company	PI		O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	8.1500	346 532
<i>Options (Long-Term Incentive Plan)</i>									
Houle, Pierre	5		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	(2 416)	0.9600	34 680
Isford, Chris	5		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	1.5900	167 774
<b>AIRBOSS OF AMERICA CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hagerman, Robert	4		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	8.0500	629 826*
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 800)	8.0500	604 026*
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.1200	599 026*
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 100)	8.3000	589 926
Swartzman, Lisa	5		O	2014-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Alacer Gold Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Antal, Rod	5		O	2014-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	57 014		151 727*
<i>RSU</i>									
Antal, Rod	5		O	2014-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(98 267)		1 152 353
<b>Alberta Oilsands Inc.</b>									
<i>Options director's and agent's</i>									
Cohen, Curtis Rae	4		O	2014-05-27	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 150 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Francese, Joseph Anthony	4		O	2014-05-27	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 150 000
Galloro, Michael Bernardino	5								
Duck Capital Inc.	PI		O	2014-05-27	I	50 - Attribution d'options	200 000		700 000
Goodisman, Adrian Howard	4		O	2014-05-27	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 747 500
McDowall, Stuart Bruce	4		O	2014-05-27	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 150 000
Metcalfe, Robert	4		O	2014-05-27	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 900 000
Moase, Paul	4		O	2014-05-27	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 150 000
Sokolow, Leonard Jay	4		O	2014-05-27	D	50 - Attribution d'options	400 000		1 548 735
Vu, Binh	5		O	2014-05-27	D	50 - Attribution d'options	800 000		2 300 000
<b>Alimentation Couche-Tard Inc.</b>									
<i>Unité d'action différée</i>									
Bourque, Nathalie	4		O	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	658	29.6700	
			M	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	658	29.6700	10 004
Desrosiers, Roger	4		O	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	316	29.6700	
			M	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	316	29.6700	29 918
Élie, Jean André	4		O	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	329	29.6700	
			M	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	329	29.6700	28 870
Fortin, Richard	4, 7, 6, 5		O	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	632	29.6700	
			M	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	632	29.6700	12 174
Kau, Mélanie	4		O	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	683	29.6700	
			M	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	683	29.6700	55 066
Rabinowicz, Daniel	5		O	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	316	29.6700	
			M	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	316	29.6700	876
Turmel, Jean	4		O	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	937	29.6700	
			M	2014-05-23	D	46 - Contrepartie de services	937	29.6700	88 510
<b>Altus Group Limited</b>									
<i>Options</i>									
Bartolini, Angelo	5		O	2014-05-21	D	59 - Exercice au comptant	(800)	13.8600	16 667
Eisen, Barry Isaac	5		O	2014-05-22	D	59 - Exercice au comptant	(8 333)		8 334*
Johnston, Colin Boyd	5		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(3 000)	13.8600	50 000
lachance, daniel	5		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)	7.2500	40 000*
<b>American Core Sectors Dividend Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
American Core Sectors Dividend Fund	1		O	2014-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 900	9.0500	283 800
			O	2014-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.1500	284 400
			O	2014-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	9.1500	285 000
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2014-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 100)	9.1000	334 300
<b>American Hotel Income Properties REIT LP</b>									
<i>Parts</i>									
Armstrong, Peter Robert Beverley	4								
Invictus Maneo Investments Ltd.	PI		O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	10.4200	42 900
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	10.4000	47 900
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	10.4000	40 000
Murphy, William Michael	4		O	2013-02-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.5090USD	5 000
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	9.5900USD	10 000
<b>Anconia Resources Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brewster, Jason Allen Ross	4, 5		O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0550	1 144 750
2181038 Ontario Inc.	PI		O	2014-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0550	1 250 000
<b>Anthem Resources Incorporated (formerly Virginia Energy Resources Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacNeill, Tom	4		O	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Argent Energy Trust</b>									
<i>Débetures convertibles A - 6.5</i>									
Wong, Mathew	5		O	2014-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 480.00
<i>Parts de fiducie</i>									
Hicks, Steve	5		O	2014-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Wong, Mathew	5		O	2014-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 192
<i>RTUs</i>									
Wong, Mathew	5		O	2014-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 730
<b>Arsenal Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Taylor, Gjoa	5		O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	7.9200	21 495
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 400)	7.9200	17 095
<i>Options</i>									
Forth, Ronald Francis Carter	5		O	2014-05-21	D	59 - Exercice au comptant	(10 000)		78 000
Taylor, Gjoa	5		O	2014-05-21	D	59 - Exercice au comptant	(22 000)		48 000
			O	2014-05-21	D	59 - Exercice au comptant	(2 333)		45 667
<b>ATCO LTD.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2014-05-02	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 800)		
			M	2014-05-02	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(1 800)		116 069
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	52.3800	117 069
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	52.3900	117 869
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2014-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	279	51.1300	14 163
			O	2014-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	53.3000	14 233
			O	2014-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2)	52.3480	14 231
			O	2014-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2)	52.3601	14 229
<i>Droits 51.96 (SAR)</i>									
Lidgett, George J.	7		O	2000-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-04-01	D	97 - Autre	2 000		2 000
<b>Australian REIT Income Fund</b>									
<i>Bons de souscription Expiry October 31, 2014</i>									
Kovacs, Michael	4, 5		O	2013-03-05	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	53 - Attribution de bons de souscription	2 000		2 000
<i>Parts de fiducie</i>									
Australian REIT Income Fund	1		O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000		1 000
			O	2014-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
<b>AutoCanada Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cuming, Christopher David	4		O	2014-05-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(200 000)		
			M	2014-05-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(200 000)		1 125 000
Evident Capital Corp.	PI		O	2011-05-13	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000		
			M	2014-05-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	200 000		200 000
<b>Avivagen Inc.</b>									
<i>Droits Stock Appreciation Rights</i>									
Anthony, G.F. Kym	4		O	2014-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	600 000		600 000
<i>Options</i>									
Anthony, G.F. Kym	4		O	2014-04-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	600 000		600 000
Boland, Christopher John	5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	300 000		550 000
Burton, Graham William	4, 5, 3		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	100 000		1 600 000
Daroszewski, Janusz	4, 5, 3		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	100 000		1 600 000
Groome, Cameron Lionel	4, 5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	516 667		3 204 340
Hankinson, David Curtis	4, 5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	100 000		2 106 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Axia NetMedia Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Porteur inscrit									
Khalifa, Amin	4, 5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	100 000		282 000
Panchal, Chandra	4		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	100 000		298 000
<b>Aylen Capital Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Price, Arthur R.	4, 5								
A. R. Price Enterprises Ltd.	PI		O	2014-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 900)	2.7646	1 687 966
			O	2014-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	2.7677	1 687 066
			O	2014-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(29 200)	2.7574	1 657 866
RRSP	PI		O	2014-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	2.7500	302 535
<b>B2Gold Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bartz, Eduard	5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(34 370)	2.9400	0
Garagan, Thomas	5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	2.9000	4 756 577
Johnson, Clive Thomas	4		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	2.9000	7 455 529
MacLean, Ian	5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(250 000)	2.9000	909 448
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 328)	3.0000	867 120
Richer, Roger	5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	2.9000	4 074 074
<i>Options</i>									
Bullock, Kevin	4		M	2014-01-06	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.3200	494 500
			M	2014-04-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.1500	594 500
			O	2013-12-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			244 500
<i>Options from B2Gold Corp. Incentive Plan (Trustee Options)</i>									
Bullock, Kevin	4		O	2014-01-06	D	50 - Attribution d'options	250 000	2.3200	
			O	2014-04-30	D	50 - Attribution d'options	100 000	3.1500	
<b>Banque Canadienne Imperiale de Commerce</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
CIBC	1		O	2014-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	97.0224	15 000
			O	2014-05-12	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	97.0224	0
			O	2014-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	14 900	97.0694	14 900
			O	2014-05-13	D	38 - Rachat ou annulation	(14 900)	97.0694	0
			O	2014-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	97.1237	15 000
			O	2014-05-14	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	97.1237	0
			O	2014-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	96.9287	15 000
			O	2014-05-15	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	96.9287	0
			O	2014-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	15 000	96.6496	15 000
			O	2014-05-16	D	38 - Rachat ou annulation	(15 000)	96.6496	0
Sirois, Charles	4		O	2014-04-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	136	95.8773	16 485
<b>Banque de Montréal</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Astley, Robert M.	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	328	76.2900	33 361
Babiak, Jan	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	734	76.2900	4 591
Brochu, Sophie	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	655	76.2900	9 234
Cope, George	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	655	76.2900	23 765
Edwards, Christine A.	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	764	76.2900	12 514
Farmer, Ron	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	765	76.2900	40 361
MITCHELL, Bruce Horton	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	655	76.2900	57 579
Orsino, Philip	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	819	76.2900	55 288
Piper, Martha Cook	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	328	76.2900	23 712
Prichard, John Robert Stobo	4, 7		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 311	76.2900	59 627
RICHER LA FLÉCHE, ERIC	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	655	76.2900	5 985
Wilson III, Don Matthew	4		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	911	76.2900	25 036
<b>Banque Nationale du Canada</b>									



Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Banque Royale du Canada</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fortin, Richard	4		O	2014-05-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	320	45.7901	
			M	2014-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	320	45.7901	4 259
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Anderson, Robert James	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 442	73.8400	151 420
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 013	73.8400	211 438
Hughes, Mark Richard	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	177	73.8400	18 562
McGregor, Alex Douglas	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 363	73.8400	353 140
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 702	73.8400	178 673
<i>Droits Multi-Year Deferred Share Units</i>									
McGregor, Alex Douglas	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	282	73.8400	29 695
<i>Droits Performance Deferred Share Units</i>									
Fukakusa, Janice Rose	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 104	73.8400	115 844
Hirji-Nowaczynski, Zabeen	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	541	73.8400	56 797
Lewis, Melville George	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 070	73.8400	112 287
McGregor, Alex Douglas	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 446	73.8400	256 800
McKay, David Ian	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 233	73.8400	129 425
Nixon, Gordon Melbourne	4, 5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 172	73.8400	333 086
Tory, Jennifer Anne	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	123	73.8400	12 972
<i>Droits RBC Capital Markets Unit Awards</i>									
Anderson, Robert James	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	699	73.8400	73 372
Hughes, Mark Richard	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	666	73.8400	70 002
<i>Droits RBC Share Units</i>									
Hirji-Nowaczynski, Zabeen	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	19	73.8400	1 990
Ross, Bruce Washington	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	635	73.8400	66 583
Tory, Jennifer Anne	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	38	73.8400	3 995
<i>Options</i>									
McKay, David Ian	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(1 298)	31.7000	568 824
<b>Baylin Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Day, Stockwell	4		O	2013-11-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 009
Wolkin, Harold Morton	4		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	3.3941	61 250
<b>Baytex Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Halstead, Neal Edward	5		O	2014-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			414
Johnson, Ryan McKenzie	5		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			961
BMO RRSP	PI		O	2014-05-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			325
BMO TFSA	PI		O	2014-05-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 439
GWL RRSP	PI		O	2014-05-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			135
Spouse BMO TFSA	PI		O	2014-05-21	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 750
<i>Performance Awards</i>									
Halstead, Neal Edward	5		O	2014-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 976
Johnson, Ryan McKenzie	5		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 250
<i>Restricted Awards</i>									
Halstead, Neal Edward	5		O	2014-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			7 115
Johnson, Ryan McKenzie	5		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Bioniche Life Sciences Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Olds, Donald John	5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1900	35 000
Rae, James Moodie	4								
Remedis Health Care Inc.	PI		O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1900	200 000
<b>Birchcliff Energy Ltd.</b>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
<i>Actions privilégiées Series C (Cumulative Redeemable)</i>									
Cullen, Kenneth Norman	4								
CIBC Wood Gundy Spousal RRSP	PI		O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	26.0000	6 100
<i>Bons de souscription Exercisable at \$8.30 per Common Share- Expiring on Aug. 8/14</i>									
Cullen, Kenneth Norman k.cullen holdings Ltd.	4 PI		O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	4.5200	0
<b>Boardwalk Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Chidley, William Glenn	5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	64.8400	15 853
<b>Bonavista Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	16.0500	4 497 649
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	16.3300	4 457 649
1136050 Alberta Ltd.	PI		O	2014-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	16.2800	4 000 323
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 000)	16.1500	3 976 323
Spence, Harold R.	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	1 900	8.1900	215 647
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	16.3000	213 747
			O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	7 300	8.1900	221 047
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	16.2900	213 747
			O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	800	8.1900	214 547
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	16.2300	213 747
<i>Options</i>									
Spence, Harold R.	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(1 900)	8.1900	203 300
			O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(7 300)	8.1900	196 000
			O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(800)	8.1900	195 200
<b>Bonterra Energy Corp.</b>									
<i>Options</i>									
Woodward, Francis William	4		O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(35 000)	50.1200	30 000
			O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(30 000)	51.2500	0
<b>Borex inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Girardin, Hugues	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	5 217	6.4000	6 532
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 717)	13.5000	4 815
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.5100	3 815
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	13.5300	2 815
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	13.5500	1 615
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	13.6000	1 315
Lemaire, Alain	6								
Gestion Alain Lemaire inc.	PI	R	O	2014-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.0000	60 100
Lemaire, Laurent	6								
Gestion Laurent Lemaire inc.	PI		O	2014-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	13.4500	
			M	2014-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	13.4500	28 600
			O	2014-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.4100	
			M	2014-05-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	13.4100	28 900
<i>Options Options d'achat d'actions ordinaires</i>									
Girardin, Hugues	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(5 217)	6.4000	64 817
<b>Boston Pizza Royalties Income Fund</b>									
<i>Parts</i>									
Boston Pizza Royalties Income Fund	1		O	2014-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	20.2337	12 200
			O	2014-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 800	20.2500	15 000
			O	2014-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	4 100	20.2500	19 100
			O	2014-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	20.2500	23 100
<b>Boulangerie Canada Bread, Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boland, James Nicholas	6		O	2014-05-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat,	(1 100)	72.0000	0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Bragg, John L.	4		O	2014-05-23	D	regroupement ou acquisition 22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(25 800)	72.0000	0
Collingwood Investments Inc.	PI		O	2014-05-23	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(10 200)	72.0000	0
The John Bragg Family Trust	PI		O	2014-05-23	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(12 530)	72.0000	0
Cappuccitti, Rocco	6, 5								
Family Trust-Jennings Capital Inc.	PI		O	2014-05-23	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 000)	72.0000	0
Everett, Sarah	4		O	2014-05-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 600)	72.0000	0
Lan, Richard Allan	4, 5		O	2014-05-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 500)	72.0000	0
Maple Leaf Foods Inc.	3		O	2014-05-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(22 875 215)		0
2413341 Ontario Inc.	PI		O	2003-05-05	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	22 875 215		22 875 215
			O	2014-05-23	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(22 875 215)	72.0000	0
McLean, Barry	5		O	2014-05-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(3 000)	72.0000	0
Petch, John Frank	4		O	2014-05-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(1 000)	72.0000	0
Self-directed RRIF	PI		O	2014-05-23	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(500)	72.0000	0
Vels, Michael Harold	5		O	2014-05-23	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	(5 000)	72.0000	0
<b>Brookfield Asset Management Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A Limited Voting</i>									
Blidner, Jeffrey Miles	5								
Stamer Consulting Inc.	PI		O	2014-05-23	I	97 - Autre	(21 875)		0
<b>Brookfield Property Partners L.P.</b>									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Blidner, Jeffrey Miles	4, 6								
Stamer Consulting	PI		O	2014-05-23	I	97 - Autre	(12 734)		0
Brookfield Asset Management Inc.	3								
Brookfield Property Group Holdings S.a.r.l.	PI		O	2013-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	4 045 955		4 045 955
Brookfield US Corporation	PI		O	2014-05-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(4 045 955)		0
<b>Brookfield Renewable Energy Partners L.P.</b>									
<i>Parts de société en commandite</i>									
Nasr, Youssef	6		O	2011-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	29.4924USD	1 000
<b>CAE Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arnovitz, Andrew	5		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	4 250	9.5500	7 571
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	14.7600	3 371
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	14.7000	3 321
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	8 675	11.0200	11 996
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	14.7100	11 396
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	14.7000	10 396
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 075)	14.6900	3 321
Bourque, Nathalie	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	14 325	9.5500	15 501
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	14.6800	12 001
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 025)	14.6700	9 976
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 775)	14.6700	1 201

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25)	14.6900	1 176
Paterson, Hartland	5		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	6 100	9.5500	10 429
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	14.8000	9 229
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	14.7900	4 329
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	12 575	11.0200	16 904
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	14.6900	16 604
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(475)	14.6800	16 129
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 800)	14.6700	4 329
<i>Options Employee Stock Option Plan</i>									
Amyot, Robert	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	28 351	14.6600	42 251
Arnovitz, Andrew	5		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	(4 250)	9.5500	69 975
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(8 675)	11.0200	61 300
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	36 186	14.6600	97 486
Bourque, Nathalie	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(14 325)	9.5500	56 300
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	24 816	14.6600	81 116
Branco, Sonya	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	15 609	14.6600	47 684
Bussieres, Eric	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 877	14.6600	43 152
Colabatisito, Gennaro	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	78 495	14.6600	308 195
Leclerc, Robert	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	20 456	14.6600	
			M	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	20 456	14.6600	73 606
Lefebvre, Stephane	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	78 351	14.6600	331 051
Leontidis, Nick	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	85 237	14.6600	351 262
McConnell, Bruce	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	5 670	14.6600	15 670
McKay, Damian	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	18 600	14.6600	67 125
Parent, Marc	4		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	265 979	14.6600	1 792 179
Paterson, Hartland	5		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	(6 100)	9.5500	92 625
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(12 575)	11.0200	80 050
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	38 784	14.6600	118 834
Poirier, Mario	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 958	14.6600	31 258
<i>Performance Share Units (PSU)</i>									
Amyot, Robert	5		O	2014-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	47 251	14.6600	47 251
Arnovitz, Andrew	5		O	2007-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 309	14.6600	60 309
Bourque, Nathalie	5		O	2005-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 361	14.6600	41 361
Branco, Sonya	5		O	2011-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 015	14.6600	26 015
Bussieres, Eric	5		O	2006-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 795	14.6600	14 795
Colabatisito, Gennaro	5		O	2012-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	130 825	14.6600	130 825
Leclerc, Robert	5		O	2003-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	34 093	14.6600	34 093
Lefebvre, Stephane	5		O	2005-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	130 584	14.6600	130 584
Leontidis, Nick	5		O	2003-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	142 062	14.6600	142 062
McConnell, Bruce	5		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 451	14.6600	9 451
McKay, Damian	5		O	2013-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 999	14.6600	30 999
Parent, Marc	4		O	2005-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	443 299	14.6600	443 299
Paterson, Hartland	5		O	2003-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	64 639	14.6600	64 639

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Canaccord Genuity Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Poirier, Mario	5		O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 929	14.6600	14 929
<i>Restricted Share Units</i>									
Arnovitz, Andrew	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(3 563)	14.5900	23 047
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 187)		19 860
Bourque, Nathalie	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(3 665)	14.5900	20 425
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(3 278)		17 147
Branco, Sonya	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(478)	14.5900	9 659
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(427)		9 232
Bussieres, Eric	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(1 739)	14.5900	9 881
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(1 555)		8 326
Cormier, Bernard	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(4 900)	14.5900	32 540
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 382)		28 158
Leclerc, Robert	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(2 544)	14.5900	13 895
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(2 275)		11 620
Lefebvre, Stephane	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(7 889)	14.5900	57 681
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 056)		50 625
Leontidis, Nick	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(8 399)	14.5900	63 402
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(7 512)		55 890
Parent, Marc	4		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(34 416)	14.5900	169 668
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(30 782)		138 886
Paterson, Hartland	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(5 093)	14.5900	29 027
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(4 555)		24 472
Poirier, Mario	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(585)	14.5900	6 085
			O	2014-05-24	D	58 - Expiration de droits de souscription	(523)		5 562
<i>Restricted Share Units-time vested</i>									
Amyot, Robert	5		O	2014-04-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 900	14.6600	18 900
Arnovitz, Andrew	5		O	2007-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	24 124	14.6600	24 124
Bourque, Nathalie	5		O	2005-01-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 544	14.6600	16 544
Branco, Sonya	5		O	2011-11-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 406	14.6600	10 406
Bussieres, Eric	5		O	2006-07-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 918	14.6600	5 918
Colabattisto, Gennaro	5		O	2012-06-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 330	14.6600	52 330
Leclerc, Robert	5		O	2003-05-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	13 637	14.6600	13 637
Lefebvre, Stephane	5		O	2005-05-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	52 234	14.6600	52 234
Leontidis, Nick	5		O	2003-05-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	56 825	14.6600	56 825
McConnell, Bruce	5		O	2013-11-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 780	14.6600	3 780
McKay, Damian	5		O	2013-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 400	14.6600	12 400
Parent, Marc	4		O	2005-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	177 320	14.6600	177 320
Paterson, Hartland	5		O	2003-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 856	14.6600	25 856
Poirier, Mario	5		O	2011-07-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 972	14.6600	5 972

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Daviau, Daniel Joseph	7								
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	369 178		869 053
			O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	15		869 068
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(15)		738 371
			O	2014-04-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(369 178)		369 193
<b>Evershed, Philip</b>									
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	369 178		776 758
			O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	15		776 773
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2014-04-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(369 178)		353 553
			O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(15)		353 538
<b>Goldberg, Barry</b>									
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	7		150 873
			O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	209 759		360 632
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(7)		419 525
			O	2014-04-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(209 759)		209 766
<b>Hirst, Edward Raye</b>									
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	346 756		1 115 626
			O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	13 535		1 129 161
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2014-04-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(346 756)		373 826
			O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(13 535)		360 291
<b>Hunter, Darren James</b>									
Canaccord Genuity Corp.	PI		O	2014-04-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(6 951)		6 951
<b>Kassie, David Jonathan</b>									
Ace Weims Corporation	PI		O	2011-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	33 824		33 824
			O	2012-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	33 824		67 648
			O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	33 824		204 696
			O	2013-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	33 824		101 472
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2014-04-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(620 508)		688 156
			O	2011-04-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(33 824)		2 617 328
			O	2012-04-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(33 824)		1 962 996
			O	2014-04-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(33 824)		654 332
			O	2013-04-23	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(33 824)		1 308 664
Kassie Capital Inc.	PI		O	2014-04-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	620 508		2 632 032
<b>Canadian Energy Services &amp; Technology Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ahrens, Burton Joel	4								
IRA	PI		O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 950)	32.8847	40 000
Zinger, Kenneth Earl	5		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	15 000	6.1700	799 835
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	33.1437	784 835
<i>Options</i>									
Zinger, Kenneth Earl	5		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	6.1700	0
<b>Canadian Life Companies Split Corp.</b>									
<i>Actions privilégiées</i>									
Cruickshank, Peter F.	4, 5		O	2006-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	82 000	10.0000	82 000
<b>Finch, S. Wayne</b>									
Quadravest Inc.	4, 5		O	2005-03-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
	PI		O	2014-05-21	C	54 - Exercice de bons de souscription	75 000		75 000
			O	2014-05-22	C	54 - Exercice de bons de souscription	155 000		202 500
			O	2014-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	10.0400	132 500
			O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	10.0200	42 500
			O	2014-05-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(27 500)	10.0300	47 500
			O	2014-05-26	C	54 - Exercice de bons de souscription	60 000		102 500
			O	2014-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	10.0300	42 500
			O	2014-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	70 000		112 500
			O	2014-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(42 500)	10.0200	70 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Bons de souscription</i>									
Cruikshank, Peter F.	4, 5		O	2014-05-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	(82 000)	12.6000	0
Finch, S. Wayne	4, 5								
Quadravest Inc.	PI		O	2014-05-22	I	54 - Exercice de bons de souscription	(155 000)		283 000
			O	2014-05-26	I	54 - Exercice de bons de souscription	(60 000)		223 000
			O	2014-05-21	C	54 - Exercice de bons de souscription	(75 000)		438 000
			O	2014-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	(70 000)	12.6000	153 000
			O	2014-05-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	1.0100	123 000
<i>Class A Shares</i>									
Cruikshank, Peter F.	4, 5		O	2006-02-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-26	D	54 - Exercice de bons de souscription	82 000	2.6000	82 000
Finch, S. Wayne	4, 5								
Quadravest Inc.	PI		O	2005-03-30	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	C	54 - Exercice de bons de souscription	75 000		75 000
			O	2014-05-22	C	54 - Exercice de bons de souscription	155 000		230 000
			O	2014-05-26	C	54 - Exercice de bons de souscription	60 000		290 000
			O	2014-05-27	C	54 - Exercice de bons de souscription	70 000		360 000
<b>Canadian Natural Resources Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fichter, Darren	5		O	2014-04-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	43.5700	
			M	2014-04-14	D	51 - Exercice d'options	1 000	43.5700	35 848
			O	2014-04-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	43.7000	
			M	2014-04-15	D	51 - Exercice d'options	1 000	43.7000	35 848
			O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	43.3400	
			M	2014-05-16	D	51 - Exercice d'options	1 000	43.3400	35 848
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	44.2900	
			M	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	1 000	44.2900	35 848
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	44.2600	34 848
<i>Options</i>									
Fichter, Darren	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(1 000)	34.3850	182 500
<b>Canadian Utilities Limited</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
WILSON, Charles W.	4		O	2014-05-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(18 700)		
			M	2014-05-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(19 106)		76 955
			O	2014-05-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(119)		76 836
<b>Canfor Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Canfor Corporation	1		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	24.9483	717 200*
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	24.6979	785 800*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 700	24.6471	849 500*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 600	24.8412	918 100*
<b>Canoe EIT Income Fund</b>									
<i>Bons de souscription</i>									
Rain, David James	4		O	2014-05-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 874	12.4000	2 365*
<b>CanWel Building Materials Group Ltd. (formerly, Canwel Holdings Corporation)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bull, Peter Morris	3								
PM Bull Holdings Ltd.	PI		O	2014-05-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 911 650)		2 911 650*
Doman, Amardeip Singh	4								
The Futura Corporation	PI		O	2014-05-20	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(8 211 055)		8 211 054
Doman, Didar (Ted) Singh	5								
Futura Properties Ltd.	PI		O	2014-05-16	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(543 950)		543 950
<i>Options</i>									
Dushnisky, Kelvin Paul Michael	4		O	2014-05-16	D	52 - Expiration d'options	(34 667)		0
<b>Catamaran Corporation (formerly SXC Health Solutions Corp.)</b>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thierer, Mark Alan	4		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	45 284	6.3850USD	251 785
			O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	18 700	15.1250USD	270 485
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(63 984)	43.0577	206 501
<i>Options</i>									
Thierer, Mark Alan	4		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	(18 700)	15.1250USD	379 418
			O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	(45 284)	6.3850USD	334 134
<b>Chartwell Retirement Residences</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4		O	2014-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	9.8824	21 390
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2014-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	9.8824	4 629
Sullivan, Karen Leslie	5								
William Sullivan	PI		O	2014-05-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	10.8144	5 201
<b>Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée</b>									
<i>Droits RSU</i>									
Yaworsky, Darren Julian	5		O	2014-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	315	178.4100	315
<b>Chemtrade Logistics Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Aarts, Leon	5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	18.3200USD	40 700
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.3100USD	41 000
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	18.3000USD	41 300
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	18.2900USD	42 000
<b>Chesswood Group Limited</b>									
<i>- Restricted Share Units</i>									
Copeland, Clare Robert	4		O	2014-05-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)	13.9500	0
			O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Day, Robert	7		O	2014-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)	13.9500	0
			O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Leeper, Samuel L.	4		O	2014-05-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)	13.9500	0
			O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Obront, David Mitchell Aaron	4		O	2014-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)	13.9500	0
			O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Sonshine, Edward	3		O	2014-05-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	(6 000)	13.9500	0
			O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		6 000
Steiner, Frederick William	7		O	2014-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(8 000)	13.9500	0
			O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		8 000
Wortsman, Jeffrey	4		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 000		36 500
<i>Actions ordinaires</i>									
Copeland, Clare Robert	4		O	2014-05-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 000		12 885
Day, Robert	7		O	2014-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 000		62 752
Leeper, Samuel L.	4		O	2014-05-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 000		117 243
Obront, David Mitchell Aaron	4		O	2014-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 000		23 001
Sonshine, Edward	3		O	2014-05-23	D	57 - Exercice de droits de souscription	6 000		6 000
Souverain, Gary	7		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	12.7873USD	141 362
Steiner, Frederick William	7		O	2014-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	8 000		885 368
Stevenson, Lisa Ann	7		O	2014-05-20	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(200)	13.8400	54 670
<b>Chorus Aviation Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Copp, Colin	5		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	750 000	4.5000	750 000
FLYNN, Rick	5		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	750 000	4.5000	750 000
Giampa, Franco	7		O	2011-02-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	300 000	4.5000	300 000
Linthwaite, Steven	5		O	2010-12-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			



Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>CI Financial Corp.</b>									
<i>Débtures 4.19 Debentures due 2014</i>									
Bank of Nova Scotia, The	3								
Scotia Capital Inc.	PI		O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 40 000.00	101.4500	\$ 91 000.00
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	\$ 10 000.00	99.7200	\$ 101 000.00
<b>Clarke Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Haw, Dustin	5								
Heather Haw	PI		O	2014-05-22	I	36 - Conversion ou échange	400		2 800
John Haw	PI		O	2014-05-22	I	36 - Conversion ou échange	400		1 800
<i>Débtures convertibles 6 Dec 2013 (CKI.DB.A)</i>									
Clarke Inc.	1		O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	\$ 6 154 300.00	100.0000	\$ 6 154 300.00
			O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 6 154 300.00)		\$ 0.00
Haw, Dustin	5								
Heather Haw	PI		O	2014-05-22	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 3 000.00)		\$ 0.00
John Haw	PI		O	2014-05-22	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 3 000.00)		\$ 0.00
<b>Clemex Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forget, Clement	4, 5, 3		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 500	0.1700	4 689 333
<b>COMPASS Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
COMPASS Income Fund	1		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	13.8400	31 018 384
<b>Condor Petroleum Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Burzynski, John Feliks	4								
4191137 Canada Inc.	PI		O	2014-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2900	208 000
			O	2014-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	92 000	0.2900	300 000
<b>Connacher Oil and Gas Limited</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pollard, Gregory Ian	5		O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 333)	0.2200	0
<b>Corporation Financiere Power</b>									
<i>Options</i>									
de Seze, Amaury-Daniel	5		O	2001-05-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	86 634	34.0100	86 634
Desmarais, André	4, 5		O	1993-08-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	395 685	34.0100	395 685
Desmarais, Olivier	7		O	2014-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	17 642	34.0100	17 642
Desmarais, Paul III	7		O	2014-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	17 642	34.0100	17 642
Desmarais, Paul Jr.	4, 6, 5		O	1986-12-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Lemay, Stéphane	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	395 685	34.0100	395 685
Tretiak, Gregory Dennis	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	38 665	34.0100	128 402
Vial, Arnaud	5		O	1997-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	18 050	34.0100	18 050
<b>Performance Deferred Share Units</b>									
Lemay, Stéphane	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Vial, Arnaud	5		O	1997-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 256		2 256
<b>Performance Share Units</b>									
Lemay, Stéphane	5		O	2012-08-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 507		1 507
Vial, Arnaud	5		O	1997-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 256		2 256
<b>Corporation Minière Golden Share</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beijing Donia Resources Co., Ltd.	3								
Goldrock Resources Corporation Limited	PI		O	2014-05-21	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	4 444 444	0.0900	9 085 400
<i>Bons de souscription</i>									
Beijing Donia Resources Co., Ltd.	3								
Goldrock Resources Corporation Limited	PI		O	2013-07-29	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	2 222 222	0.1500	2 222 222
<b>Corporation Technologies Wanted</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie "A"</i>									
Forest, André	4		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	82 000		
			M	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	82 000	0.4000	82 808
<i>Options</i>									
Forest, André	4		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(82 000)	0.4000	8 000
<b>Corus Entertainment Inc.</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class B</i>									
Cassaday, John	3		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 000)	25.3055	585 030
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	25.2800	582 530
<b>Crescent Point Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
LAMONT, KENNETH	5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(25 000)	44.4000	133 650
Stangl, Trent Terry	5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	44.3000	147 261
<b>DELPHI ENERGY CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Angelidis, Tony	4, 5		O	2014-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 138	2.8800	800 766
Batteke, Hugo	5		O	2014-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 917	2.8800	231 069
Galvin, Michael	5		O	2014-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 028	2.8800	37 636
Hume, Rod Allan	5		O	2014-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 250	2.8800	192 872
Kohlhammer, Brian	5		O	2014-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 397	2.8800	283 646
Reid, David James	4, 5		O	2014-05-20	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 876	2.8800	295 216
<b>Detour Gold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	13 300	10.8600	92 162
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 300)	11.2828	78 862
			O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	22 700	10.8600	101 562
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 700)	11.3043	78 862
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Colnett, Lisa	4		O	2014-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 116	11.0400	18 116
<i>Options</i>									
Colnett, Lisa	4		O	2014-05-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	19 305	11.0400	19 305

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(13 300)		235 196
			O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(22 700)		
			M	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(22 700)		212 496
<b>DHX Media Ltd.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
Day, Graham	4		O	2013-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.9300	
			M	2013-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	0.9300	
			M'	2013-08-27	D	51 - Exercice d'options	75 000	0.9300	125 000
			O	2013-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.7800	
			M	2013-08-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.7800	
			M'	2013-08-27	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.7800	225 000
			O	2014-02-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	1.8100	
			M	2014-02-13	D	51 - Exercice d'options	15 000	1.8100	65 107
Wright, Donald Arthur	4		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.7800	235 135
<b>Options</b>									
Wright, Donald Arthur	4		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.7800	260 000
<b>DiaMedica Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
GIUFFRE, MICHAEL	4		O	2014-05-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	12 800	0.7000	85 600
424822 Alberta Ltd.	PI		O	2014-05-27	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	40 100	0.7000	103 300
Adrianna Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 900	0.7000	14 100
Anthony Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	0.7000	9 000
Christina Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 900	0.7000	18 700
Heather Giuffre (RRSP)	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	900	0.7000	84 300
Heather Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	0.7000	18 600
Martin Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 900	0.7000	20 400
Michael Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	3 000	0.7000	18 600
<b>Bons de souscription</b>									
GIUFFRE, MICHAEL	4		O	2014-05-27	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	6 400		14 250
424822 Alberta Ltd.	PI		O	2014-05-27	I	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	20 050		22 800
Adrianna Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 450		6 100
Anthony Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 500		4 500
Christina Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 450		6 150
Heather Giuffre (RRSP)	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	450		11 650
Heather Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 500		6 150
Martin Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 450		6 150
Michael Giuffre TFSA	PI		O	2014-05-27	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 500		6 150
<b>DirectCash Payments Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires</b>									
DOUGLAS, TAMES	5		O	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Valiant Trust Company	PI		O	2013-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
KELSO, MICHAEL	4		O	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Valiant Trust Company	PI		O	2013-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
OBEE, ANDREW	5		O	2013-11-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Valiant Trust Company	PI		O	2013-11-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
WAXMAN, RONALD	4		O	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Valiant Trust Company	PI		O	2014-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Discovery Air Inc.</b>									
<b>Actions ordinaires Class A</b>									
Clairvest Group Inc.	3								
Clairvest Equity Partners IV Co-Investment Limited Partnership	PI		O	2014-05-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 876 686)		4 878 190
DA Holdings Limited Partnership	PI		O	2011-09-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	2 876 686		2 876 686
Rotman, Kenneth Brice	4								
Clairvest Equity Partners IV Co-Investment Limited Partnership	PI		O	2014-05-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	(2 876 686)		4 878 190
DA Holdings Limited Partnership	PI		O	2011-10-14	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit			O	2014-05-22	C	90 - Changements relatifs à la propriété	2 876 686		2 876 686
<b>easyhome Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingram, David	4, 5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	18.7100	300 129
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	18.9000	297 129
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	18.9600	296 329
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	18.9500	295 329
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	18.9800	294 829
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	18.8500	294 329
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	19.1000	293 529
<b>EcoSynthetix Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Barker, John	4		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 417	2.4000	176 816
Carty, Arthur John	4		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 417	2.4000	29 816
Colcleugh, Dave	4		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 500	2.4000	169 279
Varghese, John	4		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 417	2.4000	29 816
<b>Eldorado Gold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MOSS, DAWN LOUISE	5		O	2014-05-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500)		57 491
<b>Electrovaya Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Das Gupta, Bejoy	4		O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.0200	70 000
Fleet, Bernard	8		O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.0200	47 000
McLean, Alexander	4		O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	7 000	1.0200	39 000
<b>Endeavour Silver Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McLennan, Rex John	4		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	4.4200	0
<i>Droits Deferred Share Unit</i>									
Szotender, Mario	4	R	O	2014-05-14	D	56 - Attribution de droits de souscription	23 364		46 358
<b>Energie RB Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clark, Richard Peter	4, 5		O	2014-03-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 321 949)		1 740 439
Catherine Clark	PI		O	2014-01-31	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-03-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 321 949		1 321 949
<b>ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund	1		O	2014-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.2000	1 059 027
<b>Enseco Energy Services Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
TISDALE, GREGORY	4		O	2014-05-27	D	99 - Correction d'information	11		61 322
<b>Equitable Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Edmunds, William Reid	7		O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	61.1200	10 620
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	61.1300	10 320
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Saunders, Rowan	4		O	2014-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	477	62.8700	1 150
<b>Equitorial Exploration Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Power, Patrick Edward 0800025 B.C. Ltd.	4, 5		O	2014-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.2100	1 186 000
	PI		O	2014-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	1 191 000
<b>Essential Energy Services Ltd.</b>									
<i>Droits DSU</i>									
Michaleski, Robert B.	4		O	2013-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	323		30 323
<b>Exchange Income Corporation</b>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Olin, Jeffrey	4								
Vision Opportunity Fund Limited Partnerships	PI		O	2014-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 200)	21.8800	90 694
			O	2014-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 900)	21.6412	77 794
			O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(23 900)	21.5688	53 894
Vision Opportunity Fund Limited Partnership II	PI		O	2014-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 300)	21.8800	29 456
			O	2014-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	21.6412	25 256
			O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	21.5688	17 556
Vision Opportunity Fund Trust	PI		O	2014-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	21.8800	24 936
			O	2014-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	21.6412	23 436
			O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	21.5688	16 236
Vision Opportunity Non-Resident Fund Limited Partnership	PI		O	2014-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	21.8800	4 884
			O	2014-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	21.6412	4 184
			O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	21.5688	2 884
<b>Exploration Dios Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Desbiens, Harold	4, 5		O	2014-05-19	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		670 000
Girard, Marie-José	4, 5		O	2014-05-19	D	52 - Expiration d'options	(250 000)		1 090 000
Payette, Normand	4		O	2014-05-19	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		465 000
<b>Exploration Fieldex inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dallaire, Martin	4, 5								
9086-0735 Québec inc.	PI	R	O	2014-05-14	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	69 000	0.0050	1 473 471
<b>Exploration Puma Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	4, 5								
Gestion Marcel Robillard inc.	PI		O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2550	1 523 542
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2550	1 525 542
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.2150	1 529 542
			O	2014-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.2000	1 542 042
			O	2014-05-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	0.1950	1 544 542
			O	2014-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.1950	1 549 042
<b>Extendicare Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Harris, Michael Andrew	7		O	2014-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Tuttle, Paul	5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	6.9800	4 480
<i>Droits share appreciation rights</i>									
Bakti, Deborah	7		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		45 000
Everson, Elaine E.	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000		54 000
Fountain, Jillian Elizabeth	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000		54 000
Gurka, Richard	7		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		120 000
Harris, Michael Andrew	7		O	2014-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		15 000
Keating, David Christopher	7		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 000		51 000
Loder, Gary M.	7		O	2014-03-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		15 000
Lukenda, Timothy Louis	4, 5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	50 000		150 000
Luneburg, Richard Burke	7		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		45 000
Mann, Dylan Thomas	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 000		60 000
McKey, Christina L.	7		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 000		45 000
Tuttle, Paul	5		O	2014-05-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	25 000		75 000
<b>Fancamp Exploration Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Smith, Peter Henderson	5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 000		3 756 097
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 000		3 824 097
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0550	3 924 097

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	0.0550	4 074 097
<b>Financière Sun Life inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blair, Carolyn Diane	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	10 624	21.1800	10 624
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	37.3200	7 524
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 524)	37.3000	2 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	37.3100	
			M	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	37.3100	400
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	37.3150	0
<i>Options</i>									
Blair, Carolyn Diane	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(10 624)	21.1800	57 802
<b>Finning International Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bacarreza, Ricardo	4		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	29.2500	24 000
Thomas, Christopher	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	4 898	14.6400	11 120
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	29.3600	10 320
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	29.3500	10 120
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	29.3400	8 120
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(98)	29.3100	8 022
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	29.3000	6 222
<i>Options</i>									
Thomas, Christopher	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(9 834)	14.6400	52 270
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bacarreza, Ricardo	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	49 088
Carter, James Edward Clark	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	37 210
Neveu, Kevin A.	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	947
O'Neill, Kathleen M.	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	32 648
Patterson, Christopher William	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	11 652
Reid, John McDonald	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	857	29.1700	29 608
Simon, Andrew Henry	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	51 213
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4, 5		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 243	29.1700	53 089
Wilson, Michael M.	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	686	29.1700	8 326
<b>First Capital Realty Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kimberley, Allan Scott	4		O	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			21 757
Aaron Kimberley	PI		O	2014-05-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 777
Aaron Kimberley RRSP Account	PI		O	2014-05-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			669
Heather Kimberley	PI		O	2014-05-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 210
Pamela Spackman RRSP Account	PI		O	2014-05-22	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			8 210
<b>First National Financial Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
PITKIN, WILLIAM	5		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	22.2956	34 000
<b>FIRSTSERVICE CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
FirstService Corporation	1		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	52.8500	10 800
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	52.8600	11 800
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	52.8800	12 600
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	52.8900	13 100
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	52.9000	13 500
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	52.9200	13 900
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	52.9300	14 400
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.9400	14 500
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.9500	14 600
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	52.9700	15 400
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	53.0000	18 000
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	53.0500	18 100

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	53.0100	20 400
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	52.9700	20 900
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	52.9100	21 900
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.9000	22 100
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	52.9900	23 100
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	52.8850	23 200
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	52.9300	24 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	52.9600	24 500
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	53.0000	25 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	53.0500	25 700
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	53.0700	26 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	53.1000	26 500
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	53.1750	26 600
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	53.1800	26 800
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	53.1900	26 900
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 100	53.2000	32 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	53.2050	33 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	53.2100	35 300
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	52.8500	36 400
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	52.8800	36 600
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	52.8850	37 200
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	52.8900	37 800
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	52.9000	41 600
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	52.9200	42 300
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	52.9950	43 400
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	53.0000	43 600
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	53.1600	46 200
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	53.1600	46 600
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	53.5000	50 600
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	53.2700	51 100
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	53.4000	52 100
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	53.3600	53 100
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	53.2500	58 700
<b>Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien</b>									
<i>Droits Restricted Unit Rights</i>									
MacPherson, Patricia	5	R	O	2014-03-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 532)	20.8200	16 479
<i>Parts de fiducie</i>									
MacPherson, Patricia	5		O	2005-10-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-03-07	D	57 - Exercice de droits de souscription	1 350	1350.0000	1 350
Schwartz, Thomas	4, 5		O	2014-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	151	20.1905	406 383
			O	2014-04-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	680	20.1909	407 063
1115915 Ontario Inc.	PI		O	2014-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	331	20.1909	70 170
806638 Ontario Limited	PI		O	2014-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 374	20.1909	291 025
Jasland Developments Ltd.	PI		O	2014-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 497	20.1909	316 992
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2014-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 475	20.1909	316 605
			O	2014-04-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	20.1921	316 624
<b>Fonds de Placement Immobilier H&amp;R</b>									
<i>Options</i>									
Lebovic, Laurence A.	6		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	15.4200	236 780
<i>Parts</i>									
Gilbert, Edward Allen	4		O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	23.2000	82 754
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	23.2200	77 754
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	23.2000	67 754
Lebovic, Laurence A.	6		O	2013-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 715	21.5100	51 989
			O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	10 000	15.4200	61 989

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
RRSP	PI		O	2013-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	207	22.6000	12 926
Turbel Holdings Ltd.	PI		O	2013-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	652	21.5000	12 602
<b>Fonds de Placement Immobilier InnVest</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pitoniak, Edward Baltazar	4		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 500	4.8596USD	9 500
<b>Fortis Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leeners, Michele Irene	7		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	11 443	22.9400	31 847
Perry, Barry	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	15 142	22.2900	127 497
			O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	12 336	27.3600	139 833
<i>Options</i>									
Leeners, Michele Irene	7		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(11 443)	22.9400	70 180
Perry, Barry	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(15 142)		275 132
			O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(12 336)		262 796
<b>Fortune Bay Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dawe, Wade K.	5								
Kelligrew Inc.	PI		O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500	0.3050	602 500
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 000	0.3050	619 500
gross, michael mmp	4 PI		O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.3000	64 521
<b>Fortune Minerals Limited</b>									
<i>Options</i>									
Currie, James Alexander	4		O	2014-05-23	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		375 000
Jean, Adam	5		O	2014-05-27	D	52 - Expiration d'options	(50 000)	0.6000	370 000
<b>George Weston Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Weston, W. Galen	4, 5, 3		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	89 800	72.2100	89 800
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(89 800)	80.8650	0
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	33 950	72.2100	33 950
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 950)	80.5390	0
<i>Options</i>									
Weston, W. Galen	4, 5, 3								
Stock Option SAR Plan	PI		O	2014-05-22	I	51 - Exercice d'options	(89 800)	72.2100	252 228
			O	2014-05-23	I	51 - Exercice d'options	(33 950)	72.2100	218 278
<b>Global Dividend Growers Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2014-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.1480	30 500
			O	2014-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	11.1000	31 000
Global Dividend Growers Income Fund	1		O	2014-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	15 600	11.1200	440 900
			O	2014-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	4 700	10.9400	445 600
			O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	11.1000	449 900
			O	2014-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	5 500	11.0700	455 400
<b>Gluskin Sheff + Associates Inc.</b>									
<i>Deferred Share Units</i>									
Beeston, Paul	5		O	2014-05-27	D	56 - Attribution de droits de souscription	77		11 278
<b>Goldcorp Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ball, Russell David	5		O	2014-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	9 068	25.0200	10 157
			O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 160)	25.0200	5 997
<i>Droits</i>									
Ball, Russell David	5		O	2014-05-28	D	57 - Exercice de droits de souscription	(9 068)	25.0200	42 799
La Foy, Jeff Morlan	5		O	2014-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 076	31.4000	
			M	2014-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 076	30.4100	
			M'	2014-02-26	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 076	27.4400USD	9 076



Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Gravitas Financial Inc. (formerly Searchgold Resources Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Karamadam, Vishy 2271906 Ontario Inc	4, 5, 3 PI		O	2014-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 500	0.0750	942 000
<b>Great-West Lifeco Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires Plan Common Shares</i>									
Gilmour, Ian	5, 8		O	2014-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	162	30.1613	1 203
Snow, Harold Charles	5, 8		O	2014-04-30	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	162	30.1613	1 189
<b>Groupe CGI inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Classe A</i>									
Godin, Serge Financière Banque Nationale	4, 3 PI		O	2014-05-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(768 200)		0
			O	2014-05-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	768 200		865 104
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 000)	37.0626	815 104
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	37.5020	
			M	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	37.2502	740 104
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(555 000)	37.0047	185 104
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200 000)	36.9500	(14 896)
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100 000)	37.0000	(114 896)
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(225 730)	37.2525	(340 626)
			O	2014-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	275 730	8.5000	
			M	2014-05-27	I	51 - Exercice d'options	275 730	8.5000	(64 896)
			O	2014-05-27	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	250 000	8.5500	
			M	2014-05-27	I	51 - Exercice d'options	250 000	8.5500	185 104
Roy, Jacques	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	3 000	15.4900	3 000
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	37.2500	0
<i>Options</i>									
Godin, Serge	4, 3		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(275 730)	8.5000	2 361 505
			O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	8.5500	2 111 505
Roy, Jacques	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	15.4900	41 253
<b>Groupe CVTech inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Zemaitatis, Stephen M., Jr.	7		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(55 609)	0.7900USD	115 176
<b>Groupe DATA Ltée</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ridout, Derek Michael	4		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.8300	45 500
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	0.8400	50 000
<b>Groupe TMX Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hoffman, Brenda Lee	5		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	500	28.6700	500
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	57.7500	0
<i>Options</i>									
Hoffman, Brenda Lee	5		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(500)	28.6700	88 178
<b>Halogen Software Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Loucks, Paul	4, 5		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 800	8.5000	729 168
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	8.4984	733 668
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.4888	734 468
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	8.3100	735 268
<i>Options</i>									
Brûlé, Marc	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	10 000	8.9100	63 334
Jones, Dominique Claude	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	10 000	8.9100	50 000
Loucks, Paul	4, 5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	40 000	8.9100	440 001

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Low, Peter John	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.9100	215 068
MackKay, Dawn Marie	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	10 000	8.9100	51 733
Ronayne, Donna Lynn	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	10 000	8.9100	60 001
Stewart, Michael Gill	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	20 000	8.9100	20 000
<b>Hardwoods Distribution Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blanco, Lance Richard	7, 5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(120 000)	11.2500	78 800
Brown, Robert James	7, 5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(80 000)	11.2500	42 790
<b>Hinterland Metals Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fekete, Gregory Arpad	4		O	2014-05-27	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	200 000	0.0500	349 750
MARTIN, INGRID	5		O	2014-05-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	400 000	0.0500	516 000*
<i>Bons de souscription</i>									
MARTIN, INGRID	5		O	2006-03-16	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-27	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	200 000	0.1000	200 000*
<b>Holloway Lodging Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Geosam Capital Inc.	3		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	842 075	4.2400	6 107 529
<b>Home Capital Group Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Copperthwaite, Stephen	5		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	46.0000	7 042
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	47.0000	1 042
Hong, John	5		O	2014-05-28	D	51 - Exercice d'options	5 000	23.2000	5 000
Parker, Gregory	5		O	2013-02-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-28	D	51 - Exercice d'options	7 500	23.9600	7 500
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	46.1040	228 984
<i>Options</i>									
Hong, John	5		O	2014-05-28	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	23.2000	23 000
Parker, Gregory	5		O	2014-05-28	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	23.9600	13 500
<b>HUSKY ENERGY INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
PEABODY, ROBERT JOHN	5		O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	50.1000	54 000
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	50.0900	54 700
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	50.0800	55 700
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	36.8100	56 900
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	36.8000	58 500
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	36.7900	58 900
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	36.7800	59 800
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	36.7700	60 000
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	36.7600	60 700
<i>Performance Share Units</i>									
Allison, Bradley Harvey	7		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	35.8300	61 970
Baird, Robert Ian	7		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	35.8300	61 970
CONNOLLY, EDWARD TERRANCE	7		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	35.8300	61 970
Cowan, Alister	5		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(21 000)	35.8300	113 180
Ghosh, Asim	4, 5		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(27 000)	35.8300	381 080
Girgulis, James Demetrius	5		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	35.8300	61 970
Manning, Terry James	7		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	35.8300	61 970
Myer, John William George	5		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	35.8300	63 650
PEABODY, ROBERT JOHN	5		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(21 000)	35.8300	138 655
Warnock, Roy Clifford	2		O	2014-05-23	D	59 - Exercice au comptant	(9 000)	35.8300	51 710
<b>Hybrid Paytech World Inc.(Formerly Freeport Capital Inc)</b>									
<i>Options</i>									
Trombino, Joseph	5		O	2014-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-05-14	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000*

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>IAMGOLD Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Olmsted, Paul Burton	5		O	2014-05-19	D	52 - Expiration d'options	(35 000)	11.5900	246 066
<b>IMAX Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2014-05-19	D	51 - Exercice d'options	33 333	2.8800USD	186 456
			O	2014-05-19	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 333)	25.3200USD	153 123
			O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	33 333	2.8800USD	186 456
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 333)	25.1400USD	153 123
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	33 334	2.8800USD	186 457
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 334)	24.8600USD	153 123
<i>Options 1:1</i>									
Gelfond, Richard L.	4, 5		O	2014-05-19	D	51 - Exercice d'options	(33 333)	2.8800USD	1 747 237
			O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	(33 333)	2.8800USD	1 713 904
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(33 334)	2.8800USD	1 680 570
<b>Inca One Resources Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kelly, Edward John	4		O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1600	1 547 344
McMorran, Robert George	4								
Carol McMorran - TFSA	PI		O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	51 000	0.1600	148 000*
Robert McMorran - RRSP	PI		O	2010-04-30	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.1600	50 000*
Moen, George Marius	4, 5		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	0.1600	1 943 760
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	87 000	0.1600	2 030 760
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1600	2 040 760
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1550	2 045 760
			O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1450	2 051 760
			O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.1450	2 056 760
			O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.1450	2 063 760
			O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1450	2 073 760
<b>Indexplus Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
INDEXPLUS Income Fund	1		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	14.0300	33 245 190
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	14.0400	33 235 190
<b>Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chabot, René	5		O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	42.0000	7 355
Morin, Danielle G.	4		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	42.0000	1 000
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	42.2700	800
			O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	41.4150	1 200
<i>unités d'actions différées (uda)-differed shared units (dsa)</i>									
Chabot, René	5		O	2013-12-31	D	35 - Dividende en actions	176	41.2800	
			M	2013-12-31	D	35 - Dividende en actions	176	40.7224	7 506
<b>INTEGRATED ASSET MANAGEMENT CORP.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robson, Philip Spencer	7		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.8800	98 005
<b>Inter Pipeline Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shaw, Richard A.	4		O	2013-10-04	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	24.9300	
LIRA	PI		M	2013-10-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	24.9300	10 000
<b>Interfor Corporation</b>									
<i>Droits DSUs</i>									
HERBERT, PAUL	4		O	2014-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		2 000
HULL, JEANE	4		O	2014-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		2 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Lynch, Peter Matthew	4		O	2014-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		57 585
MacDougall, Gordon H	4		O	2014-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		57 585
McMillan, James Eddie	4		O	2014-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		16 623
Mittag, Andrew K.	4		O	2014-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		4 000
Sauder, E. Lawrence	4, 5		O	2014-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 000		36 000
Thomson, Scott	4		O	2014-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		7 209
Whitehead, Douglas William Geoffrey	4		O	2014-05-16	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		19 948
<b>International Datacasting Corporation</b>									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Archambault, Steven	5		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 729	0.0960	
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	187 500	0.0960	
			M	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	187 500	0.0960	
Barrett, Chris	5		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 542	0.0960	
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	187 500	0.0960	
			M	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	187 500	0.0960	
Carter, Gary Edward	5		O	2013-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		
			O	2014-01-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 398)		
			O	2014-02-03	D	59 - Exercice au comptant	(11 602)		
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 542	0.0960	
			M	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 542	0.0960	
Huin, Steeve	5		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	79 688	0.0960	
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	104 167	0.0960	
			M	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	104 167	0.0960	
Lowther, Douglas William Herbert	5		O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	153 646	0.0960	
			O	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 786 958	0.0960	
			M	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 786 958	0.0960	
<i>Restricted Share Units</i>									
Archambault, Steven	5		M	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	80 729	0.0960	80 729
			M'	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	187 500	0.0960	268 229
			O	2012-07-30	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Barrett, Chris	5		M	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 542	0.0960	88 542
			M'	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	187 500	0.0960	276 042
			O	2013-03-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Carter, Gary Edward	5		M	2013-06-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000		75 000
			M	2014-01-31	D	57 - Exercice de droits de souscription	(13 398)		61 602
			M	2014-02-03	D	59 - Exercice au comptant	(11 602)		50 000
			M'	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	88 542	0.0960	138 542
			O	1988-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Huin, Steeve	5		M	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	79 688	0.0960	79 688
			M'	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	104 167	0.0960	183 855
			O	2013-12-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Lowther, Douglas William Herbert	5		M	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	153 646	0.0960	153 646
			M'	2014-04-01	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 786 958	0.0960	1 940 604
			O	2013-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<b>Intrinsyc Software International, Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Bird, Michael William	4		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	154 167*
BITOVE, THOMAS JOHN	4		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	275 000*
Duguay, George Arthur	4		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	275 000
Marks, Daniel	4		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	154 167
REES, Tracy Adrian	5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.1000	2 378 000*
Reznik, George	1		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.1000	1 550 000*
SPEAKS, Howard Skip	4		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	375 000*
<b>Ivanhoe Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Duff, Marlene	5		O	2014-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 917	0.4600	35 475

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Phaneuf, Gregory Gerald	5		O	2014-05-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	856	0.4600	37 015
<i>Restricted Share Unit</i>									
Schiefelbein, Jerry	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(6 907)		90 604
Silverman, Michael	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(7 232)		99 793
<i>Restricted Share Units</i>									
Duff, Marlene	5		O	2014-05-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(4 781)		71 170
Kuhach, Joseph David	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(6 289)		104 458
Phaneuf, Gregory Gerald	5		O	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(1 402)		
			M	2014-05-24	D	59 - Exercice au comptant	(1 402)		92 669
<b>Keyera Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Setoguchi, Curtis Dean	5		O	2014-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-04-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			73 163
<b>Killam Properties Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Banks, Timothy	4	R	O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 670)	10.6000	125 327*
APM Landmark Inc.	PI		O	2014-05-16	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 330)	10.6000	0
WALT, MANFRED	4								
Walt & Co Inc.	PI		O	2014-05-27	I	51 - Exercice d'options	20 000	10.5700	310 263*
<i>Options</i>									
WALT, MANFRED	4		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	8.1600	0
<b>Kingsway Financial Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schaevitz, Gary Robert	4		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	6.4400USD	133 400
<b>Klondike Silver Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4, 5								
Hastings Management Corp.	PI		O	2014-05-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000	0.0500	3 600 000
<i>Bons de souscription</i>									
HUGHES, RICHARD WILLIAM	4, 5								
Hastings Management Corp.	PI		O	2014-05-20	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	400 000		3 597 775
<b>Kobex Minerals Inc</b>									
<i>Options</i>									
Paul, Edward Kenneth	4		O	2013-07-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-07-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.5700	200 000
<b>La Societe Canadian Tire Limitee</b>									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Sellers, Eric	6		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 363)	105.7405	0
<i>Performance Share Units</i>									
McCann, Dean Charles	7, 5		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 160	107.7520	14 446
<b>La Societe de Gestion AGF Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
AGF EMPLOYEE BENEFIT PLAN TRUST	2		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	12.9850	120 300
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	29 700	13.0360	150 000
<b>Lamélée Minerais de Fer Ltée.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arel, Ghislain	5		O	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			155 000
Vallée, Pascal	5		O	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			160 000
<i>Bons de souscription</i>									
Arel, Ghislain	5		O	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
Vallée, Pascal	5		O	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			75 000
<i>Options</i>									
Arel, Ghislain	5		O	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			350 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Le Groupe Intertape Polymer Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vallée, Pascal	5		O	2014-05-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			350 000
<b>Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Belzile, André	5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40	23.1700	35 040
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	23.1400	35 240
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	23.1600	35 340
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	23.1600	35 740
<b>Leisureworld Senior Care Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacDonald, Jack C.	4		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	12.2700	14 500
<b>Les Aliments Maple Leaf Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Boland, James Nicholas	5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1900	
			M	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.1900	12 335
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.2100	
			M	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.2100	10 335
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1200	
			M	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.1200	8 335
Brooks, Bentley Andrew	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Compton, Christopher Paul	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 789
Grogan, Adam John	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 340
McCain, James Scott	5								
JSM Capital Corporation	PI		O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.2000	228 794
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	17.2000	224 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.2000	224 794
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.2000	224 594
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1950	224 494
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1950	224 394
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1950	224 294
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1950	224 194
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.1900	223 794
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1900	223 694
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1900	223 594
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1900	223 494
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1900	223 394
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1900	223 294
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.1850	222 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	17.1850	222 294
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1850	222 194
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1850	222 094
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1850	221 994
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1800	221 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1800	221 794
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1750	221 594
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	221 494
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	221 394
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	221 294
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	221 194
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	221 094
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	220 994
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	220 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	220 794



Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.1350	209 594
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1300	209 394
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1250	209 294
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1250	209 194
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1250	209 094
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1250	208 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.1250	207 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1250	207 794
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1250	207 694
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.1250	206 694
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	17.1200	206 094
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	205 994
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	205 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	205 794
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	205 694
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	205 594
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	205 494
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1200	205 294
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	205 194
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1200	204 994
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	204 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	204 794
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1200	204 594
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	204 494
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	204 394
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1200	204 194
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	204 094
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	203 994
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	17.1200	203 694
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1150	203 594
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1150	203 394
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1150	203 294
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1150	203 094
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1150	202 994
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1150	202 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1150	202 794
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	202 694
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	202 594
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	202 494
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	202 394
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	202 294
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	202 194
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	202 094
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	201 994
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	201 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	201 794
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	201 694
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1100	201 494
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.1100	201 094
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	200 994
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1100	200 894
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1100	200 694
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(94)	17.1000	200 600
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(104 200)	17.1000	96 400
			O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(96 400)	17.1000	0
Simpson, Deborah Keenan	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	19 900	11.3600	41 200





Emetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.2500	26 200
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.2500	26 100
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.2500	26 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.2500	25 900
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.3000	25 700
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3000	25 600
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.3000	25 100
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3000	25 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3000	24 900
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3100	24 800
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3100	24 700
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3100	24 600
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3100	24 500
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3100	24 400
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3100	24 300
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3200	24 200
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3900	24 100
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.3900	23 900
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3900	23 800
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3900	23 700
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	17.3900	23 400
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.4000	23 300
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.4000	23 100
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.4000	22 900
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.4000	22 400
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.4000	22 300
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	17.4000	22 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.4000	21 600
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.4000	21 500
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.4000	21 300
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	17.1700	40 900
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	40 800
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	17.1700	40 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	17.1700	38 900
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	38 800
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1700	38 700
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.1700	38 200
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	38 100
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	17.1400	37 500
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	37 400
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	37 300
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	17.1400	36 900
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	36 800
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	36 700
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	36 600
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	36 500
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	36 400
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	36 300
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1400	36 200
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.1500	35 700
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.1500	35 200
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1500	35 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1500	34 900
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	17.1500	34 200
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.1500	33 700
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.1500	33 200

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	33 100
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	33 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.1200	32 500
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.1200	32 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1200	31 800
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	31 700
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	31 600
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	31 500
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1200	31 400
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	17.1300	31 100
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	17.1300	30 200
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1300	30 100
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1800	30 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1800	29 800
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	17.1800	29 300
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	17.1800	28 700
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1800	28 600
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1800	28 500
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1800	28 400
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1800	28 300
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1800	28 200
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.1900	28 100
			O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	13 100	11.3600	41 200
			O	2014-05-28	D	51 - Exercice d'options	(20 400)	11.3600	20 800
Stewart, Iain William	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 932
Vels, Michael Harold	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	65 000	11.8500	157 442
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.1600	102 042
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	17.1600	100 442
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	17.1900	99 342
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	17.1600	95 442
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.1700	92 442
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	17.1600	150 442
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.1600	147 442
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.2600	146 442
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 800)	17.2900	142 642
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.3100	142 542
			O	2014-05-28	D	51 - Exercice d'options	69 400	11.3600	149 042
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	17.0700	140 442
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	17.1600	130 442
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	17.1900	130 242
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.1900	128 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.7900	126 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	17.7600	124 342
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	17.7900	124 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.7400	122 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.7800	119 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	17.8500	116 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.8500	111 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.8500	109 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.8500	107 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	17.9100	106 542
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	17.8900	106 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	17.7400	105 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.7100	103 242
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 800)	17.8100	98 442
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.4100	96 442

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.5500	94 442
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 800)	17.8500	91 642
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	17.8400	91 342
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 700)	17.8400	86 642
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	17.7900	84 642
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	17.2900	79 642
<i>Droits PSU - Performance Share Units settled with market shares</i>									
Brooks, Bentley Andrew	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 850
Compton, Christopher Paul	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 400
Grogan, Adam John	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 650
Stewart, Iain William	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 300
<i>Droits Restricted Share Units settled with market shares</i>									
Brooks, Bentley Andrew	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 850
Compton, Christopher Paul	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 400
Grogan, Adam John	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 650
Stewart, Iain William	5		O	2014-05-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 300
<i>Options Employee</i>									
Simpson, Deborah Keenan	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(19 900)	11.3600	92 500
			O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(13 100)	11.3600	79 400
			O	2014-05-28	D	51 - Exercice d'options	(20 400)	11.3600	59 000
Vels, Michael Harold	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(65 000)	11.8500	199 400
			O	2014-05-28	D	51 - Exercice d'options	(69 400)	11.3600	130 000
<b>Les Compagnies Loblaw Limitee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Butler, Mark Charles	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	10 532	28.9500	11 607
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 532)	47.0000	1 075
<i>Options</i>									
Butler, Mark Charles	5		O	2014-05-21	I	51 - Exercice d'options	(10 532)	28.9500	319 820
<b>Les Ressources Komet Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Gagne, Andre	4		O	2013-10-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
Labrecque, Pierre	4, 5		O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.4750	300 000
			O	2013-08-29	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.3000	
			M	2013-08-25	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	0.3000	0
Lebeuf, Michel	4, 5		O	2011-09-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
patry, leo	4		O	2013-10-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4750	200 000
Robillard, Marcel	4, 5		O	2013-10-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.4750	300 000
Wares, Robert	6		O	2013-10-07	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
<b>Lightstream Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lothian, E. Craig	4		O	2014-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	326	7.3800	130 326
<i>Droits DCS</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 138		19 521
Hislop, Martin	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 589	0.0500	15 884*
Lothian, E. Craig	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 314		17 433
			O	2014-05-22	D	57 - Exercice de droits de souscription	(326)	7.3800	17 107
McKINNON, KENNETH RICHARD	4, 7		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	11 255		29 743
Ruttan, Corey Christopher	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 490		17 049
Themig, Daniel	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 314		17 236
Wilson, W. Brett	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 765		12 990

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
<i>Droits Incentive</i>									
Brown, Ian Stephen	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 641		47 715
Hislop, Martin	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 641	0.0500	40 168*
Lothian, E. Craig	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 641		47 715
McKINNON, KENNETH RICHARD	4, 7		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 641		47 715
Ruttan, Corey Christopher	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 641		49 908
Themig, Daniel	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 641		47 715
Wilson, W. Brett	4		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 641		33 544
<b>Logan International Inc. (formerly Destiny Resource Services Corp.)</b>									
<i>Droits Restricted Stock Units</i>									
Barr, David	4		O	2014-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 279	6.3700	6 279
Bruce, Ian	4		O	2014-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 279	6.3700	6 279
Coppe, David	4, 6, 1		O	2014-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 279	6.3700	6 279
David, Kennedy	4, 6		O	2014-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 279	6.3700	6 279
Mcdermott, Paul	4, 6		O	2014-05-19	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 279	6.3700	6 279
<i>Options</i>									
Keister, Lawrence	5		O	2014-05-19	D	50 - Attribution d'options	35 000	6.3700	189 882
<b>Logistec Corporation</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2014-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	59.0000	8 700
			O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	59.1200	9 700
			O	2014-05-26	D	38 - Rachat ou annulation	600	61.6667	10 300
			O	2014-05-27	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	62.9700	11 300
<b>Long Run Exploration Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
ANDREW, WILLIAM E.	4, 5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 120	5.4800	450 606
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 300)	5.5100	443 306
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 700)	5.5000	427 606
Sprott Resource Corp.	3								
Sprott Resource Partnership	PI		O	2014-05-28	I	36 - Conversion ou échange	15 512 858		23 000 000
<i>Actions sans droit de vote Convertible</i>									
Sprott Resource Corp.	3								
Sprott Resource Partnership	PI		O	2014-05-28	I	36 - Conversion ou échange	(15 512 858)		0
<b>Lucara Diamond Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lamb, William	4, 5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	25 000	0.8000	500 000
Lecour, Jennifer Elizabeth	5		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.7000	50 000*
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 100)	1.9900	16 900*
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 900)	1.9800	0
<i>Options</i>									
Kondo, Glenn	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(250 000)	0.9800	200 000
Lamb, William	4, 5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(300 000)	0.8000	300 000
Lecour, Jennifer Elizabeth	5		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.7000	25 000*
<b>Lumenpulse Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Belanger, Nicolas	4, 3								
Gilles G. Belanger	PI		O	2014-04-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-04-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-04-15	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 763	16.0000	
			M	2014-04-15	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	1 763	16.0000	1 763
			O	2014-04-15	C	99 - Correction d'information	(1 763)		0
Souvay, Francois-Xavier	4, 5, 3								
Gerard Souvay	PI		O	2014-04-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2014-04-07	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-04-15	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	118	16.0000	

Emetteur	Relation	Retard	État	Date	Emprise	Opération	Nombre de	Prix	Solde
Titre			opération	de		Description	titres ou	unitaire	courant
Initié			ration	l'opération		de l'opération	valeur		
Porteur inscrit							nominale		
			M	2014-04-15	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	118	16.0000	118
			O	2014-04-15	C	99 - Correction d'information	(118)		0
<b>Lumina Copper Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Beaty, Ross J.	3								
Lumina Capital Limited Partnership	PI	R	O	2014-04-01	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 577 800)	4.5500	0
<b>Lundin Mining Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingram, James Allan	5		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	85 000	3.8900	85 000
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(84 900)	5.9500	100
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.9600	0
Schauman, Mikael	5		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	90 000	3.8900	90 000
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(90 000)	5.9600	0
<i>Options</i>									
Ingram, James Allan	5		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(85 000)	3.8900	115 500
Schauman, Mikael	5		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	3.8900	480 000
<b>Magellan Aerospace Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hahnelt, Konrad	5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	9.9000	75 096
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.0500	74 696
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	10.5000	74 296
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	10.7500	74 096
<b>Man GLG Emerging Markets Income Fund</b>									
<i>Parts Class A</i>									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	7.3000	2 300
			O	2014-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	(2 300)		0
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 800	7.3000	14 800
			O	2014-05-21	D	38 - Rachat ou annulation	(14 800)		0
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	11 100	7.3300	11 100
			O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(11 100)		0
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	7.3100	7 000
			O	2014-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(7 000)		0
<b>Marret Resource Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davis, Franklin Lorie	4		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	1 658	3.5000	1 658
<i>Options</i>									
Davis, Franklin Lorie	4		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(15 000)		15 000
<b>Martinrea International Inc.</b>									
<i>Options Options to purchase common shares</i>									
Brush, Kenneth Wayne	5		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	7.0000	32 500
<b>MAYA OR &amp; ARGENT INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4, 5		O	2014-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300 000	0.4300	1 249 796
Mokaddem, Noureddine	4, 5		O	2014-05-21	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	300 000	0.4300	3 726 062
<b>MCAN Mortgage Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lai, Paco	5								
Canadian Stock Transfer Company	PI		O	2014-01-02	I	35 - Dividende en actions	102	12.6500	4 734
			O	2014-01-03	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	12.9326	4 771
			O	2014-01-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	13.1800	4 807
			O	2014-02-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	13.0746	4 844
			O	2014-02-19	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	13.0216	4 881
			O	2014-02-28	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	13.3076	4 917
			O	2014-03-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	13.1900	4 954
			O	2014-03-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	37	13.1449	4 991
			O	2014-03-31	I	35 - Dividende en actions	107	12.9131	5 098

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Sutherland, Ian	4, 3								
Capital Tachane Inc.	PI		O	2014-05-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	13.7700	1 739 000
			O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	13.9400	1 739 900
<b>Melcor Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Clanachan, Gordon James	6								
Gordon J. Clanachan and Janet Constance King Clanachan,	PI		O	2014-05-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	10.4400	9 100
Jointly									
Young, Ralph Barclay	6		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	10.4000	19 800
<b>Metaux Russel Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Britton, Marion Eleanor	5		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	14 000	15.8500	87 926
Halcrow, David	5		O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 000)	33.0000	17 628
Mangialardi, Giuseppe	5		O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	33.0000	17 182
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Coleman, Lesley Margaret Seppings	5		O	2005-10-27	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 519		1 519
<i>Droits Restricted Share Units (cash settled)</i>									
Halcrow, David	5		O	2004-09-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 519		1 519
Kelly, Maureen Ann	5		O	2003-08-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 519		1 519
MacLean, John	5		O	2013-07-02	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 215		1 215
Mangialardi, Giuseppe	5		O	2008-02-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 215		1 215
McMullen, Francine Denise	5		O	2007-03-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	912		912
Mooser, Sherri Lynn	5		O	2008-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	304		304
Robb, Lloyd Bruce	5		O	2011-03-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 279		2 279
Vaillancourt, Michel	5		O	2005-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 215		1 215
White, Donald	5		O	2013-01-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 279		2 279
Willis, Allan Stephen	5		O	2008-06-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 215		1 215
<i>Options</i>									
Britton, Marion Eleanor	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(14 000)	15.8500	337 592
<b>MFC Industrial Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cortina Lelo de Larrea, Gerardo	4, 5		O	2014-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Morrow, Samuel	5		O	2014-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 490
<i>Options</i>									
Morrow, Samuel	5		O	2014-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
<i>Shares to be issued pursuant to a share purchase agreement.</i>									
Cortina Lelo de Larrea, Gerardo	4, 5		O	2014-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 109 820
<b>Middlefield Can-Global REIT Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Middlefield Can-Global REIT Income Fund	1		O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 003 745	10.3000	2 408 645
<b>MINES ABCOURT INC.</b>									
<i>Actions ordinaires catégorie B</i>									
Hinse, Renaud	4, 5, 3								
Décochib inc.	PI		O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0700	16 852 875
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0700	16 902 875

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Mines Indépendantes Chibougamau Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jack Stoch Geoconsultant Services Limited	3		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0550	4 986 162*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0600	4 992 162*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0650	4 998 162*
STOCH, JACK	4, 5, 3								
Jack Stoch Geoconsultant Services Inc.	PI		O	2014-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.0550	4 986 162*
			O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0600	4 992 162*
			O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.0650	4 998 162*
<b>Mines Virginia Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Villeneuve, Robin	5		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	3 000	7.2100	4 400
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	12.1300	7 400
<i>Options</i>									
Villeneuve, Robin	5		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	7.2100	158 000
<b>Mitel Networks Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shen, Anthony Pius	4, 5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(159 719)	11.9285	0
1615282 Ontario Inc.	PI		O	2014-04-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 198 256)		102 060
TMWE Inc.	PI		O	2014-01-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-04-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 198 256		1 198 256
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 981)	11.9285	1 185 275
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 981)	11.9285	1 172 294
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(87 000)	11.8500	1 085 294
<i>Options</i>									
Ball, Benjamin	4, 6								
Francisco Partners Management, LLC	PI		O	2014-05-20	I	50 - Attribution d'options	3 856	10.8300USD	
			M	2014-05-20	I	50 - Attribution d'options	6 828	10.8300USD	359 145
Charbonneau, Peter D.	4		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	4 682	10.8300USD	192 874
Kowal, Andrew	4, 6								
Francisco Partners Management, LLC	PI		O	2014-05-20	I	50 - Attribution d'options	2 972	10.8300USD	
			M	2014-05-20	I	50 - Attribution d'options	6 828	10.8300USD	359 145*
Matthews, Terence Hedley	4, 5, 3		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	9 281	10.8300USD	335 004
McHugh, John	4		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	6 215	10.8300USD	161 206
Williams, David Michael	4		O	2014-01-31	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	11 215	10.8300USD	11 215
<b>Mood Media Corporation (formerly Fluid Music Canada, Inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arbiter Partners Capital Management, LLC	3		O	2014-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 556 294
Levin, Ross B.	4		O	2014-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 000
Arbiter Partners Capital Management LLC	PI		O	2014-05-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			31 556 294
<i>Débiteures convertibles</i>									
Arbiter Partners Capital Management, LLC	3		O	2014-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 2 887
Levin, Ross B.	4								000.00
Arbiter Partners Capital Management LLC	PI		O	2014-05-13	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			\$ 2 887
									000.00
<b>Morguard Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts</i>									
Morguard Corporation	3		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	77 400	17.0900	1 876 020
<b>Nemaska Lithium Inc.</b>									
<i>Options achat d'actions</i>									
Gao, Bangkui	4		O	2014-05-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	150 000
Nadeau, Steve	5		O	2014-05-27	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1000	697 825
<b>Neptune Technologies &amp; Bioressources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									



Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
Sampalis, Fotini	5	R	O	2014-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 900)	3.6000	
			M	2014-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	3.5900	
			M'	2014-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	3.5938	486 550
			R	2014-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	3.4500	
			M	2014-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	3.4500	491 150
			R	2014-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.3500	
			M	2014-02-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.3525	497 650
			R	2014-02-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 400)	3.3100	
			M	2014-02-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	3.3100	512 350
			O	2014-01-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	3.2800	
			R	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 200)	3.2800	
			M'	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	3.2800	
			M''	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	3.2813	521 450
			R	2014-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	3.3500	
			M	2014-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	3.3500	525 550
			O	2014-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	3.3500	
			M	2014-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	3.3525	525 150
			O	2014-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	3.3500	
			M	2014-02-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 900)	3.3552	522 250
			O	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	3.3000	521 250
			O	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	3.2800	
			M	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	3.2850	520 450
			O	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.2800	
			M	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.2820	519 450
			O	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	3.2800	518 250
			O	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	3.2800	
			M	2014-02-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	3.2793	514 050
			O	2014-02-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	3.3100	
			M	2014-02-13	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 700)	3.3123	504 650
			O	2014-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	3.4600	490 650
			O	2014-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.4500	
			M	2014-02-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	3.4510	489 650
			O	2014-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	3.6100	486 450
			O	2014-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	3.6000	
			M	2014-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 200)	3.6033	485 250
			O	2014-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	3.6000	
			M	2014-02-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	3.5993	476 250
<b>New Commerce Split Fund</b>									
<i>Capital Shares</i>									
Cruickshank, Peter F.	4, 5		O	2007-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	1.8000	75 000
Finch, S. Wayne	4, 5		O	2007-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 000	1.8000	75 000
<b>New Gold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lassonde, Pierre RSP	4	PI	O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	5.5000	1 542 300
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	5.5100	1 554 300
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	5.5150	1 554 400
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 900	5.5200	1 601 300
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 500	5.5300	1 609 800
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	5.5400	1 610 000
			O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 200	5.5500	1 620 200
<i>Billets 7 Senior Notes</i>									
Lassonde, Pierre	4		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(\$ 1 000 000.00)		\$ 2 000 000.00

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>New Millennium Iron Corp.</b>									
<i>Options</i>									
Biswas, Sandip	4		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.4400	320 000
Bose, Dibyendu	4		O	2013-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.4400	70 000
Chanda, Biswajit	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	130 000	0.4400	835 000
Chatterjee, Koushik	4		O	2013-12-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.4400	70 000
Dempsey, Ernest Davis	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	144 000	0.4400	694 000
Freedman, Mark	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	215 000	0.4400	990 000
Gagnon, Rock	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	156 000	0.4400	681 000
Hillier, Rick	4		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.4400	670 000
Hudson, Roy Harry	4		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	70 000		595 000
Joumeaux, Howaith Dean	4		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	275 000	0.4400	2 961 966
Melainine, Moulaye	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	151 000	0.4400	876 000
Nichols, Lee Clifford Gray	4, 5, 3		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	122 500	0.4400	772 500
Schindler, John Norman	4, 5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	70 000	0.4400	595 000
Seccareccia, Pierre	4		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	105 000	0.4400	630 000
<b>Newalta Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell Rose, Susan	4		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	12 500	3.8100	21 100
Ryley, Thomas Lovett	4		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	12 500	5.4000	62 500
<i>Options</i>									
Riddell Rose, Susan	4		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	3.8100	62 500
Ryley, Thomas Lovett	4		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	(12 500)	5.4000	62 500
<b>Newfoundland Capital Corporation Limited</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class A</i>									
Murray, David Justin	5		O	2014-05-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	940	8.7400	34 649
<b>NGEx Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lundin, Lukas Henrik	4, 5		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	63 900	1.9170	1 565 744
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	46 100	1.9500	1 611 844
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	1.9500	1 651 844
<b>North American Energy Partners Inc.</b>									
<i>Deferred Share Unit (Common Shares)</i>									
Blackley, David	5	R	O	2014-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	182		
Ferron, Martin Robert	4, 5	R	O	2014-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	128		
Lambert, Joseph Charles	5	R	O	2014-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	186		
Palmer, Barry Wade	5	R	O	2014-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	100		
<i>Droits Performance Share Units (Common Shares)</i>									
Blackley, David	5		O	2009-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 448		
			M	2009-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 224		8 224*
		R	O	2010-03-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 855		
			M	2010-03-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 891		14 115*
			M	2014-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	182		67 520*
Ferron, Martin Robert	4, 5		M	2014-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	128		50 128*
Lambert, Joseph Charles	5		M	2014-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	186		69 062*
Palmer, Barry Wade	5		M	2014-03-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	100		36 644*
<i>Options</i>									
Blackley, David	5		O	2013-12-18	D	50 - Attribution d'options	17 871	5.5000	
			M	2013-12-18	D	50 - Attribution d'options	17 400	5.9100	258 500
Ferron, Martin Robert	4, 5		O	2013-12-18	D	50 - Attribution d'options	43 030	5.5000	
			M	2013-12-18	D	50 - Attribution d'options	41 900	5.9100	741 900
Lambert, Joseph Charles	5		O	2013-12-18	D	50 - Attribution d'options	17 542	5.5000	
			M	2013-12-18	D	50 - Attribution d'options	17 542	5.9100	186 742
Palmer, Barry Wade	5		O	2013-12-18	D	50 - Attribution d'options	16 468	5.5000	

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
<b>Northern Property Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie (Traded as Stapled Units)</i>									
Palmer, Robert James	5		O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	322	27.2000	3 500
<b>Northland Power Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Anthony Frank	5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 254)		1 076 823
Brace, John Wycliffe	5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 456)		1 449 954
Bradley, Paul	5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 061)		46 957
Cipolla, Gemi	5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(746)		287 187
Dougall, David George	5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(738)		347 774
Gliosca, Dino	5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(812)		543 212
mantenuto, salvatore	5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 254)		988 949
Shadbolt, Michael	5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 061)		1 226
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(613)		613
Temerty, James C.	3								
Louise Temerty	PI		O	2014-05-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 487	16.5400	274 805
Melissa Temerty	PI		O	2014-05-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	50	16.5400	9 314
Northland Power Holding Inc.	PI		O	2014-05-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53 877	16.5400	42 616 156
<b>NorthWest International Healthcare Properties Real Estate Investment Trust</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Dalla Lana, Paul	4, 5								
NorthWest Value Partners Inc.	PI		O	2014-05-22	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(780 488)	2.0500	10 584 135
<b>Novadaq Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wellner, Thomas Gordon	4		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			3 000
<i>Options</i>									
Baggs, Mary Kay	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	5 000	17.4400	95 090
Davidson, Aaron	4		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 500	17.4400	
			M	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 500	17.4400	25 167
Deck, Roger	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	30 000	17.4400	190 000
Griffiths, Anthony Frear	4, 5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 500	17.4400	62 000
Koch, Jr., Harold O.	4		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 500	17.4400	62 000
MacKinnon, William	4		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	8 500	17.4400	33 000
Mangat, Rick (Gurpreet)	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	40 000	17.4400	246 322
Martin, David C.	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	20 000	17.4400	73 420
Menawat, Dr., Arun	4, 5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	60 000	17.4400	668 178
Purcell, Stephen	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	30 000	17.4400	120 000
Wellner, Thomas Gordon	4		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	15 000	17.4400	15 000
<b>NUVISTA ENERGY LTD.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McDavid, Douglas Christopher	5		O	2014-04-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 666)		
			M	2014-04-07	D	59 - Exercice au comptant	(3 666)		60 127
<i>Options</i>									
Andreachuk, Ross Lloyd	5		O	2014-03-27	D	51 - Exercice d'options	(11 666)	9.1900	
			M	2014-03-27	D	59 - Exercice au comptant	(11 666)	9.1900	263 072
Burton, Craig	5		O	2014-03-10	D	51 - Exercice d'options	(14 700)	7.9200	
			M	2014-03-10	D	59 - Exercice au comptant	(14 700)	7.9200	284 830
			O	2014-03-19	D	51 - Exercice d'options	(966)	5.4100	
			M	2014-03-19	D	59 - Exercice au comptant	(966)	5.4100	277 364
			O	2014-03-19	D	51 - Exercice d'options	(4 700)	5.4100	
			M	2014-03-19	D	59 - Exercice au comptant	(4 700)	5.4100	272 664
			O	2014-04-02	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	5.4100	
			M	2014-04-02	D	59 - Exercice au comptant	(6 000)	5.4100	266 664

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Océanic Iron Ore Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gorman, Alan Peter Francis	5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	33 000	0.0850	1 206 600
<b>Oncolytics Biotech Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Coffey, Matthew	5		O	2014-05-28	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	8.1000	866 333*
Dinning, James Francis	4		O	2014-05-28	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	8.1000	202 500*
Gill, George McClung	5		O	2014-05-28	D	52 - Expiration d'options	(7 500)	8.1000	224 167*
Lievonen, John Mark	4		O	2014-05-28	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	8.1000	202 500*
Look, Kirk	5		O	2014-05-28	D	52 - Expiration d'options	(15 000)	8.1000	498 700*
SCHULTZ, ROBERT	4		O	2014-05-28	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	8.1000	376 500*
Stewart, Fred	4		O	2014-05-28	D	52 - Expiration d'options	(5 000)	8.1000	256 500*
Thompson, Bradley	4, 5		O	2014-05-28	D	52 - Expiration d'options	(30 000)	8.1000	1 622 160*
<b>ONEX CORPORATION</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Donaldson, Christine Maria	5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	217	61.9196	18 155
Hausman, Joshua Samuel	7		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	61.7600	13 300
Hirsch, David Robert	5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	841	61.9196	14 654
Le Blanc, Robert Michael	7		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	62.3181	455 675
Lewtas, Donald William	5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	61.9901	456 075
Munk, Anthony	7		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 336	61.9196	140 653
<i>Droits Deferred Share Units (cash settled)</i>									
Huffington, Arianna	4		O	2014-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-05-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 282	63.0000	3 282
<b>Orbite Aluminae Inc.</b>									
<i>Actions Classe A</i>									
Crossgrove, Peter Alexander	4		O	2013-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.2958	100 000
<b>Orezone Gold Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Miller, Tim Lee	5		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Miller, Tim Lee	5		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.6500	300 000
<b>Pacific Rubiales Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
ALFA, S.A.B. de C.V.	3		O	2014-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 862 700
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	174 800	20.0000	16 037 500*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 200	19.9900	16 058 700*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 900	19.9800	16 081 600*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	35 800	19.9700	16 117 400*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 600	19.9600	16 139 000*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	42 500	19.9500	16 181 500*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 300	19.9400	16 208 800*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	17 400	19.9300	16 226 200*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	19.9200	16 228 100*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	19.9100	16 278 100*

Emetteur	Relation	Retard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	75 800	19.9000	16 353 900*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 600	19.8900	16 360 500*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	19.8800	16 362 300*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	19.8700	16 364 700*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 100	19.8600	16 365 800*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96 900	19.8500	16 462 700*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	96 000	19.8400	16 558 700*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 200	19.8300	16 563 900*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	19.8200	16 565 400*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 400	19.8100	16 572 800*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	19.8000	16 577 800*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 500	19.5000	16 610 300*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 400	19.4900	16 618 700*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	19.4800	16 625 700*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 600	19.4700	16 631 300*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	19.4600	16 632 800*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	19.4500	16 633 300*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	19.4400	16 636 200*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	19.4300	16 636 900*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 400	19.4200	16 638 300*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	19.4100	16 639 000*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700	19.4000	16 639 700*
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	300	19.3900	16 640 000*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	246 200	20.0000	16 886 200*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	38 300	19.9900	16 924 500*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	213 600	19.9800	17 138 100*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	19.9700	17 154 100*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 600	19.9600	17 164 700*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	19.9500	17 168 700*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 700	19.9400	17 170 400*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	19.9300	17 170 900*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	19.9200	17 172 200*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	19.9100	17 173 200*
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 600	19.9000	17 182 800*
Newpek, S.A. de C.V. Lima, Eduardo Jorge Servicom-E (Panama) S.A.	PI 5 PI		O	2014-05-20	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 575 000
			O	2014-05-23	I	51 - Exercice d'options	87 000	13.0900	87 000
			O	2014-05-23	I	51 - Exercice d'options	60 000	14.0800	147 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.9000	145 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.9100	143 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	19.9200	141 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.9400	140 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	19.9500	137 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	19.9600	132 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.9700	131 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	19.9800	127 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(24 400)	20.0000	102 600
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	20.0050	102 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 900)	20.0100	94 100
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 900)	20.0200	74 200
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	20.0250	73 900
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 800)	20.0300	55 100
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 100)	20.0400	41 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 000)	20.0500	34 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	20.0600	32 100
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	20.0650	31 900

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 900)	20.0700	23 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	20.0800	19 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	20.0900	17 500
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	20.1000	13 000
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	20.1100	8 400
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	20.1200	6 400
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	20.1300	4 400
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	20.1400	2 400
			O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	20.1500	0
Volk, Peter Joseph	5		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	3 500	13.0900	36 272
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	20.1500	32 772
<i>Options</i>									
Lima, Eduardo Jorge	5								
Servicom-E (Panama) S.A.	PI		O	2014-05-23	I	51 - Exercice d'options	(87 000)	13.0900	470 000
			O	2014-05-23	I	51 - Exercice d'options	(60 000)	14.0800	410 000
Volk, Peter Joseph	5		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	13.0900	482 000
<b>Paramount Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Claugus, Thomas Eugene	4		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	50.4100USD	108 100
Bay	PI		O	2014-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 200)	50.4100USD	858 300
Bay II	PI		O	2014-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 600)	50.4100USD	1 002 400
Bay Offshore	PI		O	2014-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(39 400)	50.4100USD	2 374 700
Lyxor	PI		O	2014-05-20	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	50.4100USD	179 000
<b>Parex Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
McIntyre, Norman F.	4		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	75 000		113 500
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	12.0000	38 500
<i>Options</i>									
McIntyre, Norman F.	4		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(75 000)	3.0400	101 000
<b>Pason Systems Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lindsay, James Gregory	7		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 300		43 375
			M	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(13 300)	30.5000	30 075
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 300)		30 075
<i>Options</i>									
Lindsay, James Gregory	7		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(13 300)		265 000
<b>Pathfinder Convertible Debenture Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
Brasseur, Jeremy	6								
MFL Management Limited	PI		O	2014-05-20	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	11.1500	1 000
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2014-05-20	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.2500	5 286 274
			O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.2500	5 286 674
<b>Peak Positioning Technologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
JOSEPH, Johnson	4, 5		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(215 000)	0.0550	4 364 580
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(785 000)	0.0500	3 579 580
Kugler, David Alan	4, 5	R	O	2014-05-12	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(140 000)	0.0138	
			M	2014-05-12	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	1 670 040	0.0450USD	2 201 255
<b>Pembina Pipeline Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
O'Donoghue, Leslie	4								
RRSP	PI		O	2014-05-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	750	43.8000	14 659
<b>Pengrowth Energy Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kerr, Frederic Douglas	5		O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 472)	6.8300	6 242
<i>Droits</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Evans, Derek Watson	4, 5		O	2014-05-25	D	58 - Expiration de droits de souscription	(140 001)	9.1500	49 092
<b>Petrolia Inc.</b>									
<i>Options</i>									
Tetreault, Myron Arthur	4, 5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.6700	815 000
<b>Petrolympic Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Szweras, Adam Kelley	5		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 500)	0.3700	118 343
<i>Options</i>									
MacNeill, Glenn Gordon	4		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.3600	350 000
Szweras, Adam Kelley	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	110 000		976 667
<b>Pinetree Capital Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5								
Self Directed RRSP of Sheldon Inwentash	PI		O	2014-05-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	888 889	0.4500	938 889
Maruzzo, Bruno	4		O	2014-05-26	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	44 444	0.4500	220 440
<i>Bons de souscription</i>									
Inwentash, Sheldon	4, 5								
Self Directed RRSP of Sheldon Inwentash	PI		O	2014-05-26	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	444 445	0.7500	444 445
Maruzzo, Bruno	4		O	2003-05-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-26	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	22 222	0.7500	22 222
<b>Potash Corporation of Saskatchewan Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Stann, Darryl	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	36 000	12.2100	43 500
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 970)	40.1600	36 530
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	40.1550	36 230
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 300)	40.1500	9 930
			O	2014-05-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 430)	40.1500	7 500
Stann, Denita	5		O	2014-05-21	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 430	40.1500	6 000
<i>Options Employee Stock Options</i>									
Stann, Darryl	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(36 000)	12.2100	136 000
<b>Power Corporation du Canada</b>									
<i>Options</i>									
Desmarais, André	4, 5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	450 000	29.9050	4 876 950
Desmarais, Olivier	7		O	2014-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	20 064	29.9050	20 064
Desmarais, Paul III	7		O	2014-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	20 064	29.9050	20 064
Desmarais, Paul Jr.	4, 5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	450 000	29.9050	4 876 950
Lemay, Stéphane	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	20 565	29.9050	260 915
Rae, John Alain	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	38 254	29.9050	643 429
Tretiak, Gregory Dennis	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	43 973	29.9050	130 724
Vial, Arnaud	5		O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	9 915	29.9050	668 445
<i>Performance Deferred Share Units</i>									
Rae, John Alain	5		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 564		19 738
Vial, Arnaud	5		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 239		5 794
<i>Performance Share Units</i>									
Lemay, Stéphane	5		O	2005-11-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 714		1 714
Vial, Arnaud	5		O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 239		5 794
<b>Precision Drilling Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
FORD, CAREY THOMAS	7		O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	91	12.2495	12 112
McNally, Robert Joseph	5		O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	158	12.2495	65 789
Stahl, Gene	5		O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	142	12.2495	54 139
<b>ProMetic Sciences de la Vie inc.</b>									

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hakim, Raymond Manuel	4	R	O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	1.0470	109 000
<b>Pulse Seismic Inc.</b>									
<i>Droits Restricted Share Unit</i>									
Weir, J. Graham	4		O	2014-05-21	D	58 - Expiration de droits de souscription	(10 134)		0
<i>Droits Restricted Share Unit (Common Shares)</i>									
El-Tawil, Karen Elizabeth	4		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 338	3.4800	7 338*
<b>Pure Industrial Real Estate Trust</b>									
<i>Trust Units</i>									
Gorrie, Kevan Stuart	5	R	O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 300	4.8700	132 134
<b>PYROGENESE CANADA INC.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pascali, Peter Photis	3								
PHOENIX HAUTE TECHNOLOGY INC.	PI		O	2014-05-22	I	72 - Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	7 500 000	0.8000	
			M	2014-05-22	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	7 500 000	0.8000	10 441 524
Pascali, Photis Peter	4, 5, 3		O	2014-05-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	1 166 667	0.6000	28 021 417
<i>Bons de souscription</i>									
Pascali, Photis Peter	4, 5, 3		O	2014-05-22	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	583 333	0.6000	2 142 083
<b>Quinsam Capital Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Szustak, Eric	3		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1200	625 500*
<b>RDM Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fowlie, Randy	4, 5		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	53 000	1.0800	94 900
Kivenko, Ken	4		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	10 000	0.7900	80 000
<i>Options</i>									
Fowlie, Randy	4, 5		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(53 000)	1.0800	447 000
Kivenko, Ken	4		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	0.7900	50 000
<b>Redknee Solutions Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Skoczkowski, Lucas Atanazy	4, 5, 3		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	119 800	4.4800	
			M	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 000	4.5800	8 609 721
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 200	4.5400	
			M	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	26 100	4.5600	8 732 621
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	4.5700	8 614 621
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200	4.5600	8 616 821
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	4.5300	8 623 321
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	4.5200	8 623 521
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	4.5100	8 628 921
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	21 500	4.5000	8 650 421
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 400	4.4900	8 655 821
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 400	4.4800	8 659 221
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 300	4.4700	8 660 521
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 600	4.4600	8 663 121
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 600	4.4000	8 681 721
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 300	4.3800	8 695 021
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	4.3700	8 699 821
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	4.3500	8 702 721
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 800	4.3100	8 706 521
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 800	4.5200	8 738 421
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	32 500	4.5300	8 770 921
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 300	4.5400	8 793 221
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	22 300	4.5500	8 815 521
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	4.5700	8 816 721
<b>Ressources Affinor Inc.</b>									



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brusatore, Nicholas Gordon	4, 3		O	2014-05-23	D	45 - Contrepartie d'un bien	2 500 000	0.3525	12 500 000
Dennison, John Gregory	5		O	2014-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	M	2014-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			400 000
<i>Options</i>									
Affinor	4		O	2014-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
Boyco, Alan	4		O	2014-04-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2014-04-24	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.3300	100 000
<b>Ressources Altai Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Pomerleau, Didier	4		O	2014-05-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0650	20 000
<b>Ressources Murgor Inc</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Tessier, André C.	4, 5		O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0250	1 246 400
<b>Resverlogix Corp.</b>									
<i>Options</i>									
Cann, Aaron Bradley	5		O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	13 800		96 400
Johann, Peter	4								
NGN BioMed Opportunity II LP	PI		O	2014-05-26	I	50 - Attribution d'options	25 000		225 000
Lebioda, Kenneth Eugene	5		O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	9 500		221 100
MCCAFFREY, DONALD J.	4, 5		O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	42 800		622 100
McNeill, Kelly Bret	4		O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	15 000		155 000
Zuerblis, Kenneth	4		O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	15 000		255 000
<i>Restricted Share Units (RSU's)</i>									
Cann, Aaron Bradley	5		O	2014-05-26	D	97 - Autre	30 800		87 200
Lebioda, Kenneth Eugene	5		O	2014-05-26	D	97 - Autre	21 200		77 300
MCCAFFREY, DONALD J.	4, 5		O	2014-05-26	D	97 - Autre	95 100		485 700
<b>RIOCAN REAL ESTATE INVESTMENT TRUST</b>									
<i>Deferred Units</i>									
Copeland, Clare Robert	4		O	2002-06-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 635	27.5100	3 635
Gelgoot, Raymond Michael	4		O	2003-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 635	27.5100	3 635
Godfrey, Paul Victor	4		O	2004-01-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 452	27.5100	5 452
<i>Options</i>									
Ballantyne, John	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	85 000	27.5100	573 750
Bunbury, Nigel Charles	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	25 000	27.5100	37 500
Davloor, Raghunath	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	125 000	27.5100	700 000
Gitlin, Jonathan	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	85 000	27.5100	456 500
Kissoon, Daneshwar	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	85 000	27.5100	740 000
Marineau, Suzanne	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	75 000	27.5100	368 750
Robins, Jordan	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	27.5100	662 500
Rosen, Howard Daniel	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	85 000	27.5100	295 000
Ross, Jeffrey	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	27.5100	735 000
Waks, Frederic Allen	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	27.5100	1 456 514
<b>Ritchie Bros. Auctioneers Incorporated</b>									
<i>Options</i>									
Hinkelman, Curt	5		O	2014-05-22	D	59 - Exercice au comptant	(10 200)	22.2549USD	126 479
			O	2014-05-22	D	59 - Exercice au comptant	(900)	22.2800USD	125 579
<b>Rock Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Severs, Kenneth Howard Ferguson	4		O	2014-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 666	1.1800	16 666
			O	2014-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 000	5.1100	28 666
			O	2014-05-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	5.5200	32 166
		R	O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	6.5854	20 166

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
<b>Porteur inscrit</b>									
			O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	6.5854	16 666
<b>Options</b>									
Severs, Kenneth Howard Ferguson	4		O	2014-05-15	D	51 - Exercice d'options	(6 666)	1.1800	64 834
			O	2014-05-15	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	5.1100	
		R	M	2014-05-15	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	5.1100	52 834
			O	2014-05-15	D	51 - Exercice d'options	(3 500)	5.5200	49 334
<b>Sandvine Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2014-05-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	505	3.5600	89 130
Donnelly, Tom	5		O	2014-05-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	110	3.5600	15 601
Hamilton, Scott	4		O	2014-05-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	47	3.5600	3 738
Slim, Brad	5		O	2014-05-23	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	228	3.5600	21 835
<b>SECTION ROUGE MEDIA INC</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bergeron, Luc	4		O	2014-05-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(466 375)		66 625
Grenier, Alain	4		O	2014-05-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(284 375)		40 625
Rancourt, Jean-Pierre	4, 5, 3		O	2014-05-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(1 490 116)		212 873
Fiducie familiale JP Rancourt	PI		O	2014-05-08	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 231 233)		318 747
Gestion Jean-Pierre Rancourt Ltée	PI		O	2014-05-08	I	37 - Division ou regroupement d'actions	(2 309 579)		329 939
<b>Options</b>									
Bergeron, Luc	4		O	2014-05-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(87 500)		12 500
			O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0500	112 500
Grenier, Alain	4		O	2014-05-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(87 500)		12 500
			O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0500	112 500
Keenan, Ronald	4		O	2014-05-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(87 500)		12 500
			O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0500	112 500
Rancourt, Jean-Pierre	4, 5, 3		O	2014-05-08	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(87 500)		12 500
			O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.0500	112 500
Simard, Martyne	5		O	2014-05-28	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.0500	40 000
<b>Secure Energy Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		O	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	157	19.6799	
			O	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	19.3860	
Gransch, Allen Peter	5		O	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	19.6799	
			O	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	19.3860	
Higham, Corey Ray	5		O	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	19.6799	
NUGENT, Kevin	4		O	2014-05-27	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(250)		73 750
Parkinson, Dean	7		O	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	19.6799	
			O	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	19.3860	
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	19.6000	1 300
Steinke, Daniel	5		O	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	19.6799	
			O	2014-05-13	D	51 - Exercice d'options	6 667	10.0900	657 035
			O	2014-05-13	D	51 - Exercice d'options	7 666	7.7600	664 701
			O	2014-05-13	D	51 - Exercice d'options	25 000	11.5500	689 701
WADSWORTH, GEORGE	7		O	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	19.6799	
<i>Actions ordinaires Employee Share Ownership Plan</i>									
Amirault, Rene	4, 5, 3		M	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	157	19.6799	23 091
			M	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	10	19.3860	23 101
Gransch, Allen Peter	5		M	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	87	19.6799	11 902
			M	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	88	19.3860	11 990
Higham, Corey Ray	5		M	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71	19.6799	14 596
McGurk, Brian Kenneth Stanley	5		O	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	83	19.6799	6 264
Parkinson, Dean	7		M	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	35	19.6799	3 463
			M	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2	19.3860	3 465
Steinke, Daniel	5		M	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	69	19.6799	13 624
WADSWORTH, GEORGE	7		M	2014-05-14	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	19.6799	8 673

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Titre</b>									
<b>Initié</b>									
Porteur inscrit									
<i>Droits DSU (rights)</i>									
Paterson, Richard Shaun	5		O	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	9	19.3855	9 321
<i>Droits DSU's</i>									
Johnson, David Daniel	4		O	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	19.3855	17 412
MUNRO, BRADLEY R.	4, 7		O	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	19.3855	17 412
NUGENT, Kevin	4		O	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	19.3855	17 412
<i>Options</i>									
Steinke, Daniel	5		O	2014-05-13	D	51 - Exercice d'options	(6 667)	10.0900	175 041
			O	2014-05-13	D	51 - Exercice d'options	(7 666)	7.7600	167 375
		R	O	2014-05-13	D	51 - Exercice d'options	(25 000)	11.5500	142 375
<b>ShawCor Ltee</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Evans, Philip Lee	7		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	11 000	29.9000	24 300
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 000)	54.0660	13 300
<i>Employee Share Unit</i>									
Orr, Stephen Michael	5		O	2014-05-17	D	56 - Attribution de droits de souscription	9 173		45 430
<i>Options</i>									
Evans, Philip Lee	7		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(11 000)	29.9000	13 900
<b>Sierra Wireless, Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aasen, Gregory D.	4		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	4 814		39 684
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 814)	20.8240	34 870
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	21.1310	33 270
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	21.1360	32 770
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	21.0970	32 470
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	21.1410	31 570
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	21.1000	31 070
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	21.1000	30 970
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 100)	21.0840	29 870
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	15 771		322 543
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 771)	19.4209USD	306 772
			O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	3 752		310 524
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 752)	19.4959USD	306 772
Schieler, August Daniel	7		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	7 221		27 598
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 221)	19.3954USD	20 377
Thexton, Kent Paul	4		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	434		14 348
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(434)	21.1900	13 914
<i>Options</i>									
Aasen, Gregory D.	4		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(4 814)		17 575
Cohenour, Jason W.	4, 5		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(15 771)		202 168
			O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(3 752)		198 416
Schieler, August Daniel	7		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(7 221)		61 787
Thexton, Kent Paul	4		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(434)		22 389
<b>Silver Standard Resources Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Herrero, Gustavo Adolfo	4		O	2013-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 200	7.7000USD	1 200
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 310	7.7300USD	2 510
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 800	7.7200USD	11 310
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 690	7.7900USD	14 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	7.6900USD	24 000
<b>Silver Wheaton Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Gary Duncan	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	33 333	9.0800	55 033
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 333)	23.5011	21 700
Carpenter, Bradley William	7		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	7 500	15.4500USD	7 650

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	21.5311USD	150
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	7 500	15.4500USD	7 650
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	21.2520USD	150
Smallwood, Randy	5		O	2014-05-16	D	51 - Exercice d'options	125 000	9.0800	291 200
		R	O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(125 000)	23.2000	166 200
			O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	80 000	9.0800	246 200
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	23.2550	245 500
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.2600	245 400
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 800)	23.2650	243 600
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.2700	243 300
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	23.2750	242 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	23.2800	240 300
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300)	23.2850	238 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	23.2900	235 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.2950	234 600
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	23.3000	234 300
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	23.3050	229 300
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	23.3100	225 400
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	23.3150	223 200
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	23.3200	221 300
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 300)	23.3250	220 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	23.3300	216 500
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	23.3350	214 600
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.3400	213 600
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 600)	23.3450	212 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	23.3500	209 500
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	23.3550	209 400
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.3600	209 000
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(22 300)	23.5000	186 700
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 100)	23.5200	184 600
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	23.5300	177 100
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	23.5400	176 700
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 500)	23.6500	166 200
			O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	20 000	9.0800	186 200
<i>Options</i>									
Brown, Gary Duncan	5		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(33 333)	9.0800	420 800
Carpenter, Bradley William	7		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	15.4500USD	48 500
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	15.4500USD	41 000
Smallwood, Randy	5		O	2014-05-16	D	51 - Exercice d'options	(125 000)	9.0800	1 103 500
			O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	(80 000)	9.0800	1 023 500
			O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	9.0800	1 003 500
<b>Slate Retail REIT (formerly, Slate U.S. Opportunity (No. 1) Realty Trust)</b>									
<i>Parts de fiducie Class U Units</i>									
Stevenson, Gregory	5		O	2014-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	10.5000	1 600
Welch, Blair	4, 5								
Queens Court Advisors Ltd.	PI		O	2014-05-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	10.6700	126 663
		R	O	2014-05-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	11.5300	137 163
Welch, Brady Scott	4, 5								
Queens Court Advisors Ltd.	PI		O	2014-05-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 200	10.6700	126 663
		R	O	2014-05-16	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 500	11.5300	137 163
<b>Société DH (Anciennement Société Davis + Henderson)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Kyle, Brian Scott	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	8 250	20.2600	8 250
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 250)	32.1000	0

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
Noftall, Robert Clar	7		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	700	18.4900	700
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	32.0600	0
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	100	18.4900	100
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	32.0400	0
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	300	18.4900	300
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	32.0200	0
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	1 900	18.4900	1 900
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	32.0100	0
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	8 737	18.4900	8 737
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 737)	32.0000	0
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	4 563	22.8000	4 563
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 563)	32.0000	0
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	50	22.8000	50
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	32.0100	0
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	4 100	20.2600	4 100
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	32.0200	0
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	200	20.2600	200
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	31.9700	0
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	8 400	20.2600	8 400
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	31.9000	0
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	50	20.1600	50
			M	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	50	20.2600	50
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50)	31.9900	0
<b>Options</b>									
Kyle, Brian Scott	5		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(8 250)		106 348
Noftall, Robert Clar	7		O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(700)		77 666
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(100)		77 566
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(300)		77 266
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(1 900)		75 366
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(8 737)		66 629
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(4 563)		62 066
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(50)		62 016
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(4 100)		57 916
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(200)		57 716
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(8 400)		49 316
			O	2014-05-21	D	51 - Exercice d'options	(50)		49 266
<b>Spyglass Resources Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
WRIGHT, JOHN DAVID	4		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	1.7900	930 055
<b>Stantec Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
LOWRY, Donald James	4		O	2013-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	66.0415	2 000
<b>Stella-Jones Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Shinerton, Barrie	4		O	2010-05-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	30 000	7.0700	30 000
<i>Options</i>									
Shinerton, Barrie	4		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(30 000)	7.0700	0
<b>Stellar OrAfrique Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Giroux, Maurice	4, 5		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0500	968 030
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0500	978 030
Lalonde, Jean-François	4, 5		O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0500	
			M	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0500	87 500
			O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0500	

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0500	112 500
<b>Storm Resources Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Wierzba, P. Grant	4								
RRSP	PI		O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	4.9330	430 432
<b>Stornoway Diamond Corporation</b>									
<i>Droits de souscription Privately Placed</i>									
Orion Mine Finance Management I Limited	3								
Orion Co-Investments I LLC	PI		O	2014-05-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			171 254 203
<i>Droits de souscription Publicly Traded</i>									
Boldt, Zara Elizabeth	5		O	2004-05-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Kyle, Hume	4		O	2013-08-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	28 500	0.7000	28 500
LeBoutillier, John	4		O	2011-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	150 000	0.7000	150 000
Manson, Matthew Lamont	4, 5		O	2006-09-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	100 000	0.7000	100 000*
Mercier, Monique	4		O	2011-07-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	50 000	0.7000	50 000
Scherkus, Ebe	4		O	2007-01-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	200 000	0.7000	200 000
Vézina, Serge	4		O	2009-03-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-23	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	10 000		10 000
<b>Style de Vie Amica Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allen, Brenda	5								
Computershare RRSP	PI		O	2014-05-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	199	7.9154	7 485
Salgado, Claudia	5								
Computershare RRSP	PI		O	2014-05-20	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	199	7.9154	15 292
<b>Suncor Energy Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacSween, Michael Roderick	5		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	2 500	31.8500	2 500
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	42.5800	0
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	700	31.8500	700
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	42.5700	0
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	5 000	31.8500	5 000
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	42.5600	0
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	900	31.8500	900
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	42.5500	0
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	4 100	31.8500	4 100
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	42.5300	0
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	300	31.8500	300
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	42.5400	0
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	1 500	31.8500	1 500
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	42.5200	0
<i>Options - Suncor Energy Option Plan (Post August 1, 2009)</i>									
MacSween, Michael Roderick	5		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(2 500)	31.8500	427 500
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(700)	31.8500	426 800
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	31.8500	421 800
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(900)	31.8500	420 900
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(4 100)	31.8500	416 800
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(300)	31.8500	416 500
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(1 500)	31.8500	415 000
<b>Supremex Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Supremex Inc	1		O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	3 600	2.5000	3 600

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2014-05-22	D	38 - Rachat ou annulation	(3 600)		0
			O	2014-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 700	2.5000	3 700
			O	2014-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 700)		0
<b>Symphony Floating Rate Senior Loan Fund</b>									
<i>Parts Class A</i>									
Kikuchi, Craig	7, 5								
RRSP			O	2014-05-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	9.7000	4 500
<b>Tanager Energy Inc. (formerly Ressources MGold inc.)</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Squarek, John Edward	4, 5		O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	27 500		9 625 500*
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000		9 650 500*
<b>Tekmira Pharmaceuticals Corporation</b>									
<i>Options</i>									
Galbraith, Kenneth H.	4	R	O	2014-05-08	D	50 - Attribution d'options	17 500	12.5200	37 500
Jewell, Donald	4	R	O	2014-05-08	D	50 - Attribution d'options	17 500	12.5200	42 500
Karbe, Lutz Frank	4	R	O	2014-05-08	D	50 - Attribution d'options	17 500	12.5200	37 500
Kisner, Daniel Lawrence	4	R	O	2014-05-08	D	50 - Attribution d'options	17 500	12.5200	42 500
<b>TeraGo Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
GRAFSTEIN, Jerahmiel Samson	4								
New Court Corporation	PI		O	2014-05-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 668		26 810
McDonald, James Douglas	4		O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 668		51 024
<i>Options</i>									
GRAFSTEIN, Jerahmiel Samson	4		O	2014-05-28	D	51 - Exercice d'options	(1 668)	4.0000	35 087
McDonald, James Douglas	4		O	2014-05-26	D	51 - Exercice d'options	(1 668)	4.0000	35 577
<b>TerraVest Capital Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Haw, Dustin	7		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	6.0500	21 900
<b>Tesco Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ferris, Mihial Dean	5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(592)	21.0439USD	3 650
Quintana, Julio Manuel	4, 5		O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 562)	21.0494USD	227 600
<b>Theratechnologies Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Ingalls & Snyder, LLC	3								
various managed accounts	PI	R	O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	0.4263USD	4 985 105
<b>Thompson Creek Metals Company Inc.</b>									
<i>Droits Performance Share Units</i>									
Cassity, Wendy Jean	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	92 700		189 582
Gibbs, Christopher	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 268		120 943
Hollow, John	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	55 414		93 289
Perron, Jacques	4, 5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	294 643		294 643
Saxton, Pamela Lou	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	138 656		283 575
Shellhaas, Scott	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	186 429		381 260
Watson, Kent	7	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 277		122 870
Wilson, Mark	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	123 871		253 329
<i>Droits Restricted Share Units</i>									
Cassity, Wendy Jean	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	30 900		49 214
Gibbs, Christopher	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 243		30 726
Hollow, John	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	18 471		26 887
Perron, Jacques	4, 5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	98 214		398 214
Saxton, Pamela Lou	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	46 219		73 626
Shellhaas, Scott	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	62 143		98 973
Watson, Kent	7	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	20 759		31 719
Wilson, Mark	5	R	O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	41 290		65 768
<i>Options</i>									

Émetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Gibbs, Christopher	5	R	O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	50 000		95 000
Hollow, John	5	R	O	2014-05-22	D	50 - Attribution d'options	50 000		95 000
<b>Tim Hortons Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nowlan, Peter	5		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Piggot, Cara M.	7, 5		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(375)	59.1300	2 376
<i>Options (stock appreciation rights may/may not be granted in tandem)</i>									
Anthony, Douglas G.	7, 5		O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(1 268)	45.7600	19 427
			O	2014-05-23	D	51 - Exercice d'options	(1 747)	54.9500	17 680
Nowlan, Peter	5		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	50 - Attribution d'options	21 739	59.9600	21 739
<i>Performance Share Units (PSU)</i>									
Nowlan, Peter	5		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 504	59.9600	7 504
<i>Restricted Stock Units</i>									
Nowlan, Peter	5		O	2014-05-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-21	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 003	59.9600	5 003
<b>Total Energy Services Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Danyluk, Cam	5		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	60 000	16.1800	92 601
			O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(60 000)	21.3371	32 601
Total Energy Services Inc	1		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	21.3970	23 400
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 700	21.5844	26 100
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	21.7772	30 700
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 500	21.6404	35 200
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 800	21.6317	40 000
<i>Options</i>									
Danyluk, Cam	5		O	2014-05-20	D	51 - Exercice d'options	(60 000)	16.1800	345 000
<b>Touchstone Exploration Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baay, Paul Raymond	4, 5		O	2014-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	894 369		894 369
		R	O	2014-05-20	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.9700	896 369
			O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.9700	904 369
Hatzinikolas, Andrea	5		O	2014-05-20	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(57 946)		62 991
Mitzel, Trevor	4		O	2014-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	44 582		44 582
Smith, Richard Gregg	4		O	2014-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			111 330
			O	2014-05-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	77 553		188 883
Valentine, Thomas	5		O	2014-05-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 752		1 752
<i>Options</i>									
Hatzinikolas, Andrea	5		O	2012-12-31	D	38 - Rachat ou annulation	(95 950)	0.0100	0
<b>Tourmaline Oil Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H. Managed Account	4	PI	O	2010-11-16	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	53.5500	10 000
<b>TransAlta Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, Wayne Alexander	7		O	2014-05-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			



Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Transat A.T. inc.</b>									
<i>Options</i>									
Caradec, Patrice	7		O	2014-05-18	D	52 - Expiration d'options	(2 754)	15.6800	160 303
De Montigny, André	7, 5		O	2014-05-18	D	52 - Expiration d'options	(7 045)	15.6800	153 188
Pétrin, Denis	7, 5		O	2014-05-18	D	52 - Expiration d'options	(1 794)	15.6800	169 313
Sureau, Philippe	4, 7		O	2014-05-18	D	52 - Expiration d'options	(15 378)	15.6800	69 030
<b>TransCanada Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Van der Put, Jan	7		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	1 000	41.9500	1 000
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	51.7500	0
<i>Options Granted Feb. 17, 2012 @ \$41.95 CDN</i>									
Van der Put, Jan	7		O	2014-05-22	D	51 - Exercice d'options	(1 000)		6 428
<b>TransGlobe Energy Corporation</b>									
<i>DSU</i>									
Chase, Geoffrey Charles	4		O	2000-08-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 400	7.2600	12 400
Dyment, Fred J.	4		O	2004-03-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	12 400	7.2600	
			M	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	19 735	7.2600	19 735
Jennings, Robert	4		O	2011-09-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	15 500	7.2600	
			M	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	26 818	7.2600	26 818
MacKenzie, Susan Mary	4		O	2014-04-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 500	7.2600	27 500
<i>Options</i>									
Clarkson, Ross Gordon	4, 5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	306 000	7.2600	1 088 000
Gress, Albert	5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	119 000	7.2600	421 000
Herrick, Lloyd William	4, 5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	243 000	7.2600	856 000
Neely, Randy	5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	162 000	7.2600	465 000
Norris, Brett	5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	109 000	7.2600	358 000
Pankiw, Robert Mark	5		O	2014-05-20	D	50 - Attribution d'options	109 000	7.2600	358 000
<i>PSU</i>									
Clarkson, Ross Gordon	4, 5		O	2003-04-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 800	7.2600	75 800
Gress, Albert	5		O	2011-03-13	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	29 600	7.2600	29 600
Herrick, Lloyd William	4, 5		O	2003-03-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	60 200	7.2600	60 200
Neely, Randy	5		O	2012-05-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	40 200	7.2600	40 200
Norris, Brett	5		O	2012-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 000	7.2600	27 000
Pankiw, Robert Mark	5		O	2012-04-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 000	7.2600	27 000
<b>Tree Island Steel Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Davies, Nancy Adriana	5		O	2014-05-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(34 000)		34 000
Fitch, Michael Allen	4		O	2014-05-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(20 271)		20 271
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 600	2.2000	27 871
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	200	2.1500	28 071
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 200	2.2100	31 271
Fleiser, Sam	4		O	2014-05-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(106 750)		106 750
Leja, Theodore Alfred	4		O	2014-05-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(34 797)		34 796
MacLean, Dale Robert	5		O	2014-05-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(350 750)		350 750
Miller, James Michael	5		O	2014-05-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(7 750)		7 750
Ogden, Stephen Frank	5		O	2014-05-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(9 419)		9 418

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Emetteur</b>									
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
Stachowiak, Remy Gilbert Theophil	5		O	2014-05-16	D	37 - Division ou regroupement d'actions	(5 500)		5 500
<b>Trican Well Service Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Balyasny Asset Management	3		O	2014-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 278 843
<i>Droits Restricted Share Units (RSUs)</i>									
Wichuk, Randal Bernard	2		O	2014-05-22	D	56 - Attribution de droits de souscription	37		10 421
			O	2014-05-22	D	59 - Exercice au comptant	37	15.6800	10 458
			O	2014-05-22	D	59 - Exercice au comptant	815	15.6800	11 273
<b>Trilogy Energy Corp.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 6, 3								
Dreamworks Investment Holdings Ltd.	PI		O	2014-05-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 300 000	28.2900	11 367 982
Warner Investment Holdings Ltd.	PI		O	2014-05-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 300 000)	28.2900	
			M	2014-05-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(2 300 000)	28.2900	12 791 266
<b>Tucows Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Morrisett, Lloyd N.	4		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	9 375	2.2400USD	186 875*
<i>Options</i>									
Morrisett, Lloyd N.	4		O	2014-05-27	D	51 - Exercice d'options	(9 375)	2.2400USD	220 625
<b>Unigold Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3								
Pinetree Capital Ltd.	PI		O	2014-05-22	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.0400	23 500 000
			O	2014-05-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000 000)	0.0400	21 500 000
			O	2014-05-26	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 200 000)	0.0400	15 300 000
Pinetree Capital Ltd.	3								
Pinetree Resource Partnership	PI		O	2014-05-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000 000)	0.0400	23 500 000
<b>Urbana Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gundy, Michael Brydon Charles	4								
Michael Gundy Investments Limited	PI	R	O	2014-05-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	1.9200	95 000*
<b>Valeant Pharmaceuticals International, Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lonner, Anders	4		O	2014-05-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			25 698
<i>Performance Share Units</i>									
Kellen, Ari	5		O	2014-05-20	D	56 - Attribution de droits de souscription	75 000	130.9700USD	150 000
<b>Velan Inc.</b>									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Smith, Andrew	5		O	2014-05-27	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	18.4500	2 613
<b>Victory Nickel Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Nuinsco Resources Limited	3		O	2014-05-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500 000)	0.0600	58 890 615
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 000)	0.0600	58 854 615
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(16 000)	0.0600	58 838 615
			O	2014-05-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(26 000)	0.0600	58 812 615
<b>VVC Exploration Corporation</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
CAMEX MINING DEVELOPMENT GROUP INC.	2		O	2014-05-23	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 612 000)	0.0310	2 646 594
<b>Western Forest Products Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brookfield Special Situations Management Limited	3								
CDS & Co	PI	R	O	2014-04-03	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(20 000)	1.6000	134 793 230
		R	O	2014-04-08	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(30 000)	1.6000	134 763 230
		R	O	2014-04-29	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(10 000)	1.6000	134 753 230
		R	O	2014-05-06	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(120)	1.6000	134 753 110
		R	O	2014-05-09	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(30 000)	1.6000	134 723 110

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<b>Porteur inscrit</b>									
	R		O	2014-05-14	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(661 550)	1.6000	134 061 560
			O	2014-05-20	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(1 375 600)	1.6000	132 685 960
			O	2014-05-21	C	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	(7 000)	1.6000	132 678 960
<b>WestJet Airlines Ltd.</b>									
<i>Actions ordinaires - Voting</i>									
Beddoe, Clive	5		O	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	24.2200	
			M	2014-05-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(70 000)	24.2300	762 960
			O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(67 600)	24.2200	695 360
			O	2014-05-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	24.3300	683 660
<b>Wi-LAN Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Vladescu, Michael	5		O	2014-05-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 300	2.8700	64 100
<b>Yieldplus Income Fund</b>									
<i>Parts de fiducie</i>									
YIELDPLUS Income Fund	1		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	8.0100	84 685 494
			O	2014-05-23	D	38 - Rachat ou annulation	800	7.9000	84 686 294
<b>ZCL Composites Inc.</b>									
<i>Actions ordinaires</i>									
Young, Ralph Barclay	4		O	2014-05-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	6.5000	4 000
<b>Zenith Epigenetics Corp.</b>									
<i>Options</i>									
Cann, Aaron Bradley	5		O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	29 400		112 000
Johann, Peter	4								
NGN BioMed Opportunity II LP	PI		O	2014-05-26	I	50 - Attribution d'options	60 000		260 000
Lebioda, Kenneth Eugene	5		O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	20 200		231 800
MCCAFFREY, DONALD J.	4, 5		O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	90 100		669 400
McNeill, Kelly Bret	4		O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	35 000		175 000
Zuerblis, Kenneth	4		O	2014-05-26	D	50 - Attribution d'options	35 000		275 000
<i>Parts Restricted Share Units</i>									
Cann, Aaron Bradley	5		O	2014-05-26	D	97 - Autre	49 600		106 000
Lebioda, Kenneth Eugene	5		O	2014-05-26	D	97 - Autre	34 100		90 200
MCCAFFREY, DONALD J.	4, 5		O	2014-05-26	D	97 - Autre	153 100		343 700

**ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)****Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié est passé à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de cinq jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Baay, Paul Raymond</b>	Touchstone Exploration Inc.	2014-05-20	2014-05-27	AB
<b>Banks, Timothy</b>	Killam Properties Inc.	2014-05-16	2014-05-22	NS
<b>Beaty, Ross J.</b>	Lumina Copper Corp.	2014-04-01	2014-05-22	BC
<b>Boyco, Alan</b>	<b>Ressources Affinor Inc.</b>	<b>2014-04-24</b>	<b>2014-05-28</b>	<b>QC</b>
<b>Brookfield Special Situations Management Limited</b>	Western Forest Products Inc.	2014-04-03	2014-05-23	BC
	Western Forest Products Inc.	2014-04-08	2014-05-23	BC
	Western Forest Products Inc.	2014-04-29	2014-05-23	BC
	Western Forest Products Inc.	2014-05-06	2014-05-23	BC
	Western Forest Products Inc.	2014-05-09	2014-05-23	BC
	Western Forest Products Inc.	2014-05-14	2014-05-23	BC
<b>Cassity, Wendy Jean</b>	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
<b>Dallaire, Martin</b>	<b>Exploration Fieldex inc.</b>	<b>2014-05-14</b>	<b>2014-05-22</b>	<b>QC</b>
<b>Dennison, John Gregory</b>	<b>Ressources Affinor Inc.</b>	<b>2014-04-09</b>	<b>2014-05-22</b>	<b>QC</b>
<b>Element, Martyn</b>	A.I.S. Resources Limitee	2014-05-15	2014-05-22	AB
<b>Galbraith, Kenneth H.</b>	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2014-05-08	2014-05-22	BC
<b>Gibbs, Christopher</b>	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
<b>Gorrie, Kevan Stuart</b>	Pure Industrial Real Estate Trust	2014-05-16	2014-05-23	BC
<b>Gundy, Michael Brydon Charles</b>	Urbana Corporation	2014-05-21	2014-05-27	ON
<b>Hakim, Raymond Manuel</b>	<b>ProMetic Sciences de la Vie inc.</b>	<b>2014-05-22</b>	<b>2014-05-28</b>	<b>QC</b>

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Hollow, John	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
Huffington, Arianna	ONEX CORPORATION	2014-05-15	2014-05-23	ON
Ingalls & Snyder, LLC	<b>Theratechnologies Inc.</b>	<b>2014-05-22</b>	<b>2014-05-28</b>	<b>QC</b>
Jewell, Donald	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2014-05-08	2014-05-22	BC
Karbe, Lutz Frank	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2014-05-08	2014-05-22	BC
Kisner, Daniel Lawrence	Tekmira Pharmaceuticals Corporation	2014-05-08	2014-05-22	BC
Lemaire, Alain	<b>Boralex inc.</b>	<b>2014-05-20</b>	<b>2014-05-27</b>	<b>QC</b>
MacPherson, Patricia	Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien	2014-03-07	2014-05-22	ON
Paul, Edward Kenneth	Kobex Minerals Inc	2013-07-18	2014-05-23	BC
Perron, Jacques	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
Rallis, Chris Anigeron	Adherex Technologies Inc.	2014-05-15	2014-05-21	ON
Saxton, Pamela Lou	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
Severs, Kenneth Howard Ferguson	Rock Energy Inc.	2014-05-15	2014-05-22	AB
	Rock Energy Inc.	2014-05-16	2014-05-23	AB
Shellhaas, Scott	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
Skolsky, Steven	Adherex Technologies Inc.	2014-05-15	2014-05-21	ON
Smallwood, Randy	Silver Wheaton Corp.	2014-05-16	2014-05-22	BC
Steinke, Daniel	Secure Energy Services Inc.	2014-05-13	2014-05-23	AB
Zotlender, Mario	Endeavour Silver Corp.	2014-05-14	2014-05-23	BC
Trombino, Joseph	<b>Hybrid Paytech World Inc.(Formerly Freeport Capital Inc)</b>	<b>2014-05-14</b>	<b>2014-05-22</b>	<b>QC</b>

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
<b>Watson, Kent</b>	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
<b>Welch, Blair</b>	Slate Retail REIT (formerly, Slate U.S. Opportunity (No. 1) Realty Trust)	2014-05-16	2014-05-26	ON
<b>Welch, Brady Scott</b>	Slate Retail REIT (formerly, Slate U.S. Opportunity (No. 1) Realty Trust)	2014-05-16	2014-05-26	ON
<b>Wilson, Mark</b>	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON
	Thompson Creek Metals Company Inc.	2014-05-22	2014-05-28	ON

**ANNEXE 4 - LISTE DES TITRES POUVANT CONSTITUER DES ACTIONS VALIDES POUR  
L'APPLICATION DU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II**

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Acasti Pharma Inc.	Actions inscrites	2014-01-24	Actions ordinaires	2017-12-31
Clifton Star Resources Inc.	Actions inscrites	2013-11-22	Actions ordinaires	2016-12-31
CO <sub>2</sub> Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2013-06-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
DIAGNOS inc.	Actions inscrites	2013-12-05	Actions ordinaires	2016-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
H <sub>2</sub> O Innovation inc.	Actions inscrites	2013-09-25	Actions ordinaires	2016-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Intema Solutions inc.	Actions inscrites	2013-12-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Les Technologies Clemex Inc.	Actions inscrites	2013-04-17	Actions ordinaires	2016-12-31
Manac Inc.	Actions inscrites	2013-11-20	Actions ordinaires	2016-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2013-02-28	Actions ordinaires	2016-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2014-04-10	Actions ordinaires	2017-12-31
Mines Virginia inc.	Actions inscrites	2013-11-29	Actions ordinaires	2016-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31
Neptune Technologies et Bioressources Inc.	Actions inscrites	2014-01-01	Actions ordinaires	2017-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2013-12-01	Actions ordinaires	2016-12-31
Opsens inc.	Actions inscrites	2014-01-21	Actions ordinaires	2017-12-31



Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Orbite Aluminae Inc.	Actions inscrites	2013-07-19	Actions ordinaires	2016-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2014-02-21	Actions ordinaires	2017-12-31
ProMetic Sciences de la Vie inc.	Actions inscrites	2013-09-27	Actions ordinaires	2016-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2013-12-04	Actions ordinaires	2016-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO <sub>3</sub> inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31

# 7.

## Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées

---

- 7.1 Avis et communiqués
  - 7.2 Réglementation de l'Autorité
  - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
  - 7.4 Autres consultations
  - 7.5 Autres décisions
-

## 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

À la suite des élections qui se sont tenues le 14 mai 2014, une candidate a été élue au poste d'administrateur de la Chambre de la sécurité financière pour la discipline/catégorie d'inscription suivante :

Discipline / Catégorie d'inscription	Nom
Courtage en plans de bourses d'études	<b>Mme Sophie Vallée</b>

Le 29 mai 2014

À la suite des élections qui se sont tenues le 1<sup>er</sup> mai 2014, les trois candidats suivants, dirigeants de cabinets ou d'assureurs appartenant aux groupes identifiés ci-dessous, ont été élus aux postes d'administrateurs de la Chambre de l'assurance de dommages :

	Nom	Certificat	Groupe (*)
1	<b>Mme Suzanne Michaud</b>	Agent en assurance de dommages	<b>Groupe 1</b>
2	<b>M. Sébastien Drouin</b>	Courtier en assurance de dommages	<b>Groupe 2</b>
3	<b>M. Marc Nadeau</b>	Expert en sinistre	<b>Groupe 4</b>

(\*) **Groupe 1 :** Assureurs qui distribuent leurs produits par l'entremise d'agents en assurance de dommages

**Groupe 2 :** Cabinets, autres que des assureurs, inscrits dans la discipline de l'assurance de dommages qui exercent leurs activités par l'entremise de courtiers en assurance de dommages

**Groupe 3 :** Assureurs qui distribuent leurs produits principalement par l'entremise de courtiers en assurance de dommages

**Groupe 4 :** Cabinets, autres que des assureurs, inscrits dans la discipline de l'expertise en règlement de sinistres

Le 29 mai 2014

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

## 7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

### 7.3.1 Consultation

Aucune information

### 7.3.2 Publication

#### Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

#### Modifications apportées aux Règles 29, 200 et 3500 des courtiers membres visant la mise en œuvre de la phase 2 du modèle de relation client-conseiller

Vu la demande complétée le 8 mai 2014 par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (l'« OCRCVM ») afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») des modifications apportées aux Règles 29, 200 et 3500 des courtiers membres visant la mise en œuvre de la phase 2 du modèle de relation client-conseiller (ensemble, les « modifications »);

Vu la déclaration de l'OCRCVM selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le conseil d'administration de l'OCRCVM le 27 novembre 2013;

Vu l'article 74 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu la décision no 2012-SMV-0015 de l'Autorité qui approuvait les modifications de l'OCRCVM visant la mise en œuvre des principes de base du modèle de relation client-conseiller;

Vu les analyses effectuées par la Direction des pratiques de distribution et des OAR et par la Direction des bourses et des OAR et leurs recommandations d'approuver les modifications du fait qu'elles favoriseront l'harmonisation des règles des courtiers membres de l'OCRCVM avec la réglementation en valeurs mobilières;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications suivantes :

- Paragraphes 2(a) à 2(c) de la Règle 200 – Registres Obligatoires (la « Règle 200 »);
- Paragraphe 2(d) de la Règle 200, sauf :
  - Sous-alinéas 2(d)(ii)(F) et 2(d)(ii)(H) de la Règle 200;
  - Alinéa 2(d)(iii) de la Règle 200 ;
- Paragraphes 2(h) à 2(k) de la Règle 200;
- Paragraphe 2(l) de la Règle 200, sauf :
  - Révision au préambule du paragraphe 2(l) de la Règle 200 ;
- Paragraphes 2(m) à 2(r) de la Règle 200;

- Article 9 de la Règle 29 – Conduite des affaires;
- Alinéa 5(2)(c)(j) de la Règle 3500 – Information sur la relation.

Fait à Montréal, le 15 mai 2014.

Gilles Leclerc  
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2014-SMV-0021

## 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

## 7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.



# 8.

## Entreprises de services monétaires et Contrats publics

---

- 8.1 Avis et communiqués
  - 8.2 Réglementation
  - 8.3 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
  - 8.4 Autorisation de contracter / sous-contracter avec un organisme public
  - 8.5 Autres décisions
-

## 8.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 8.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 8.3 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

## 8.4 AUTORISATION DE CONTRACTER / SOUS-CONTRACTER AVEC UN ORGANISME PUBLIC

La *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »), prévoit à son article 21.17 qu'une entreprise qui souhaite conclure avec un organisme public tout contrat ou sous-contrat qui lui est directement rattaché comportant une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité (l'« autorisation »). L'autorisation est valide pour une période de trois ans. L'Autorité peut, par ailleurs, pour les motifs prévus aux articles 21.26 et 21.27 de la LCOP, refuser d'accorder ou de renouveler cette autorisation ou la révoquer.

L'Autorité tient et met à jour un registre public disponible sur son site Web, contenant l'information sur les entreprises autorisées à conclure un contrat ou un sous-contrat public en vertu de la LCOP. Si vous souhaitez vérifier si une entreprise est autorisée à cette fin, veuillez consulter ce registre. Les sous-sections ci-dessous contiennent l'information sur les décisions prises par l'Autorité ou les circonstances qui amènent une modification à ce registre.

La sous-section 8.4.1 vise l'octroi et, le cas échéant, le renouvellement de l'autorisation. La sous-section 8.4.2 vise le retrait volontaire d'une autorisation selon l'article 21.48 de la LCOP. Enfin, la sous-section 8.4.3 concerne la révocation et la suspension de l'autorisation, ainsi que les autres modifications entraînant un changement au registre de l'Autorité, tel que le changement de nom de l'entreprise autorisée.

Veillez noter que l'entreprise pour laquelle une autorisation est refusée ou révoquée est inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) mis en ligne par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

\* *Le NEQ est le numéro attribué par le Registraire des entreprises du Québec aux entreprises qui s'immatriculent au registre des entreprises.*

### 8.4.1 Autorisations

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000144031	MOUREAUX, HAUSPY DESIGN INC. 1143102557	- MOUREAUX HAUSPY + ASSOCIÉS DESIGNERS	2014-05-23
3000145708	SOLUM ENVIRONNEMENT (2010) INC. 1165226458		2014-05-13
3000146226	SMCE REHA SAS		2014-05-14
3000147822	CHARLES-AUGUSTE FORTIER INC. 1142746693	- C.A.F. - CAF - C-A-F	2014-05-14
3000148858	TELUS COMMUNICATIONS COMPANY (SOCIÉTÉ TÉLUS COMMUNICATIONS) 3363451546	- ALEXIS MD - ALIZÉ - ALLO MD - ANGEL MD - ANGEL NETWORK COMPLIANCE UNIT MC - CENTRE CONTACT UNIVERSEL MC - COMBINATION MD	2014-05-23

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
--------------------------------------	-----------------------------	-------------------	-----------------

- COMBINÉ MD
- COMBRANCHÉ MD
- COMMESSENTIEL MD
- COMPLICITÉ 800 MD
- COMPLICITÉ AFFAIRES MD
- COMPLICITÉ INTÉGRALE MD
- COMPLICITÉ PLUS MD
- COMPLICITÉ PME MD
- COMPLICITÉ TOTALE MD
- CENTRE CONTACT UNIVERSEL MC
- COMBINATION MD
- COMBINÉ MD
- COMBRANCHÉ MD
- COMMESSENTIEL
- DATAMÉDIA MD
- DISTINCTION MD
- EAST.NET MD
- ESSENTIAL.SME PLAN MC
- ÉVADEZ-VOUS MD
- EXPRESS/ONLINE.SME PLAN MC
- FORFAIT BRANCHÉ.PME MD
- FORFAIT BRANCHÉ/EXPRESS.PME MD
- FORFAIT BRANCHÉ/RÉSEAU.PME MD
- FORFAIT ESSENTIEL.PME MC
- GLOBETROTTER MD
- GO ALL OUT MD
- ICE-WEB MD
- INTERNET GLOBETROTTER MC
- IP-ONE MD
- KOODO MC
- KOODO MOBILE MC
- LA MAISON.NET MC
- LE COMPLICE MD
- LE DUO IN MD
- LE FUTUR EST SIMPLE MD
- MULTIPLEX MD
- ONLINE.SME PACKAGE MD
- ONLINE.SME PLAN MC
- ONLINE.SME TANDEM MD
- ONLINE/NETWORKED.SME PLAN MD
- PONT D'OR MD
- PORTALYS MD
- PROXIRÉSEAU MD
- PROXIRÉSEAU PLUS MD

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
--------------------------------------	-----------------------------	-------------------	-----------------

- PUISSANCEWEB MD
- QTZ MC
- QUÉBEC TEL ALIZÉ MC
- QUÉBECTEL MC
- QUÉBEC-TÉLÉPHONE MC
- REFLEX MD
- SECURWEB MD
- SERVICES FINANCIERS TELUS MC
- SLACHE MUSQUE MD
- SLACHE RADIO MC
- SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS
- TANDEM BRANCHÉ.PME MD
- TANDEM EXPRESS.SME MD
- TANDEM ONLINE.SME MD
- TANDEM/EXPRESS.PME MD
- TÉLÉSURVEILLANT DE TELUS MD
- TELUS
- TELUS ÉVOLUTION CARTE D'APPEL MC
- TELUS ÉVOLUTION INTERURBAIN MC
- TELUS ÉVOLUTION MC
- TELUS ÉVOLUTION SANS FRAIS MC
- TELUS ÉVOLUTION SERVICES VOCAUX MC
- TELUS FINANCIAL SERVICES
- TELUS HOMESITTER MD
- TELUS IP-ONE MD
- TELUS MD
- TELUS MOBILITÉ
- TELUS MOBILITY
- TELUS MONTRÉAL MC
- TELUS QUÉBEC
- TELUS QUÉBEC MD
- TELUS SOLUTIONS D'AFFAIRES
- TELUS SOLUTIONS DE SOUTIEN
- TELUS SYSTÈMES NATIONNAUX
- TELUS TV MD
- TELUS411 MD
- TNS
- TQ MC
- TSA
- TSS
- TWIN PACK MD
- WEBPOWERED MD

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000152343	ARCHIDATA INC. 1144043388		2014-05-27
3000157650	TALON SEBEQ INC. 1143273978		2014-05-23
3000158310	BÉTON BRUNET LTÉE 1148164040	- ENTREPRISES G. DESJARDINS - LES ENTREPRISES G. DESJARDINS - SOCIÉTÉ DE SERVICES EN SIGNALISATION SSS - SSS	2014-05-28
3000168853	6958001 CANADA INC. 1165123648	- CONTRUCTIONS B.G.P.	2014-05-15
3000173188	LE GROUPE DRUMCO CONSTRUCTION INC. 1165510067		2014-05-22
3000173687	CONSTRUCTION VALARD (QUEBEC) INC. 1168968577		2014-05-14
3000176728	LES CONSTRUCTIONS DE L'AMIANTE INC. 1164895675	- PRO-LIGNES TECHNO	2014-05-23
3000199188	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE 1143087279		2014-05-23
3000206688	LES PAVAGES ULTRA INC. 1145817632		2014-05-16
3000207204	LAVIGNE EXCAVATION INC. 1168019496		2014-05-09
3000207776	SURPLEC INC. 1142862953	- SURPLEC HV SOLUTIONS - SURPLEC INC.	2014-05-23
3000211002	ENTREPRISES R&G ST- LAURENT INC. 1140682171		2014-05-23
3000214740	GROUPE AXINO INC. 1166787185	- AXINO GROUP INC.	2014-05-23
3000216258	J. RAYMOND COUVREUR & FILS INC. 1166536731	- J. RAYMOND - J. RAYMOND & FILS - J. RAYMOND COUVREUR - RAYMOND COUVREUR ET FILS - RAYMOND ET FILS - RAYMOND J COUVREUR	2014-05-23
3000217079	INNOVTECH CONSTRUCTION INC 1160526621.		2014-05-23



Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000228646	LES CONSTRUCTIONS TECHNIPRO (1998) INC. 1146507059		2014-05-23
3000234657	HVAC INC. 1141918814		2014-05-23
3000238494	GRANICOR INC. 1147230974		2014-05-27
3000239518	9128-1568 QUÉBEC INC. 1161436374	- MARCOM	2014-05-27
3000240052	MENKÈS SHOONER DAGENAI LETOURNEUX ARCHITECTES INC. 1167886697	- MSDL - MENKÈS SHOONER DAGENAI LETOURNEUX ARCHITECTES	2014-05-23
3000244209	9244-3175 QUEBEC INC. 1167326397	- NEMETAU RESSOURCES	2014-05-23
3000248376	GARDIUM SÉCURITÉ INC. 1160955648	- CENTRE DE TRAITEMENT DU QUÉBEC - DONALD MCCLEERY & ASSOCIÉS (1990) INC. - ENQUÊTES SPÉCIALISÉES DE L'ESTRIE - GARDIUM SÉCURITÉ - GARDIUM SÉCURITÉ INC. - GCG ANTÉCÉDENTS - GCG BACKGROUNDS - GCG CONSULTATION - GCG INVESTIGATION - GESTION VITROM - GROUPE CANTIN GEOFFRION - GROUPE CANTIN GEOFFRION SERVICES CONSEILS INC. - GROUPE CANTIN GEOFFRION SERVICES-CONSEILS INC. - PINKERTON, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ - SÉCURITÉ 24/24 2007	2014-05-27
3000253430	CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC) 1169719847		2014-05-14
3000256339	EXCAVATIONS SYLVAIN BEAUREGARD & FILS INC. 1142745430		2014-05-27
3000257178	GROUPE LECLERC ARCHITECTURE + DESIGN INC. 1163517411	- GROUPE LECLERC ARCHITECTURE-DESIGN	2014-05-27

Numéro d'identification à l'Autorité	Nom de l'entreprise et NEQ*	Fait affaire sous	Date d'émission
3000258649	DÉVELOPPEMENT ATRIUM INC. 1167861005	- ATRIUM	2014-05-27
3000261804	MAXIME DUQUETTE INC. 1164330368	- ARCHITECTE DUQUETTE - I.D. ARCHITECTURE - I.D. STRATÉGIE IMMOBILIÈRE	2014-05-15

#### 8.4.2 Retraits volontaires d'une autorisation

Aucune information.

#### 8.4.3 Révocations, suspensions et autres modifications

Aucune information.

## 8.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

# 9.

## Régimes volontaires d'épargne-retraite

---

- 9.1 Avis et communiqués
  - 9.2 Réglementation
  - 9.3 Autorisation d'agir comme administrateur d'un régime volontaire  
d'épargne-retraite
  - 9.4 Autres décisions
-

## 9.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 9.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 9.3 AUTORISATION D'AGIR COMME ADMINISTRATEUR D'UN RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

Aucune information.

## 9.4 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.